

TELUS CORPORATION
Rapport de gestion
Premier trimestre de 2022

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des déclarations prospectives portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre performance opérationnelle. Les déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Elles comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos plans et nos attentes concernant l'incidence de la pandémie de COVID-19 et les réponses face à cette pandémie, nos attentes concernant les tendances dans l'industrie des télécommunications, y compris la demande pour les données mobiles et la croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet, ainsi que nos plans de financement, y compris notre programme pluriannuel de croissance du dividende. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Par leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques et elles se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les déclarations prospectives. Une mise à jour des hypothèses sur lesquelles reposent nos perspectives pour l'exercice 2022 est présentée à la *rubrique 9, « Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, du présent rapport de gestion.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que la performance ou les événements réels diffèrent considérablement des déclarations prospectives formulées dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- La pandémie de COVID-19, y compris son incidence sur nos clients, nos fournisseurs, les membres de notre équipe et nos collectivités, ainsi que les changements engendrés par la pandémie dans notre entreprise et nos activités, notamment les fluctuations de l'offre et de la demande à l'égard des produits et services que nous offrons et les réseaux de distribution au moyen desquels nous offrons ces produits et services.
- Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation, y compris les modifications au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités (dont le calendrier d'annonce ou de mise en œuvre fait l'objet d'incertitudes) ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, lesquels comprennent, sans s'y limiter, ce qui est décrit à la *rubrique 9.1, « Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications »*, du présent rapport de gestion, notamment : la possibilité que le gouvernement permette le regroupement de concurrents dans notre industrie ou, à l'inverse, les interventions du gouvernement visant à accroître davantage la concurrence, notamment par l'intermédiaire de l'accès de gros obligatoire; les interventions supplémentaires possibles du gouvernement relatives aux tarifs; les lois fédérales et provinciales en matière de protection des consommateurs et la possibilité de la réintroduction par le gouvernement fédéral d'une loi sur la protection de la vie privée dans le but de donner aux consommateurs de nouveaux droits en matière de protection de la vie privée et d'imposer de nouvelles pénalités monétaires en cas de non-conformité; les modifications apportées aux lois fédérales existantes; les menaces possibles visant l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de communications au Canada; les menaces possibles liées à la capacité du CRTC d'imposer des balises visant à protéger la concurrence comme la règle du *statu quo* et le *Code sur la vente en gros*, dont l'objectif est de s'assurer que les entreprises intégrées verticalement traitent de façon équitable les distributeurs de radiodiffusion et les services de programmation concurrents; les mesures réglementaires prises par le Bureau de la concurrence ou par d'autres organismes de réglementation; le spectre et la conformité aux licences, y compris la conformité aux conditions de licence; les modifications apportées aux droits d'utilisation des licences de spectre et les décisions de politique concernant le spectre, notamment les restrictions concernant l'acquisition, la vente, la subordination, l'utilisation et le transfert de licences de spectre, le coût et la disponibilité du spectre et l'échéancier d'attribution du spectre, ainsi que les consultations en cours et futures et les décisions concernant les cadres de délivrance de licences de spectre et de la politique du spectre, les enchères de spectre et l'attribution du spectre; l'incidence, sur nous ainsi que sur d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, de mesures gouvernementales ou réglementaires ayant trait à certains pays ou fournisseurs, y compris les règlements fédéraux américains relatifs à certaines transactions visant les technologies qui sont réputées constituer des risques pour la sécurité nationale, et l'imposition d'exigences supplémentaires en matière d'octroi de licences liées à l'exportation, à la réexportation et au transfert de biens, de services et de technologies à Huawei Technologies Co. Ltd. et à ses sociétés affiliées non situées aux États-Unis, ainsi que les décisions prises par d'autres gouvernements étrangers, qui pourraient entraîner une pénurie générale des jeux de puces et des autres équipements; les restrictions concernant la propriété et le contrôle d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») par des non-Canadiens et la surveillance continue et la conformité à ces restrictions; les modifications imprévues pouvant être apportées à l'actuel régime sur les droits d'auteur; et notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant le secteur des soins de santé et des appareils médicaux dans les provinces et territoires où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de cliniques de santé. Les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités, ainsi que les contrats que nous concluons [particulièrement les contrats conclus par TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International »)] exigent que nous nous conformions ou que nous facilitions la conformité de nos clients à de nombreux régimes juridiques complexes et parfois contradictoires, à l'échelle tant locale qu'internationale. Se reporter à *La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière*, ci-dessous.

- L'environnement concurrentiel, y compris notre capacité à assurer la rétention des clients en leur offrant une expérience client améliorée qui se différencie de celle qu'offrent nos concurrents, incluant le déploiement et l'exploitation des infrastructures de réseau en évolution; l'intense concurrence, y compris la capacité des concurrents au sein de l'industrie à conjuguer les nouveaux services qu'ils offrent et, dans certains cas, des services moyennant un seul tarif mensuel groupé ou réduit, avec leurs services patrimoniaux; le succès remporté par les nouveaux produits et services et les systèmes de soutien comme la sécurité domotique et les services Internet des objets (« IdO ») en ce qui a trait aux appareils connectés à Internet; l'intense concurrence soutenue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement qui, entre autres choses, exerce des pressions sur les produits mensuels moyens par abonné (les « PMMA »), les frais d'acquisition et de rétention et les taux de désabonnement liés à tous les services actuels et futurs, comme le font les conditions du marché, les mesures prises par le gouvernement, les habitudes d'utilisation des clients, la tendance favorisant les plus importants lots de données ou les tarifs fixes pour les services de voix et les services de données, les forfaits liés aux services de voix et aux services de données et la disponibilité des réseaux Wi-Fi pour les services de données; les regroupements, les fusions et les acquisitions de concurrents au sein de l'industrie; les ajouts d'abonnés, les pertes d'abonnés et les volumes de rétention des abonnés; notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable, les coûts du contenu par unité ne cessant de croître; l'intégration verticale au sein de l'industrie de la radiodiffusion ayant fait en sorte que des concurrents sont propriétaires de services de contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; la capacité de TELUS International à livrer concurrence aux entreprises de services professionnels offrant des services de consultation, aux entreprises de technologies de l'information dotées de capacités numériques, et aux entreprises traditionnelles offrant des services fournis par des centres de contact et des services d'impartition des processus d'affaires qui accroissent leurs capacités afin d'offrir des services numériques générant des marges et une croissance plus élevées; en ce qui concerne nos services TELUS Santé, notre capacité à livrer concurrence aux autres fournisseurs de dossiers médicaux électroniques et de produits de gestion d'officine, aux agents d'indemnisation, aux fournisseurs de services d'intégration de systèmes et de services de santé, y compris les concurrents qui offrent une gamme intégrée verticalement de prestation de services de santé, des solutions de TI et des services connexes, aux fournisseurs mondiaux qui pourraient accroître leur présence au Canada, ainsi qu'à assurer la prestation de services de soins de santé virtuels, de services de santé préventifs et de services d'intervention en cas d'urgence personnelle; et en ce qui concerne TELUS Agriculture, notre capacité à livrer concurrence à des entreprises offrant des services ciblés en matière de logiciels et d'IdO.
- Le remplacement de la technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services de voix fixes locaux et interurbains traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles; le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision, notamment en raison du piratage de contenu et du vol de signaux, de la prestation accrue aux consommateurs de services vidéo directs par contournement et de l'accroissement des plateformes de distribution de programmation vidéo multichaine virtuelle; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse potentielle des PMMA, en raison notamment du remplacement de la technologie par la messagerie textuelle et les applications de services par contournement; le remplacement par les services Wi-Fi de plus en plus accessibles; ainsi que les technologies perturbatrices, notamment les services par contournement IP tels que les réseaux définis par logiciel dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de données existants ou donner lieu à une retarification de ces services; les solutions de technologie auto-installées.
- Les défis relatifs à notre aptitude à déployer la technologie, y compris la demande élevée des abonnés en matière de données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale et qui pourrait entraîner une hausse des coûts liés à la prestation de ces services; notre recours à la technologie de l'information et notre capacité à rationaliser nos systèmes patrimoniaux; le déploiement et l'évolution des technologies et systèmes à large bande mobiles de même que les avantages et les gains d'efficacité devant en découler, y compris les plateformes de distribution vidéo et les technologies de réseau de télécommunications [les initiatives liées aux réseaux à large bande, telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP ») et le déploiement de petites cellules pour les services mobiles, la technologie mobile 5G et la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande]; notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles; notre choix de fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons; les contraintes auxquelles les fournisseurs sont exposés et le taux de concentration et de pénétration sur le marché en ce qui concerne des produits tels que l'équipement pour réseaux, les services TELUS TV^{MD} et les appareils mobiles; notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de données et notre capacité à utiliser le spectre que nous acquérons; le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseau fixe à large bande à un coût raisonnable et la disponibilité des nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau ainsi que le succès remporté par ces nouveaux produits et services; la fiabilité du réseau et la gestion des changements; notre déploiement d'outils d'autoapprentissage et d'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients.
- Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre d'enchères ou de l'achat de ces licences auprès de tiers ont une incidence sur les facteurs suivants et sont touchés par ces facteurs : nos initiatives liées aux services à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'installations à fibres optiques; notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles,

y compris la technologie des petites cellules pour les services mobiles, afin d'améliorer la couverture et la capacité; les investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau, y compris pour composer avec les variations des niveaux d'utilisation découlant des restrictions imposées en réponse à la pandémie de COVID-19; l'attribution de ressources pour les acquisitions et les futures enchères de spectre que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), y compris l'annonce relative à la mise en place d'une seconde consultation visant les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz, qui devraient avoir lieu en 2023 selon le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, et les enchères de spectre des ondes millimétriques, qui devraient débuter en 2024. Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers ou que des modifications sont apportées à notre contexte réglementaire, cela pourrait influencer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement.

- Les risques liés à la performance opérationnelle et aux regroupements d'entreprises, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes patrimoniaux et notre capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales au moment opportun; notre capacité à gérer les exigences liées aux ententes avec de grandes entreprises; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités (comme notre capacité à effectuer et à intégrer des acquisitions au sein de nos activités et de notre culture, à procéder à des dessaisissements ou à établir des partenariats de manière fructueuse et au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus, notamment ceux liés à la conformité aux ordonnances réglementaires); notre capacité à identifier et à gérer les nouveaux risques inhérents aux nouveaux services que nous pouvons offrir, y compris ceux découlant des acquisitions, qui pourraient nuire à notre marque, à nos activités dans un domaine donné ou à nos activités en général, et nous exposer à d'autres litiges ou d'autres instances réglementaires; ainsi que notre capacité de gérer efficacement la croissance de notre infrastructure et d'intégrer de nouveaux membres au sein de notre équipe.
- La protection des données, y compris les risques que des défaillances ou des actes illicites entraînent l'accès non autorisé aux données, la modification des données ou encore la perte ou la distribution des données, ce qui pourrait compromettre le respect de la vie privée de particuliers et entraîner une perte financière et nuire à notre réputation et à notre marque.
- Les menaces liées à la sécurité, y compris les dommages intentionnels ou l'accès ou les tentatives d'accès non autorisés à nos actifs physiques ainsi qu'à nos systèmes informatiques et réseaux ou à ceux de nos clients ou de nos fournisseurs, ce qui pourrait nous empêcher d'offrir des services fiables ou se traduire par un accès non autorisé aux informations concernant notre société ou nos clients.
- La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Les exemples de ces initiatives comprennent notre programme d'efficacité et d'efficacité opérationnelles visant à soutenir une amélioration des résultats financiers; l'intégration des activités; la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes; l'automatisation et l'impartition des processus d'affaires; les activités de délocalisation et de réorganisation; les initiatives d'approvisionnement; ainsi que la rationalisation de biens immobiliers.
- Les activités à l'étranger et notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger, y compris la gestion des risques tels que ceux liés aux fluctuations du change, ainsi que l'exposition à divers risques liés à l'économie, au commerce international ou à la politique ainsi que d'autres risques liés au commerce mondial. Se reporter également à *La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière*.
- Les événements touchant la continuité des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations techniques et les bris d'infrastructures; les perturbations, les retards et l'augmentation des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales; les menaces de catastrophes naturelles; les phénomènes météorologiques extrêmes; les épidémies; les pandémies (y compris la pandémie de COVID-19 actuelle); l'instabilité politique dans certains pays; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière. Les facteurs susceptibles de se répercuter sur la performance financière de TELUS International sont décrits dans les documents publics déposés par cette dernière sur les sites SEDAR et EDGAR, et comprennent notamment ce qui suit : la vive concurrence de la part de sociétés qui offrent des services semblables à ses services; la capacité de TELUS International à attirer et à retenir des membres de l'équipe qualifiés pour soutenir ses activités; la capacité de TELUS International à accroître et à maintenir la rentabilité, si la technologie ou les attentes de ses clients évoluent plus rapidement que sa gamme de services et le rythme auquel elle met au point ses outils et ses processus internes; le maintien par TELUS International de sa culture au fur et à mesure qu'elle prend de l'expansion; l'incidence de la conjoncture économique et géopolitique sur les entreprises de ses clients et la demande pour ses services; le fait qu'une partie importante des produits d'exploitation de TELUS International est générée par un nombre restreint de clients importants; la consolidation continue dans plusieurs des marchés verticaux dans lesquels TELUS International offre des services pourrait entraîner la perte d'un client; l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur les activités et les résultats financiers de TELUS International; l'incidence défavorable sur TELUS International, advenant le cas où certains contractuels seraient considérés comme des employés, et les coûts liés à la défense, au règlement ou à la résolution de toute poursuite future (y compris les demandes d'arbitrage) liée au classement des contractuels indépendants; la capacité de TELUS International à trouver et à saisir des occasions d'acquisition, à intégrer les entreprises acquises et à réaliser les avantages de telles acquisitions et à

gérer les risques connexes; des cyberattaques ou la communication non autorisée d'informations qui donnerait accès à des informations et données sensibles ou confidentielles des clients de TELUS International ou de leurs clients finaux, ce qui pourrait ternir sa réputation et miner la confiance des clients; les activités de TELUS International pourraient ne pas croître comme TELUS International l'anticipe actuellement à la suite de réactions négatives du public concernant l'impartition de ses services à l'étranger, de la législation proposée ou pour une autre raison; des facteurs indépendants de la volonté de TELUS International pourraient nuire à sa capacité à répondre aux attentes des clients quant à ses services de modération de contenu, et les membres de son équipe responsable de la modération de contenu pourraient être aux prises avec des troubles émotionnels ou cognitifs dans le cadre de leur travail; le court historique d'exploitation de TELUS International en tant que société distincte cotée en bourse. La principale monnaie fonctionnelle et de présentation de TELUS International est le dollar américain, et l'apport à nos résultats consolidés découlant des résultats positifs tirés de notre secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN ») pourrait être neutralisé par l'appréciation du dollar canadien (notre monnaie de présentation) par rapport au dollar américain. Le cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (les « actions à droit de vote subalterne de TELUS International ») pourrait être volatil et susceptible de fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté, y compris des variations réelles ou anticipées de la rentabilité; des faits nouveaux généraux d'ordre économique, social ou politique; des variations des conditions au sein de l'industrie; des modifications de la réglementation en matière de gouvernance; l'inflation; un faible volume de négociation; la situation générale sur les marchés des valeurs mobilières; et d'autres événements significatifs. TELUS International pourrait choisir de publier ses cibles ou de fournir d'autres projections relatives à ses activités et elle pourrait être incapable d'atteindre ces cibles, ce qui pourrait entraîner une réduction du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International. Une réduction du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International découlant de ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait entraîner une diminution de la juste valeur des actions à droit de vote multiple de TELUS International détenues par TELUS.

- Les questions touchant les ressources humaines, y compris l'embauche, la rétention et la formation appropriée du personnel dans une industrie hautement concurrentielle (y compris la rétention des membres de l'équipe par suite des importantes acquisitions effectuées récemment dans des domaines d'activité émergents pour nous) et le niveau d'engagement de nos employés ainsi que l'incidence sur le niveau d'engagement, sur d'autres aspects de nos activités ou sur toutes les conventions collectives non résolues, notre capacité à maintenir notre culture unique tout en accroissant l'envergure de nos activités, le risque que certains de nos contractuels indépendants soient considérés comme des employés, une réaction imprévue à notre politique en matière de vaccination contre la COVID-19 ou la réouverture de nos bureaux administratifs, de même que la santé de notre équipe.
- Les exigences en matière de financement et d'endettement, y compris notre capacité de mener des activités de financement, de refinancer notre dette arrivant à échéance, de réduire le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA afin qu'il se situe dans la fourchette visée, compte tenu des besoins en liquidités liés aux enchères de spectre, et/ou notre capacité à maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+, ou des notations équivalentes. Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir nos exigences en matière de financement, cela pourrait nuire à nos plans d'affaires et à notre croissance.
- Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2025 ainsi que tout autre programme de croissance du dividende. Ce programme pourrait être touché par des facteurs comme l'environnement concurrentiel, les fluctuations de l'économie canadienne ou de l'économie mondiale, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre, les acquisitions, la gestion de notre structure du capital, les décisions et les faits nouveaux en matière de réglementation, ainsi que les événements touchant la continuité des activités. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Nous pouvons racheter des actions ordinaires en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au moment souhaité et si nous estimons que cela représente une bonne occasion, en fonction de notre situation financière et de nos perspectives, et du cours de nos actions ordinaires sur le marché. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende ou que notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront maintenus ni qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou seront menés à terme.
- Les questions fiscales, y compris les interprétations de lois fiscales complexes au pays et à l'étranger par les administrations fiscales compétentes qui pourraient différer de nos interprétations; la nature des produits et des déductions et le moment auquel sont comptabilisés les produits ainsi que les déductions telles que l'amortissement aux fins de l'impôt et les charges d'exploitation; les crédits d'impôt ou autres attributs; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait que les charges d'impôt varient considérablement des montants prévus, y compris l'assujettissement à l'impôt du bénéfice et la déductibilité des attributs fiscaux ou la mise en application rétroactive de nouvelles lois; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que les modifications apportées à l'interprétation des lois fiscales, notamment en raison des modifications apportées aux normes comptables applicables, ou de l'adoption de procédures de vérification plus rigoureuses par les administrations fiscales, des redressements ou des décisions défavorables des tribunaux ayant une incidence sur l'impôt que nous sommes tenus de payer.
- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à donner suite avec succès aux enquêtes et aux instances réglementaires; notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations et des poursuites actuelles et possibles (y compris les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle et les recours collectifs fondés sur des réclamations faites par des consommateurs, des infractions aux données personnelles, à la vie

privée et à la sécurité, ainsi que la responsabilité sur le marché secondaire), ou à négocier et à exercer des droits en matière d'indemnités ou d'autres protections relativement à ces réclamations et à ces poursuites; de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.

- La santé, la sécurité et l'environnement, y compris le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure; les préoccupations du public relatives aux émissions de radiofréquences; les questions d'ordre environnemental qui touchent nos activités, incluant les risques liés au climat (comme les phénomènes météorologiques extrêmes ou d'autres catastrophes naturelles), les déchets et le recyclage des déchets; les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant dans nos immeubles; les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales et de nos réponses; ainsi que les enjeux liés à des épidémies ou à des pandémies, y compris la pandémie de COVID-19 et notre réponse à cette pandémie, qui pourraient accroître ou accentuer ces facteurs.
- La croissance et les fluctuations de l'économie, y compris la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique et d'autres faits nouveaux à l'étranger, y compris l'issue possible de politiques et de mesures encore inconnues à ce jour pouvant être adoptées par des gouvernements étrangers et la pandémie de COVID-19 actuelle, ainsi que la réponse des secteurs public et privé à cette pandémie; les attentes relatives aux taux d'intérêt futurs; l'inflation; les taux de chômage; l'incidence des fluctuations des prix du pétrole; l'incidence des faibles dépenses des entreprises (notamment une réduction des investissements et de la structure de coûts); le rendement des régimes de retraite et les facteurs ayant une incidence sur les obligations au titre des prestations de retraite, la capitalisation et les taux d'actualisation relatifs à la solvabilité; les fluctuations des taux de change dans les régions où nous exerçons des activités; les notations du crédit des dettes souveraines et leur incidence sur le coût d'emprunt; l'incidence des tarifs pour le commerce entre le Canada et les États-Unis ainsi que les répercussions à l'échelle mondiale dans la dynamique des relations commerciales entre les grandes économies mondiales.
- La consommation d'énergie, y compris notre capacité à trouver et à mettre en œuvre des solutions pour réduire la consommation d'énergie et adopter des sources d'énergie plus propres; notre capacité à identifier et à réaliser des investissements convenables dans les énergies renouvelables, y compris sous la forme d'accords d'achat d'énergie virtuels; notre capacité à continuer de réaliser des réductions importantes de notre consommation d'énergie en valeur absolue et des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») qui en découlent dans le cadre de nos activités (notamment sous l'effet des programmes et initiatives axés sur nos bâtiments et réseaux); ainsi que d'autres risques liés à la réalisation de nos objectifs de carboneutralité et de réduction de nos émissions de GES d'ici 2030.

Ces risques sont décrits plus en détail à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, et à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques »*, de notre rapport de gestion annuel 2021. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société.

Un grand nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté ou ne font pas partie de nos attentes ou de nos connaissances actuelles. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les déclarations prospectives formulées dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives formulées dans le présent document décrivent nos attentes; elles se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et elles pourraient être modifiées après cette date. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion sont assujetties à la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Rapport de gestion

Le 6 mai 2022

Table des matières

| Rubrique | Description |
|--|--|
| 1. Introduction | 1.1 Préparation du rapport de gestion 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités 1.3 Faits saillants – données consolidées |
| 2. Activités principales et stratégie | |
| 3. Priorités de la société pour 2022 | |
| 4. Capacités | 4.1 Principaux marchés et concurrents 4.2 Ressources opérationnelles 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière |
| 5. Analyse des résultats d'exploitation | 5.1 Généralités 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances 5.3 Résultats d'exploitation consolidés 5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS 5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International |
| 6. Évolution de la situation financière | |
| 7. Situation de trésorerie et sources de financement | 7.1 Aperçu 7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation 7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement 7.4 Flux de trésorerie provenant des activités de financement 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement 7.6 Facilités de crédit 7.7 Vente de créances clients 7.8 Notations du crédit 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels 7.10 Information sur les actions en circulation 7.11 Transactions entre parties liées |
| 8. Questions comptables | 8.1 Estimations comptables critiques et jugements 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables |
| 9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires | 9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications |
| 10. Risques et gestion des risques | |
| 11. Définitions et rapprochements | 11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées 11.2 Indicateurs opérationnels |

© TELUS Corporation, 2022. Tous droits réservés. Certaines appellations de produits et de services mentionnés dans le présent rapport sont des marques de commerce. Les mentions MC, MD ou ® désignent les marques appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

1. Introduction

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris, notamment, celles concernant l'incidence prévue de la pandémie de COVID-19 sur nos activités et notre situation financière, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de notre situation financière et de notre performance financière consolidées pour le trimestre clos le 31 mars 2022, qui doit être lue conjointement avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2022, à savoir les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que les PCGR du Canada. L'utilisation du terme normes IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées pour évaluer notre performance, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables, conformément au Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants en devises sont présentés en dollars canadiens.

Des renseignements supplémentaires concernant la société, y compris notre notice annuelle et d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada, sont disponibles sur le site SEDAR ([sedar.com](https://www.sedar.com)). L'information que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, ou que nous lui fournissons, y compris notre formulaire 40-F, est disponible sur le site EDGAR ([sec.gov](https://www.sec.gov)). Des renseignements supplémentaires concernant notre filiale TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International »), y compris une analyse de ses activités et de ses résultats, sont présentés dans les documents publics de TELUS International disponibles sur les sites SEDAR et EDGAR.

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que des décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par notre comité d'audit, et notre conseil d'administration (le « conseil ») a autorisé leur publication le 6 mai 2022.

Sauf indication contraire, les résultats du premier trimestre de 2022 (période de trois mois close le 31 mars 2022) présentés dans le présent rapport de gestion sont comparés aux résultats du premier trimestre de 2021 (période de trois mois close le 31 mars 2021).

1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Pour mieux apprécier notre réussite et les défis auxquels nous faisons face, il est essentiel de considérer l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, y compris les facteurs économiques d'ordre plus général qui touchent nos clients et notre société, ainsi que la nature concurrentielle de nos activités.

COVID-19

La pandémie de COVID-19, qui a débuté au premier trimestre de 2020, a continué d'avoir des répercussions considérables à l'échelle mondiale en 2022. Depuis le début de la pandémie, nous nous sommes constamment donné comme priorité de garder les Canadiens connectés et d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des membres de notre équipe, de nos clients et de nos collectivités. Notre équipe de direction continue de bénéficier des conseils de notre Comité de gestion des opérations d'urgence (le « CGOU ») et du comité consultatif des questions médicales de TELUS.

Nous nous attendons à ce que la pandémie continue de se répercuter sur nos activités au moins jusqu'en 2023. Le tout dépendra de facteurs à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, y compris les taux de vaccination et la prolifération potentielle de variants préoccupants de la COVID-19. En avril 2022, l'administratrice en chef de la santé publique du Canada a déclaré qu'une sixième vague de la pandémie sévissait au Canada.

Nous nous sommes engagés à prioriser la santé et la sécurité des membres de notre équipe et de nos clients et la nette majorité des membres de notre équipe ont continué de travailler à distance durant la pandémie. En avril 2022, nous avons rouvert nos bureaux administratifs canadiens pour y permettre un retour volontaire.

En ce qui a trait aux activités de TELUS International, notre objectif vise à faire en sorte que les membres de l'équipe puissent retrouver un environnement de travail traditionnel dans les bureaux pour autant que les autorités gouvernementales et sanitaires locales estiment que cela puisse se faire de façon sécuritaire. Ce retour variera toutefois considérablement dans chaque secteur géographique, en fonction des progrès accomplis dans chaque région en matière de vaccination.

Estimations concernant l'économie

Nos estimations concernant notre environnement, y compris la croissance de l'économie, les taux de chômage et le nombre de mises en chantier d'habitations, constituent une part importante des hypothèses sur lesquelles nous nous basons pour établir nos objectifs. La mesure dans laquelle ces estimations nous toucheront et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

| | Croissance de l'économie (points de pourcentage) | | Chômage (points de pourcentage) | | | Mises en chantier d'habitations (en milliers d'unités) | | |
|---------|---|--|------------------------------------|------------------------|---|---|-----------|--|
| | Taux de croissance estimé du produit intérieur brut (PIB) | Notre estimation du taux de croissance du PIB ¹ | Taux de chômage | | Notre estimation du taux de chômage annuel ¹ | Nombre annuel désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations ² | | Notre estimation du nombre annuel de mises en chantier d'habitations sur une base non ajustée ¹ |
| | | | Pour le mois de | | | Pour le mois de | | |
| | 2022 | 2022 | Mars 2022 ³ | Mars 2021 ³ | 2022 | Mars 2022 | Mars 2021 | 2022 |
| Canada | 4,2 ⁴ | 3,9 | 5,3 | 7,5 | 5,4 | 246 | 335 | 240 |
| C.-B. | 4,0 ⁵ | 4,1 | 5,1 | 6,9 | 4,8 | 33 | 71 | 40 |
| Alberta | 5,4 ⁵ | 5,1 | 6,5 | 9,1 | 6,4 | 32 | 29 | 32 |
| Ontario | 3,7 ⁵ | 3,8 | 5,3 | 7,5 | 5,8 | 88 | 131 | 87 |
| Québec | 2,7 ⁵ | 3,1 | 4,1 | 6,4 | 4,4 | 70 | 84 | 59 |

- 1 Les hypothèses sont présentées au 14 avril 2022 et sont basées sur une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources.
- 2 Source : Statistique Canada. Tableau 34-10-0158-01; Société canadienne d'hypothèques et de logement, logements mis en chantier, toutes les régions, pour le Canada et les provinces, désaisonnalisé au taux annuel, mensuel (x 1 000).
- 3 Source : Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada en mars 2022 et en mars 2021, respectivement.
- 4 Source : Rapport sur la politique monétaire d'avril 2022 publié par la Banque du Canada.
- 5 Source : ministère des Finances de la Colombie-Britannique, Budget and fiscal plan, 2022/23 – 2024/25, 22 février 2022; Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Alberta, 2022-25 Fiscal Plan, 24 février 2022; ministère des Finances de l'Ontario, Budget de 2022 : Le plan de l'Ontario pour bâtir, 28 avril 2022; ministère des Finances du Québec, Budget 2022-2023, mars 2022, respectivement.

Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)

La technologie transforme la manière dont les entreprises interagissent avec leurs clients et cette transformation gagne en vitesse et en ampleur; de ce fait, à l'échelle des industries, l'expérience client est devenue un facteur de différenciation concurrentielle extrêmement important. Les clients du secteur ECPN, de même que leurs propres clients, disposent de plus d'informations et de choix que jamais auparavant, et leurs attentes en ce qui a trait à une expérience de marque et à la rapidité avec laquelle les entreprises doivent traiter les interactions avec la clientèle et répondre aux demandes de celle-ci évoluent rapidement. En raison de la prolifération d'appareils mobiles, de plateformes de médias sociaux et d'autres moyens d'interaction numérique, les clients ont accès à l'information 24 h sur 24, 7 jours sur 7, et peuvent communiquer avec les entreprises par l'entremise de multiples canaux numériques. La pandémie de COVID-19 a d'autant plus intensifié le recours aux canaux numériques en tant que premiers, et parfois seuls, points d'interaction avec les clients. Ces derniers accordent de la valeur à une expérience client cohérente et personnalisée sur l'ensemble des canaux où ils interagissent avec les entreprises qui les servent. Celles-ci subissent des pressions et doivent communiquer avec leurs clients à l'aide de canaux numériques et humains, et cherchent à le faire en alliant la technologie à une expérience humaine authentique capable de laisser transparaître un engagement sincère à l'égard de la satisfaction des clients.

1.3 Faits saillants – données consolidées

Acquisition d'une entreprise

Le 1^{er} janvier 2022, nous avons acquis une participation de 100 % dans Fully Managed Inc. pour une contrepartie éventuelle en trésorerie d'environ 131 millions de dollars. Fully Managed Inc. offre un soutien géré en matière de technologies de l'information, des stratégies fondées sur la technologie et des services de gestion de réseau. Cet investissement a pour objectif d'accroître nos capacités de bout en bout de manière à soutenir les clients des petites et moyennes entreprises.

Émission de titres de créance à long terme

Le 28 février 2022, nous avons annoncé la clôture de la deuxième émission de billets liés à la durabilité de notre histoire (l'émission initiale de nos billets liés à la durabilité aux États-Unis), lesquels ont été émis en vertu de notre cadre de référence des billets liés à la durabilité annoncé le 14 juin 2021. Les billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 3,40 % libellés en dollars américains d'un montant de 900 millions de dollars US arriveront à échéance le 13 mai 2032. Cette émission de billets renforce notre engagement à l'égard de la durabilité de l'environnement en liant le financement à l'atteinte d'objectifs ambitieux en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »). Le produit net de cette émission a servi au remboursement de l'encours de la dette, y compris le remboursement du papier commercial, ainsi qu'aux autres fins générales de la société.

Programme pluriannuel de croissance du dividende

Le 6 mai 2022, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant entre 7 % et 10 % entre 2023 et la fin de 2025. Cette annonce donne de nouveau lieu à la prolongation de notre programme de dividende annoncé initialement en mai 2011, lequel a été prolongé pour trois années supplémentaires en mai 2013, en mai 2016 et en mai 2019. Les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2025. Se reporter à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Faits saillants – données consolidées

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|---------|---------|-----------|
| États consolidés du résultat net | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 4 282 | 4 024 | 6,4 % |
| Bénéfice d'exploitation | 727 | 672 | 8,2 % |
| Bénéfice avant impôt | 548 | 465 | 17,8 % |
| Bénéfice net | 404 | 333 | 21,3 % |
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 385 | 331 | 16,3 % |
| Bénéfice net ajusté ¹ | 414 | 359 | 15,3 % |
| Bénéfice par action de base (BPA) (en dollars) | | | |
| BPA de base | 0,28 | 0,25 | 12,0 % |
| BPA de base ajusté ¹ | 0,30 | 0,27 | 11,1 % |
| BPA dilué | 0,28 | 0,25 | 12,0 % |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 0,3274 | 0,3112 | 5,2 % |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions) | 1 376 | 1 298 | 6,0 % |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie | | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 135 | 939 | 20,9 % |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (1 199) | (1 153) | 4,0 % |
| Acquisitions | (127) | (137) | (7,3) % |
| Dépenses d'investissement ² | (833) | (685) | 21,6 % |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | 115 | 1 269 | (90,9) % |
| Autres faits saillants | | | |
| Nombre de connexions d'abonnés aux services de télécommunications ³ (en milliers) | 17 001 | 16 072 | 5,8 % |
| Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ¹ (BAIIA) | 1 569 | 1 461 | 7,4 % |
| Marge du BAIIA ¹ (en %) | 36,6 | 36,3 | 0,3 pt |
| Coûts de restructuration et autres coûts | 39 | 41 | (4,9) % |
| BAIIA ajusté ¹ | 1 608 | 1 503 | 7,0 % |
| Marge du BAIIA ajusté ¹ (en %) | 37,6 | 37,4 | 0,2 pt |
| Flux de trésorerie disponibles ¹ | 415 | 321 | 29,3 % |
| Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois) | 3,18 | 3,15 | 0,03 |

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage

- Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».
- Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- Le total du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, d'abonnés des appareils connectés, d'abonnés à Internet, d'abonnés aux services de voix résidentiels, d'abonnés aux services de télévision et d'abonnés aux services de sécurité qui sont actifs à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide d'informations tirées du système de facturation et d'autres systèmes sources. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, par suite d'un examen approfondi de notre définition d'« abonné », nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des appareils connectés de manière à retrancher 34 000 abonnés dans un système patrimonial de présentation de l'information.

Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation et autres produits consolidés** ont augmenté de 258 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

Les produits tirés des services se sont accrus de 263 millions de dollars au premier trimestre de 2022. La croissance de 154 millions de dollars des produits tirés des services du secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») découle de l'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile; de la hausse des produits tirés des services Internet et des services de données; de la croissance des produits tirés des services au secteur agricole; et de la croissance des produits tirés des services de santé. La hausse des produits du secteur ECPN est attribuable à la croissance interne provenant à la fois de l'accroissement des services offerts aux clients existants et des nouveaux clients.

Les produits tirés de l'équipement ont diminué de 29 millions de dollars au premier trimestre de 2022, résultat qui reflète la baisse des volumes de remplacement d'appareils mobiles, partiellement contrebalancée par la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les autres produits ont augmenté de 24 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement d'une reprise de provisions pour une contrepartie éventuelle liée à des acquisitions d'entreprises.

Pour de plus amples renseignements sur les produits d'exploitation et autres produits, se reporter à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

- Le **bénéfice d'exploitation** a augmenté de 55 millions de dollars au premier trimestre de 2022. Cette augmentation est attribuable à la croissance des produits tirés des services de réseau mobile; à la croissance des produits tirés des services Internet et des services de données; ainsi qu'à l'apport plus élevé provenant du secteur ECPN. Ces résultats ont été neutralisés en partie par la hausse des charges au titre des avantages du personnel; par l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques; et par la baisse des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux et des services de données fixes patrimoniaux. (Se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés », pour de plus amples renseignements.)

Le BAIIA, qui comprend les coûts de restructuration et autres coûts, de même que les autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 108 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

Le BAIIA ajusté, qui exclut les coûts de restructuration et autres coûts, de même que les autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 105 millions de dollars au premier trimestre de 2022; ce résultat reflète les facteurs ayant influé sur le bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus. (Se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés », pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice avant impôt** a augmenté de 83 millions de dollars au premier trimestre de 2022 en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement. La diminution des coûts de financement au premier trimestre de 2022 résulte principalement des intérêts sur la dette à long terme qui ont été capitalisés au premier trimestre de 2022 au titre des licences de spectre visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz, ainsi que de la baisse des pertes de change et de la diminution du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel. (Se reporter à « Coûts de financement », à la rubrique 5.3.)
- La charge d'**impôt sur le résultat** a augmenté de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2022. Le taux d'imposition effectif a diminué, passant de 28,5 % à 26,3 % au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement des variations des montants non déductibles liés au premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») de TELUS International au premier trimestre de 2021 et de l'augmentation du bénéfice non imposable au premier trimestre de 2022.
- Le **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** a augmenté de 54 millions de dollars au premier trimestre de 2022, résultat qui découle de l'incidence après impôt de la hausse du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement.

Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, et des autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières. Le bénéfice net ajusté a augmenté de 55 millions de dollars, ou 15,3 %, au premier trimestre de 2022.

- Le **BPA de base** a augmenté de 0,03 \$, ou 12,0 %, au premier trimestre de 2022 en raison de l'incidence après impôt de l'augmentation du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence de la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Le BPA de base ajusté exclut l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, et des autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières. Le BPA de base ajusté a augmenté de 0,03 \$, ou 11,1 %, au premier trimestre de 2022.

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** se sont établis à 0,3274 \$ au premier trimestre de 2022, ce qui représente une hausse de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent. Le 5 mai 2022, le conseil a déclaré un dividende pour le deuxième trimestre de 0,3386 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation, payable le 4 juillet 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2022. Le dividende déclaré pour le deuxième trimestre reflète une augmentation de 0,0224 \$ par action, ou 7,1 %, par rapport au dividende par action de 0,3162 \$ déclaré à l'exercice précédent, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance du dividende décrit à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*.
- Au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2022, le total du nombre de **connexions d'abonnés** a augmenté de 929 000. Cette augmentation reflète une hausse de 4,3 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, une hausse de 15,4 % du nombre d'abonnés des appareils connectés, une hausse de 6,8 % du nombre d'abonnés aux services Internet, une hausse de 4,0 % du nombre d'abonnés aux services de télévision et une hausse de 14,6 % du nombre d'abonnés aux services de sécurité, partiellement contrebalancées par une baisse de 3,6 % du nombre d'abonnés aux services de voix résidentiels. (Se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, pour de plus amples renseignements.)

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** ont augmenté de 196 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement de la diminution des paiements d'impôt sur le résultat et de la croissance du BAIIA. (Se reporter à la *rubrique 7.2, « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation »*.)
- Les **flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement** ont augmenté de 46 millions de dollars au premier trimestre de 2022, augmentation qui tient surtout à la hausse des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre. Les dépenses d'investissement ont augmenté de 148 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement de l'accélération des investissements dans notre réseau 5G, dans nos réseaux à large bande, dans nos capacités accrues en matière de développement de produit et dans la numérisation en vue d'accroître la capacité et la fiabilité des systèmes, de même que de l'achat anticipé d'équipement de clients afin d'atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de prendre en charge la croissance soutenue du nombre d'abonnés. (Se reporter à la *rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement »*.)
- Les **flux de trésorerie provenant des activités de financement** ont diminué de 1 154 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison de la conclusion d'une émission de titres de capitaux propres au premier trimestre de 2021. Nous avons également reçu le produit net en trésorerie tiré du PAPE de TELUS International effectué au premier trimestre de 2021. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par le montant plus élevé des titres de créance à long terme émis au premier trimestre de 2022. (Se reporter à la *rubrique 7.4, « Flux de trésorerie provenant activités de financement »*.)
- Le ratio de la **dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** au 31 mars 2022 était de 3,18 fois, soit une hausse par rapport à 3,15 fois au 31 mars 2021, puisque l'incidence de l'augmentation de la dette nette a excédé l'incidence de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, compte non tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19 qui ont entraîné une baisse du BAIIA. Au 31 mars 2022, l'acquisition de licences de spectre a donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,48. Les acquisitions d'entreprises au cours des 12 derniers mois ont quant à elles donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,07, tandis que les cessions d'entreprises durant la même période ont donné lieu à une diminution du ratio d'environ 0,26. (Se reporter à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*, et à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.)
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont augmenté de 94 millions de dollars au premier trimestre de 2022, résultat qui tient pour l'essentiel à la baisse des paiements d'impôt sur le résultat et à la hausse du BAIIA. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la hausse des dépenses d'investissement, laquelle avait été annoncée le 25 mars 2021 en vue de la poursuite de la mise en place des réseaux à fibres optiques et de l'accroissement de la couverture de notre réseau 5G, dont le financement provient notamment du produit de notre émission de capitaux propres du premier trimestre de 2021. Les normes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, telles que IFRS 15 et IFRS 16, n'ont pas d'incidence sur notre définition des flux de trésorerie disponibles, pour laquelle il n'existe aucune définition analogue dans l'industrie.

2. Activités principales et stratégie

Nos activités principales et nos impératifs stratégiques sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2021.

3. Priorités de la société pour 2022

Les priorités de la société pour l'exercice servent à faire progresser nos impératifs stratégiques à long terme et nous permettent de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme. Une analyse des activités et des initiatives liées aux priorités de la société pour 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Accorder une importance accrue à nos clients, à nos collectivités et à notre vocation sociale en respectant notre promesse de marque : Créons un futur meilleur^{MC}

- Nous témoignons notre soutien mondial à l'Ukraine.
 - Tout au long du premier trimestre de 2022, et jusqu'à la date du présent rapport de gestion, nous avons rendu possible la collecte de dons communautaires totalisant près de 4 millions de dollars afin de soutenir l'intervention humanitaire face à la crise en Ukraine au moyen de dons en argent et d'apports en nature de la part de TELUS, des membres de notre équipe et de nos clients, de la Fondation TELUS pour un futur meilleur^{MD} et de TELUS International.
 - En partenariat avec des organismes de réinstallation et de bienfaisance, nous fournissons également un soutien aux Ukrainiens qui immigrent au Canada en permettant à ces nouveaux arrivants d'être connectés au moyen des services de TELUS offerts sur le marché, en plus de leur proposer des services à valeur ajoutée comme Mes Soins TELUS Santé, un guide d'emploi produit par Le Moulin Microcrédits, et des ateliers de MOSAIC (le groupe de ressources multiculturelles pour les membres de notre équipe) et notre équipe Personnes et culture.
 - En outre, nous assurons un soutien international grâce à nos équipes de TELUS Agriculture. Conjointement avec RefuAid, nous faisons partie de la prochaine cohorte d'organisations au Royaume-Uni qui parraineront 50 immigrants ukrainiens. Par l'entremise de TELUS Agriculture, nous offrons des occasions d'emploi, logeons temporairement des familles déplacées chez des membres de notre équipe et faisons don de temps et de ressources pour venir en aide aux Ukrainiens déplacés en raison du conflit.
- En avril 2022, le bureau de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision a publié son rapport semestriel pour la période allant du 1^{er} août 2021 au 31 janvier 2022; une fois de plus, TELUS a fait l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients par rapport à toutes les autres entreprises nationales, et Koodo^{MD} a fait l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients présentées relativement aux marques complémentaires. Les plaintes concernant TELUS ont diminué de 16,9 % d'un exercice à l'autre.
- En janvier 2022, nous avons été nommés parmi les 100 sociétés les plus durables à l'échelle mondiale de 2021 par Corporate Knights; il s'agit de notre dixième nomination depuis la création de cette liste en 2005.
- En février 2022, notre société a été nommée l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes en 2022 au Canada par Mediacorp Canada Inc.
- En mars 2022, nous avons été reconnus par Brand Finance comme la marque de télécommunications ayant la valeur la plus élevée au Canada, la valeur de notre marque ayant augmenté de 23 % pour s'établir à plus de 10 milliards de dollars selon le rapport *Brand Finance Canada 100 2022*.
- Au cours du premier trimestre de 2022, nous avons continué de tirer parti de nos programmes Branché pour l'avenir afin de soutenir les personnes marginalisées et nous avons étendu l'admissibilité aux programmes de manière à soutenir les personnes qui en ont le plus besoin.
 - Notre programme Internet pour l'avenir^{MD} a accueilli près de 4 300 nouveaux foyers au cours du trimestre, portant ainsi à près de 116 000 le nombre de membres de familles à faible revenu, de personnes vivant avec un handicap et de jeunes adultes quittant leur famille d'accueil qui ont accès à un service Internet à faible coût depuis le lancement du programme en 2016.
 - En janvier et en février 2022, nous avons élargi le programme Internet pour l'avenir pour offrir à des milliers de personnes âgées à faible revenu en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec (dans la région où nous exerçons nos activités en tant qu'ESLT), les outils et la connectivité dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs.
 - Nous avons offert le programme Mobilité pour l'avenir^{MD} à plus de 2 500 jeunes adultes, personnes âgées et autres Canadiens marginalisés ce trimestre. Dans le cadre de ce programme, nous offrons des téléphones intelligents et des forfaits pour téléphones mobiles gratuits ou subventionnés aux jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil, ainsi qu'aux personnes âgées à faible revenu au pays qui reçoivent le Supplément de revenu garanti. Depuis que nous l'avons lancé en 2017, plus de 30 000 personnes ont bénéficié de notre programme Mobilité pour l'avenir.
 - Pour offrir une aide supplémentaire face à la crise humanitaire qui secoue l'Ukraine, et avec le concours d'organismes partenaires qui soutiennent les nouveaux arrivants en provenance de ce pays, le programme Mobilité pour l'avenir offre 2 500 cartes SIM gratuites jumelées à des cartes de service prépayé de 100 \$ aux Ukrainiens qui doivent composer avec des obstacles financiers à leur arrivée au Canada.

- Au cours du trimestre, notre programme Technologies pour l'avenir^{MC} nous a permis de donner à plus de 375 Canadiens vivant avec un handicap la possibilité d'obtenir des évaluations individuelles personnalisées, ainsi que des recommandations, de la formation et du soutien sur mesure en matière d'appareils mobiles. Jusqu'au 31 mars 2022, nous avons offert le rabais pour accessibilité de TELUS et/ou une assistance professionnelle à plus de 5 000 Canadiens qui sont atteints d'un handicap afin de les aider à utiliser ou à contrôler de façon autonome leur appareil mobile.
- Nos cliniques mobiles Santé pour l'avenir^{MC}, qui desservent actuellement 22 collectivités partout au Canada, ont pris en charge plus de 10 000 visites de patients au cours du trimestre, portant ainsi à près de 105 000 le nombre cumulatif de visites pour des soins primaires à ces cliniques depuis la création de notre programme.
- Au premier trimestre de 2022, près de 48 000 Canadiens ont participé à nos ateliers et événements virtuels TELUS Averti^{MD}, portant le nombre cumulatif de participants au programme à près de 500 000 Canadiens depuis son lancement en 2013. En février 2022, près de 30 000 étudiants ont participé à l'événement virtuel de TELUS Averti, Be Brave #ZéroIntimidation, à l'occasion de la Journée du chandail rose.
- La Fondation TELUS pour un futur meilleur et les Comités d'investissement communautaire de TELUS affecteront la totalité des subventions de 2022 aux initiatives caritatives qui viennent en aide aux jeunes et aux personnes marginalisées. Depuis le début de 2022, la Fondation a versé plus de 4,7 millions de dollars à plus de 275 organismes de bienfaisance. Depuis sa création en 2018, la Fondation a approuvé des dons en trésorerie s'élevant à plus de 30 millions de dollars dans nos collectivités grâce aux efforts de nos Comités d'investissement communautaire de TELUS.
- Au premier trimestre de 2022, nous avons élargi nos comités d'investissement communautaire dans l'Ouest canadien. Ainsi, le Comité d'investissement communautaire de TELUS à Vancouver, qui englobe désormais les collectivités côtières de Vancouver, a été renommé Comité d'investissement communautaire de TELUS à Vancouver et dans la région côtière; le Comité d'investissement communautaire de TELUS dans la région de Thompson Okanagan, qui englobe désormais les municipalités de Dawson Creek, de Fort St. John, de Prince George, de Quesnel et de Cranbrook, a été renommé Comité d'investissement de TELUS dans le nord et l'intérieur de la Colombie-Britannique; et le Comité d'investissement de TELUS au Manitoba, qui englobe désormais la Saskatchewan, a été renommé Comité d'investissement de TELUS au Manitoba et en Saskatchewan.
- Le Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur^{MC} a fourni l'apport le plus important dans le cadre d'une ronde de financement de série A de 8,4 millions de dollars US menée par Virtual Gurus, une plateforme de talent en tant que service qui connecte les organisations à des assistants virtuels représentant des collectivités sous-représentées. Virtual Gurus est dirigée par la visionnaire Bobbie Racette, soit l'une des premières femmes autochtones à conclure une ronde de financement de série A sur le marché canadien des technologies.
- Dans le cadre de notre accord d'achat d'énergie virtuel visant l'énergie renouvelable conclu avec la centrale solaire de Brooks I située en Alberta, la production d'électricité s'est élevée à 3 300 MWh au premier trimestre de 2022. Dans le cadre de notre accord d'achat d'énergie virtuel conclu avec la centrale solaire de Strathmore située en Alberta, la production d'électricité s'est élevée à 3 500 MWh en mars 2022, après le début des activités commerciales le 17 mars 2022. Des activités commerciales dans le cadre de deux accords d'achat d'énergie virtuels supplémentaires devraient débuter au deuxième trimestre de 2022.
- En mai 2022, les consommateurs canadiens, par l'entremise du Gustavson Brand Trust Index présenté par la Peter B. Gustavson School of Business de l'Université de Victoria, ont désigné notre société comme étant la marque de télécommunications la plus digne de confiance au Canada pour la quatrième année consécutive.

Utiliser les technologies de pointe de TELUS pour favoriser une croissance supérieure dans les services mobiles, résidentiels et d'affaires

- Dans le cadre des Speedtest Awards d'Ookla, nous avons remporté le prix pour le réseau mobile le plus rapide en Amérique du Nord pour les troisième et quatrième trimestres de 2021. Aux troisième et quatrième trimestres de 2021, nous avons en outre remporté le prix du fournisseur de réseau mobile le plus rapide au Canada pour une neuvième fois de suite.
- Dans le rapport *Mobile Network Experience Canada* publié en février 2022 par la société Opensignal, dont le siège social est situé au Royaume-Uni, nous nous sommes classés au premier rang au chapitre de l'expérience vidéo, de l'expérience au chapitre des jeux, de l'expérience d'application vocale et des vitesses de téléversement, et nous nous sommes classés *ex æquo* au premier rang en ce qui a trait aux vitesses de téléchargement et à la disponibilité du réseau 4G. De plus, dans le rapport *Canada 5G User Experience* d'Opensignal, également publié en février 2022, nous nous sommes classés *ex æquo* au premier rang en ce qui a trait à l'expérience vidéo 5G, à l'expérience d'application vocale 5G et aux vitesses de téléchargement 5G.
- Dans le rapport *Canada: State of Mobile Experience* publié en mars 2022 par Tutela (dont le siège est situé au Canada), qui porte sur les données pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022, notre société a remporté les quatre prix nationaux concernant la qualité constante excellente du réseau, la qualité constante de base du réseau, la qualité constante excellente du réseau 5G et la qualité constante de base du réseau 5G.
- En janvier 2022, nous avons annoncé la conclusion d'un contrat pluriannuel avec Sandvine, lequel nous permettra d'utiliser l'application et les solutions d'intelligence de réseau de Sandvine sur Google Cloud pour nous aider encore davantage à surveiller et à gérer la croissance prévue du trafic de vidéos et de données mobiles sur l'ensemble de notre réseau.

- En janvier 2022, nous avons annoncé la création d'un partenariat de cinq ans avec l'Université d'Ottawa (« uOttawa ») qui vise à faire du campus un centre d'innovation connecté au réseau 5G. En plus d'accélérer la recherche multidisciplinaire pour faire des avancées au chapitre de la santé mondiale, des diagnostics et des traitements permettant de sauver des vies, et de la cybersécurité, cette collaboration transformera le campus de l'uOttawa et enrichira l'expérience étudiante grâce à de nouveaux programmes d'études et à de nouvelles méthodes d'enseignement, alors que les étudiants participeront à une recherche de pointe tirant parti de la technologie 5G.
- En février 2022, nous avons annoncé la création d'un partenariat avec Google Cloud et NXN Digital afin de rendre les villes canadiennes plus sécuritaires, plus écologiques et plus intelligentes. Cet alignement stratégique allie nos réseaux de premier ordre à l'infrastructure et à l'analytique de données de Google Cloud ainsi qu'à la plateforme de ville intelligente en tant que service de NXN Digital pour habiliter les villes et les quartiers de toute taille à améliorer la vie de leurs citoyens, notamment en contrôlant les feux de circulation pour réduire la congestion et les émissions et en ayant recours à l'analytique des données pour concevoir un aménagement urbain plus intelligent et efficient.
- En mars 2022, de concert avec Samsung Networks, nous avons annoncé le déploiement réussi des premiers services MCPTX (d'après l'anglais Mission Critical Push-to-X) de prochaine génération du Canada. Déployée sur nos réseaux de premier ordre, cette nouvelle solution MCPTX outillera les premiers répondants canadiens en leur fournissant l'information et les données dont ils ont besoin pour faire une évaluation plus juste des situations d'urgence, pour améliorer leur réactivité et leur efficacité opérationnelle, et pour favoriser de meilleurs résultats en matière de sécurité publique.
- En mars 2022, nous avons annoncé que nous utiliserons notre technologie Terminal intelligent et notre réseau 5G de premier ordre pour accroître les vitesses Internet fixe sans fil à 100 Mbps dans près de 60 collectivités rurales en Colombie-Britannique et en Alberta d'ici la fin de l'année. Notre technologie Terminal intelligent mise sur une connexion fixe sans fil optimisée par notre réseau 5G pour offrir aux particuliers des vitesses Internet plus rapides, ce qui en fait une solution de rechange novatrice pour les clients vivant dans des collectivités ou des régions éloignées qui sont plus difficiles à desservir au moyen d'une connexion à large bande traditionnelle.
- En mars 2022, de concert avec le Vector Institute, nous avons annoncé le lancement d'un système d'optimisation énergétique, lequel utilise l'intelligence artificielle (« IA ») pour réduire l'empreinte climatique des centres de données. Cette innovation a recours à l'apprentissage par renforcement fondé sur des modèles pour ajuster les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (« CVC ») dans tous les sites du réseau, ce qui permet un contrôle écoénergétique de la température. Le code de ce nouvel algorithme sera ouvert et permettra donc à la communauté faisant la promotion de la conservation d'énergie de tirer parti de l'IA pour produire de meilleurs résultats pour les Canadiens et notre environnement.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS Santé et TELUS Agriculture pour établir des actifs d'importance

TELUS Santé

- Les solutions Mes Soins TELUS Santé et Soins virtuels TELUS Santé ont connu une adoption considérable en cette période de pandémie de COVID-19 qui se poursuit. Ces solutions ont aidé les Canadiens à demeurer en sécurité à la maison et à éviter les endroits à risque plus élevé tels que les cliniques et les urgences lorsque cela était possible, ce qui a libéré de la capacité dans le système de soins de santé pour répondre à la pandémie. Nos deux solutions de soins de santé virtuels fournissent à des millions de Canadiens l'occasion d'obtenir virtuellement des soins de santé et de santé mentale de première ligne, d'un bout à l'autre du pays, et elles sont également offertes aux Canadiens qui n'ont pas accès à un médecin de famille ou à ceux qui ont besoin de soins médicaux en dehors des heures d'ouverture.
- Notre solution Compagnon Santé connectée^{MC}, qui offre des services d'intervention d'urgence personnels, continue de soutenir la santé et le bien-être des personnes âgées partout au Canada. La COVID-19 affecte les personnes âgées de façon disproportionnée, et la solution Compagnon Santé connectée aide les personnes âgées à rester en contact avec des services de soutien en cas d'urgence et offre une solution de soins à distance aux personnes qui sont incapables de fournir un soutien physique à des personnes âgées qui leur sont chères. En outre, elle comprend le service Compagnon TELUS Santé pour Apple Watch (offert en français et en anglais, partout au Canada), soit un service de surveillance en cas d'urgence disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7 issu de la combinaison du service national d'intervention de Compagnon Santé connectée de TELUS Santé et des capacités de détection des chutes des montres Apple Watch.
- Durant la pandémie, la chaîne Healthy Living Network[®] de TELUS a également offert aux abonnés au service Télé OPTIK un contenu informationnel et intéressant concernant la prévention de la COVID-19 et le bien-être, et les aide à demeurer actifs et en santé à domicile en leur proposant du contenu de premier plan portant sur plus de 1 400 sujets tels que la condition physique, le yoga, la nutrition et la santé mentale, qu'ils peuvent consulter gratuitement, louer, ou télécharger. Les abonnés ont également accès au contenu de premier plan en matière de santé mentale de Calm, qui aide les Canadiens à composer avec le stress lié à la pandémie. Nous offrons du contenu gratuit à tous les abonnés aux services Télé OPTIK et Pik TV^{MD}, ainsi qu'un contenu en accès limité supplémentaire avec notre forfait thématique Calm sur Télé OPTIK, qui donne accès à des méditations guidées et des exercices respiratoires, ainsi qu'à des histoires destinées aux adultes pour aider à s'endormir disponibles sur l'application Calm. Nous sommes la seule entreprise de télécommunications canadienne à avoir créé un partenariat avec Calm, et nous sommes la première entreprise de télécommunications qui offre le contenu de Calm avec ses services de télévision et qui offre des abonnements dans le cadre de l'échange de points Récompenses TELUS^{MD}.
- En janvier 2022, nous avons officiellement lancé Pharmacie virtuelle TELUS Santé, un service axé sur le patient dont l'objectif est d'améliorer la gestion des médicaments en veillant à ce que ceux-ci soient livrés en temps opportun directement au domicile du patient, en offrant un accès illimité à des consultations virtuelles avec les pharmaciens et en fournissant des outils qui favorisent le respect de la posologie. Ce service de pharmacie virtuelle permet aux utilisateurs de profiter de consultations individuelles illimitées par vidéo et par téléphone avec les pharmaciens, et ce, dans le confort de leur domicile, tout en leur fournissant des outils pour faire le suivi des médicaments des membres de leur famille à l'aide du tableau de bord en ligne du service.

- En mars 2022, nous avons fait l'acquisition de Sprout Wellness Solutions, une solution numérique globale en matière de santé et de bien-être conçue pour informer, motiver et inspirer les gens afin qu'ils améliorent leur santé en changeant leurs comportements. La solution est offerte dans le cadre de la gamme de services de TELUS Santé aux employeurs canadiens qui souhaitent donner les moyens à leurs employés, par l'entremise de leurs régimes d'avantages, de vivre des vies plus saines.

TELUS Agriculture

- Dans le cadre de nos efforts visant à rendre les chaînes d'approvisionnement des secteurs alimentaire et des biens de consommation plus résilientes et agiles, notre équipe a mis l'accent sur l'intégration des acquisitions conclues au cours du second semestre de 2021, arrimant les synergies de l'ensemble des fonctions de commercialisation et des diverses fonctions de soutien.
- Durant le trimestre, nous avons lancé la première version de notre plateforme d'échange de données sur l'agriculture, laquelle permet à nos clients de tirer parti des connexions aux sources de données liées à la machinerie agricole, aux conditions météorologiques et autres à l'aide d'une fonction d'ouverture de session unique. Celle-ci simplifie de façon sécuritaire l'accès client et le stockage de données dans notre plateforme infonuagique.
- En avril 2022, nous avons lancé notre plateforme de gestion de la chaîne du froid, qui donne à nos clients la capacité de déterminer la fourchette de températures maximales et minimales, et de connaître la localisation, la date et l'heure des brèches. Ils peuvent donc réduire l'incidence sur les marchandises en fonction de l'étape précise de la chaîne d'approvisionnement qui pose problème.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS International pour établir un actif d'importance

- Au début du trimestre, TELUS International a annoncé une collaboration avec Automation Anywhere, un chef de file mondial de l'automatisation robotisée des processus, afin de simplifier la livraison et la migration des solutions d'automatisation sur Google Cloud. En tant que partenaire privilégié platine et fournisseur de services gérés d'Automation Anywhere, TELUS International permet la conception de bout en bout de solutions d'automatisation robotisée des processus sur Google Cloud afin d'améliorer les tâches opérationnelles avec plus de rapidité, d'exactitude et d'efficacité.
- Les clients et l'industrie continuent de reconnaître les réalisations de TELUS International. Au premier trimestre de 2022, ces réalisations de TELUS International ont été les suivantes :
 - Elle s'est classée au premier rang dans le rapport d'évaluation 2022 de NelsonHall portant sur la transformation des activités au chapitre de l'expérience client. En outre, TELUS International s'est classée au premier rang dans les trois sous-catégories de l'évaluation en ce qui a trait à la génération de produits, à l'amélioration de l'expérience client et à l'optimisation des coûts.
 - Pour la sixième année consécutive, elle a figuré sur la liste des 100 meilleures sociétés fournissant des services d'impartition à l'échelle mondiale publiée par l'International Association of Outsourcing Professionals, laquelle recense les meilleurs fournisseurs de services d'impartition du monde au chapitre de l'étendue et de la croissance de ces services, des références des clients, des prix, des certifications, des programmes en matière d'innovation et de la responsabilité sociale d'entreprise.

4. Capacités

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les énoncés concernant notre programme de croissance du dividende et nos objectifs financiers présentés à la *rubrique 4.3*, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2021.

4.2 Ressources opérationnelles

Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Depuis le milieu de 2013 jusqu'au 31 mars 2022, nous avons investi plus de 7,2 milliards de dollars pour acquérir des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères tenues et d'autres transactions privées. Nous avons ainsi plus que doublé le spectre que nous détenons à l'échelle nationale afin de soutenir notre objectif visant à accorder la priorité aux clients.

La consommation de données mobiles augmente rapidement et devrait continuer d'augmenter à un rythme soutenu dans le cadre de la transition de l'industrie à la technologie 5G; nous avons en conséquence effectué des investissements afin d'accroître la couverture, la capacité et la qualité de notre réseau de premier ordre pour prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles dans un pays diversifié sur le plan géographique. Ces investissements comprennent des investissements dans la technologie des petites cellules pour les services mobiles connectée directement à notre technologie à fibres optiques, afin d'améliorer la couverture et la capacité utilisée au lancement de notre réseau 5G.

Au 31 mars 2022, notre technologie 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne, soit un résultat inchangé par rapport au 31 mars 2021. Nous avons continué d'investir dans le déploiement de notre réseau fondé sur les technologies LTE évoluées, qui couvrait plus de 96 % de la population canadienne au 31 mars 2022, soit un résultat relativement inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent. De plus, notre réseau 5G couvrait 74 % de la population canadienne au 31 mars 2022, soit une hausse par rapport à plus de 28 % au 31 mars 2021.

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec, et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de technologies à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens dans ces collectivités. Pour ce faire, nous avons notamment accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques dans ces collectivités. En outre, nous avons accru les vitesses des services Internet à large bande, nous avons élargi notre bibliothèque de vidéos sur demande offertes dans le cadre des services TV ainsi que le contenu haute définition, y compris le contenu télé 4K et les capacités 4K HDR, et nous avons amélioré la commercialisation des produits et services de données groupés, ce qui s'est traduit par une amélioration des taux de désabonnement. Notre technologie à fibres optiques représente également une composante essentielle de notre technologie d'accès sans fil, qui a permis le déploiement de la technologie 5G, comme il est fait mention ci-dessus. Nos gammes de services de sécurité résidentielle et d'entreprise intègrent des fonctions de sécurité et de contrôle de sécurité avec les appareils intelligents.

Au 31 mars 2022, environ 2,8 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec étaient couverts par nos installations à fibres optiques, qui leur fournissent un accès immédiat à notre technologie à fibres optiques. Il s'agit d'une hausse par rapport à plus de 2,5 millions de foyers et d'entreprises couverts par nos installations à fibres optiques au premier trimestre de 2021.

Au 31 mars 2022, environ 10 % de nos abonnés aux services de télévision et Internet de notre réseau PureFibre étaient desservis par des lignes de cuivre, soit une baisse par rapport à 11 % au 31 décembre 2021. La majorité des abonnés restants devrait essentiellement passer à TELUS PureFibre^{MD} d'ici la fin de 2022.

Nous offrons divers services et solutions de soins de santé, y compris des soins de santé virtuels, des pharmacies virtuelles, des dossiers médicaux électroniques (« DME »), des systèmes de gestion d'officine, des solutions de gestion du règlement des demandes, des dossiers de santé personnels, des solutions de suivi des patients à distance, des services d'intervention d'urgence personnels, des services de soutien en santé mentale, des soins de base exhaustifs et des services de mieux-être des employés, ainsi que des services de conservation du contenu portant sur la santé pour les Canadiens.

Nos solutions au secteur agricole comprennent la gestion agricole, la gestion agronomique de précision, la gestion de la santé des troupeaux des parcs d'engraissement, un logiciel de gestion d'élevages, des services d'interface de programmation d'applications (« API ») et services d'intégration d'applications, des solutions de gestion de la conformité, des solutions de traçabilité des aliments et d'assurance de la qualité, des solutions de gestion de données et des solutions logicielles pour la gestion, l'optimisation et l'analytique aux fins de la stimulation du commerce (« TPx »), et de la réalisation des activités de vente au détail, et des capacités d'analytique.

Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)

Notre secteur ECPN offre des services qui appuient le cycle de vie complet de la transformation numérique de nos clients. Nous permettons à nos clients d'adopter plus rapidement les technologies numériques de prochaine génération pour obtenir de meilleurs résultats. Les solutions et services offerts trouvent leur pertinence sur de multiples marchés, y compris les services de technologies de l'information (« TI ») pour la transformation numérique des systèmes d'expérience client et la gestion de l'expérience client numérique.

Notre secteur ECPN a mis au point un modèle de prestation agile à l'échelle mondiale pour soutenir l'expérience client propulsée par le numérique de prochaine génération. La quasi-totalité de nos sites de prestation de services sont reliés par une infrastructure de classe transporteur soutenue par des technologies d'informatique en nuage, ce qui permet la mise en place d'équipes virtuelles réparties à l'échelle mondiale. L'interconnexion de nos équipes ECPN et la capacité de modifier de manière transparente les interactions entre les canaux physiques et numériques permettent à nos équipes ECPN d'adapter notre stratégie de prestation à l'évolution des besoins de nos clients.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital, nous incluons les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), les participations ne donnant pas le contrôle, la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et les actifs ou passifs de couverture liés à des éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme, y compris ceux découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions (y compris des actions ordinaires et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International), pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment notre ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution. (Se reporter aux définitions à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».)

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») en vertu de notre programme pluriannuel de croissance du dividende

- Le 6 mai 2022, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant entre 7 % et 10 % entre 2023 et la fin de 2025, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. Nonobstant cet objectif, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. L'indication à long terme au chapitre du ratio de distribution lié aux actions ordinaires est calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2025 ou que nous ne modifierons pas ce programme d'ici 2025. (Se reporter à la Mise en garde concernant les déclarations prospectives – Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2025, ainsi que tout autre programme de croissance du dividende, de même qu'à la rubrique 10.14, « Financement, dette et dividendes » de notre rapport de gestion annuel 2021.)
- Le 5 mai 2022, le conseil a décidé de déclarer un dividende pour le deuxième trimestre de 0,3386 \$ par action, payable le 4 juillet 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2022. Le dividende pour le deuxième trimestre de 2022 reflète une augmentation cumulative de 0,0224 \$ par action, ou 7,1 %, par rapport au dividende par action de 0,3162 \$ déclaré à l'exercice précédent.
- Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet pour les dividendes versés à compter du 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les fonds propres à un escompte de 2 %. Au cours du premier trimestre de 2022, relativement aux dividendes versés le 4 janvier 2022, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis environ 6 millions d'actions ordinaires aux fins de ce régime, pour un montant de 156 millions de dollars. Pour les dividendes versés le 1^{er} avril 2022, le taux de participation au régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, qui est calculé comme une participation à ce régime de 160 millions de dollars (compte tenu du régime d'actionnariat des employés) sous forme de pourcentage des dividendes bruts, s'est établi à environ 35 %.
- À l'heure actuelle, TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités.

Racheter des actions ordinaires

- Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021 et jusqu'à la date du présent rapport de gestion, nous n'avons racheté ni annulé aucune action en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital (suite)

Utiliser le produit des créances clients titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires et le papier commercial, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie

- Le papier commercial émis et en cours était de 1,4 milliard de dollars au 31 mars 2022 et était intégralement libellé en dollars américains (1,1 milliard de dollars US), par rapport à 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars US) au 31 décembre 2021, et à 0,9 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars US) au 31 mars 2021.
- Les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International payables à un consortium se composant d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) se chiffraient à 818 millions de dollars US au 31 mars 2022, par rapport à 854 millions de dollars US au 31 décembre 2021, et à 939 millions de dollars US au 31 mars 2021. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.
- Le produit des créances clients titrisées s'élevait à 100 millions de dollars au 31 mars 2022, soit un résultat inchangé par rapport au 31 décembre 2021 et au 31 mars 2021.

Maintenir la conformité aux objectifs financiers

- Maintenir des notations du crédit de première qualité de BBB+ ou des notations équivalentes – Au 6 mai 2022, les notations du crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette visée. (Se reporter à la *rubrique 7.8, « Notations du crédit »*.)
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts de 2,20 à 2,70 fois – Au 31 mars 2022, ce ratio, qui était de 3,18 fois, sortait de la fourchette cible, en raison principalement de l'acquisition des licences de spectre, le spectre étant notre actif à durée d'utilité indéterminée le plus important, et de l'incidence de la pandémie de COVID-19. L'incidence nette des cessions d'entreprises et des acquisitions d'entreprises a donné lieu à une augmentation du ratio. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, ainsi que notre incapacité à prédire l'incidence de la pandémie de COVID-19, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,70 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu en 2023 et en 2024), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. (Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.)
- Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective – Notre fourchette cible est présentée sur une base prospective. Le ratio de distribution lié aux actions ordinaires¹ présenté dans le présent rapport de gestion constitue une mesure historique fondée sur les dividendes déclarés des quatre trimestres les plus récents, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, et sur les flux de trésorerie disponibles; il est présenté à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 31 mars 2022, le ratio était de 129 % et sortait de la fourchette cible, en raison principalement i) de notre programme de dépenses d'investissement accélérées prévues afin de prendre en charge nos dépenses d'investissement dans le réseau à large bande, le déploiement de notre infrastructure TELUS PureFibre et l'accélération de la mise en œuvre de notre réseau 5G; et ii) de l'incidence de la pandémie sur l'exercice 2021. En excluant l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées de 908 millions de dollars, le ratio s'établissait à 63 % au 31 mars 2022. (Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.)
- Maintenir des liquidités disponibles d'au moins 1 milliard de dollars – Au 31 mars 2022, les liquidités disponibles¹ s'élevaient à plus de 2,6 milliards de dollars. (Se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*, et à « *Risque de liquidité* » à la *rubrique 7.9.*)

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. (Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.)

4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

5. Analyse des résultats d'exploitation

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant nos attentes liées à la croissance des produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles, aux tendances au chapitre des produits et services liées aux mises en service d'abonnés et aux frais de rétention, aux marges liées à l'équipement, à la croissance du nombre d'abonnés et aux futures tendances. Il n'existe aucune certitude que nous avons identifié ces tendances avec exactitude en nous fondant sur les résultats antérieurs ni que ces tendances se poursuivront, compte tenu, notamment, des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 et à ses répercussions connexes sur l'économie. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

5.1 Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation, particulièrement le BAIIA ajusté, sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel).

Le secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») comprend : les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, et les services de sécurité résidentielle et d'entreprise); les solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé; les services au secteur agricole (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications; et les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique et de transformation de la capacité numérique, y compris les solutions d'intelligence artificielle (« IA ») et de gestion de contenu, qui sont fournies par TELUS International.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

Sommaire des résultats trimestriels

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | T1 2022 | T4 2021 | T3 2021 | T2 2021 | T1 2021 | T4 2020 | T3 2020 | T2 2020 |
|---|---------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Produits d'exploitation et autres produits¹ | 4 282 | 4 872 | 4 251 | 4 111 | 4 024 | 4 060 | 3 981 | 3 728 |
| Charges d'exploitation | | | | | | | | |
| Achat de biens et services ² | 1 594 | 1 882 | 1 660 | 1 609 | 1 548 | 1 766 | 1 632 | 1 458 |
| Charge au titre des avantages du personnel ² | 1 119 | 1 108 | 1 095 | 1 051 | 1 015 | 958 | 959 | 911 |
| Dotation aux amortissements | 842 | 830 | 804 | 793 | 789 | 789 | 773 | 725 |
| Total des charges d'exploitation | 3 555 | 3 820 | 3 559 | 3 453 | 3 352 | 3 513 | 3 364 | 3 094 |
| Bénéfice d'exploitation | 727 | 1 052 | 692 | 658 | 672 | 547 | 617 | 634 |
| Coûts de financement avant la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme | 179 | 192 | 184 | 203 | 207 | 190 | 187 | 184 |
| Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme | — | — | 10 | — | — | — | — | 18 |
| Bénéfice avant impôt | 548 | 860 | 498 | 455 | 465 | 357 | 430 | 432 |
| Impôt sur le résultat | 144 | 197 | 140 | 111 | 132 | 86 | 109 | 117 |
| Bénéfice net | 404 | 663 | 358 | 344 | 333 | 271 | 321 | 315 |
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 385 | 644 | 345 | 335 | 331 | 260 | 307 | 290 |
| Bénéfice net par action ordinaire : | | | | | | | | |
| Bénéfice par action (BPA) de base | 0,28 | 0,47 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,20 | 0,24 | 0,23 |
| BPA de base ajusté ³ | 0,30 | 0,23 | 0,29 | 0,26 | 0,27 | 0,22 | 0,28 | 0,25 |
| BPA dilué | 0,28 | 0,47 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,20 | 0,24 | 0,23 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire | 0,3274 | 0,3274 | 0,3162 | 0,3162 | 0,3112 | 0,3112 | 0,29125 | 0,29125 |
| Information supplémentaire : | | | | | | | | |
| BAIIA | 1 569 | 1 882 | 1 496 | 1 451 | 1 461 | 1 336 | 1 390 | 1 359 |
| Coûts de restructuration et autres coûts | 39 | 44 | 63 | 38 | 41 | 71 | 58 | 70 |
| Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | 1 | — | 1 | 1 | 2 | 8 | 3 |
| Profit à la cession des activités de solutions en finance | — | 410 | — | — | — | — | — | — |
| Retrait d'une provision au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition d'une entreprise au sein du secteur ECPN | — | — | — | — | — | — | — | 71 |
| BAIIA ajusté | 1 608 | 1 517 | 1 559 | 1 490 | 1 503 | 1 409 | 1 456 | 1 361 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 135 | 896 | 1 309 | 1 244 | 939 | 1 033 | 902 | 1 462 |
| Flux de trésorerie disponibles | 415 | 43 | 203 | 210 | 321 | 218 | 161 | 511 |

- 1 Au quatrième trimestre de 2021, nous avons comptabilisé un profit à la cession de nos activités de solutions en finance de 410 millions de dollars.
- 2 L'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel comprennent les coûts de restructuration et autres coûts.
- 3 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Tendances

La COVID-19 a été qualifiée de pandémie en mars 2020 et a eu des répercussions importantes sur nos activités. La pandémie nous empêche tout comme nos clients et nos fournisseurs de mener nos activités de façon conventionnelle dans certains secteurs. Bien que nous nous attendions à ce que la pandémie continue de se répercuter sur nos activités au moins jusqu'en 2023, nous nous sommes adaptés, et continuons de nous adapter, à de futurs modèles d'exploitation.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des produits consolidés reflète la croissance du secteur TTEch, y compris i) les produits tirés des services de réseau mobile découlant de la croissance du nombre d'abonnés et de l'accélération des connexions à l'Internet des objets (« IoT »), qui sont en grande partie contrebalancés par les répercussions de la pandémie de COVID-19 telles que la baisse des produits tirés des services d'itinérance liée aux habitudes de voyage; ii) les produits tirés de la croissance des services de données fixes pour les consommateurs et les entreprises en ce qui a trait aux produits tirés des services Internet, aux produits tirés des services de télévision, aux produits tirés des services de sécurité résidentielle et d'entreprise, et à d'autres offres en matière d'applications évoluées; iii) certains produits tirés des soins de santé, y compris la solution de gestion des régimes d'assurance maladie, la solution Dossier Collaboratif Santé, la solution de gestion d'officine et la solution de pharmacie virtuelle, ainsi que nos solutions de soins virtuels; et iv) la croissance des services au secteur agricole stimulée par nos solutions numériques et d'analytique des données. L'augmentation des produits consolidés a été neutralisée en partie par la plus faible croissance des produits tirés de l'équipement

tenant aux changements dans les habitudes de magasinage habituelles des clients dans les commerces de détail, de même que par la baisse des volumes de remplacement d'appareils et par les contraintes au chapitre de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour les jeux de puces. Les produits consolidés ont également subi l'incidence des autres répercussions de la pandémie telles que la fermeture temporaire des Cliniques TELUS Santé en 2020, qui fonctionnaient à volume réduit en 2021 et au début de 2022, et du fait que les clients d'affaires font face à des réductions ou à des interruptions de leurs activités. L'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de données ainsi que des produits tirés des services de télévision tient à la croissance du nombre d'abonnés et à l'augmentation des produits par client tirés des services Internet. Par ailleurs, un nombre accru de clients ont adopté nos services de sécurité résidentielle et d'entreprise, et nous menons à bien le groupement des services mobiles et des services résidentiels. Les autres produits au quatrième trimestre de 2021 comprennent le profit à la cession de nos activités de solutions en finance de 410 millions de dollars. Pour des renseignements supplémentaires concernant les produits tirés des services mobiles et des services fixes ainsi que les tendances au chapitre du nombre d'abonnés, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*.

L'augmentation d'un exercice à l'autre des produits consolidés reflète également la croissance des produits du secteur ECPN en raison des acquisitions d'entreprises, y compris l'acquisition de Competence Call Center (« CCC ») le 31 janvier 2020, qui a depuis lors fait l'objet d'un repositionnement de la marque sous le nom de TELUS International Northern Europe, ou TINE, et comprend essentiellement les activités de CCC, et l'acquisition de Lionbridge AI le 31 décembre 2020, cette dernière ayant par la suite fait l'objet d'un repositionnement de la marque sous le nom de TELUS International AI Data Solutions (« TIAI »), ainsi que la croissance interne liée aux clients externes.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des charges liées à l'achat de biens et services reflète l'augmentation des charges afin de prendre en charge la croissance des activités du secteur ECPN et du nombre d'abonnés et les acquisitions d'entreprises; l'augmentation du coût des ventes de produits liés aux services de données fixes découlant de la croissance du nombre d'abonnés; et l'augmentation des charges d'exploitation découlant de la croissance liée à l'élargissement de nos offres de services de santé et de services au secteur agricole et à l'accroissement de nos capacités numériques. TIAI a recours à une main-d'œuvre contractuelle pour offrir des services à ses clients, plutôt que d'avoir uniquement recours à ses membres du personnel, et ces services contractuels ont contribué d'un exercice à l'autre à l'augmentation des charges liées à l'achat de biens et services au cours de 2021.

La tendance au chapitre de la hausse, d'un exercice à l'autre, de la charge nette au titre des avantages du personnel reflète l'accroissement du nombre d'employés lié aux acquisitions d'entreprises, notamment afin de prendre en charge la croissance des produits tirés du secteur ECPN, les offres de services de santé, les offres de services au secteur agricole et la croissance de nos autres gammes de services complémentaires. Ce résultat a été neutralisé en partie par la modération de la charge au titre des salaires résultant des réductions du nombre d'employés équivalents temps plein au pays, compte non tenu des acquisitions d'entreprises, liée en partie aux postes vacants absorbés alors que nous avons poursuivi la numérisation de notre expérience client. Nous avons enregistré une hausse d'un exercice à l'autre de la charge nette au titre des avantages du personnel en 2021, en raison de la hausse de la rémunération fondée sur le mérite, dont l'augmentation liée au programme de rémunération en avril 2021.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, de la dotation aux amortissements reflète une augmentation des immobilisations acquises dans le cadre des acquisitions d'entreprises, de la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'expansion de notre infrastructure à large bande, y compris les investissements générationnels pour brancher les foyers et les entreprises à notre réseau TELUS PureFibre, et la couverture de la technologie 5G, ainsi que la croissance des mises en service d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité. Les investissements dans notre technologie à fibres optiques nous permettent également de prendre en charge notre stratégie fondée sur la technologie afin d'améliorer la couverture et la capacité, y compris le déploiement continu de notre réseau 5G.

La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme, qui est liée principalement aux investissements dans la technologie du spectre, dans la technologie de la fibre optique et dans la technologie mobile, ainsi que les acquisitions d'entreprises. Les coûts de financement tiennent compte de la comptabilisation d'une prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme de 10 millions de dollars au troisième trimestre de 2021, et de 18 millions de dollars au deuxième trimestre de 2020. De plus, les coûts de financement sont présentés déduction faite des intérêts capitalisés qui sont liés aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz, que nous avons commencé à déployer dans notre réseau existant en 2021, ainsi qu'aux licences acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la

bande de fréquence de 3 500 MHz. Les coûts de financement comprennent également la désactualisation des provisions (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et options de vente position vendeur) et le montant au titre des régimes à prestations définies du personnel, déduction faite de l'intérêt. De plus, pour les huit périodes présentées, les coûts de financement comprennent divers profits ou pertes de change et des montants variables de produits d'intérêts.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements hors trésorerie liés aux variations quasi adoptées de l'impôt sur le résultat, et les ajustements comptabilisés dans les périodes considérées au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures. Historiquement, la tendance au chapitre du BPA reflète la tendance au chapitre du bénéfice net. Pour une analyse détaillée des tendances, se reporter à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. Une analyse de la performance de nos secteurs opérationnels est présentée à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

Produits d'exploitation

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| Produits d'exploitation | | | |
| Services | 3 765 | 3 502 | 7,5 % |
| Équipement | 491 | 520 | (5,6) % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 4 256 | 4 022 | 5,8 % |
| Autres produits | 26 | 2 | n.s. |
| Produits d'exploitation et autres produits | 4 282 | 4 024 | 6,4 % |

Les produits d'exploitation et autres produits consolidés ont augmenté de 258 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 263 millions de dollars au premier trimestre de 2022. La croissance de 154 millions de dollars des produits tirés des services du secteur TTEch tient i) à la hausse des produits tirés des services de réseau mobile découlant de l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance et de la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et du nombre d'abonnés des appareils connectés; ii) à la hausse des produits tirés des services Internet et des services de données attribuable à la hausse des produits par client, à la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet, du nombre d'abonnés aux services de sécurité et du nombre d'abonnés aux services de télévision, aux acquisitions d'entreprises et à l'accroissement des services; iii) à la croissance des produits tirés des services au secteur agricole compte tenu des acquisitions d'entreprises; et iv) à la croissance des produits tirés des services de santé, découlant en grande partie de la croissance interne. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la baisse continue des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux et des services de données fixes patrimoniaux. La croissance des produits d'exploitation du secteur ECPN tient à la croissance interne découlant à la fois de l'accroissement des services offerts aux clients existants et des nouveaux clients.
- Les **produits tirés de l'équipement** ont diminué de 29 millions de dollars au premier trimestre de 2022, résultat qui reflète la baisse des volumes de remplacement d'appareils mobiles, partiellement contrebalancée par la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.
- Les **autres produits** ont augmenté de 24 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison principalement d'une reprise de provisions pour une contrepartie éventuelle liée à des acquisitions d'entreprises.

Charges d'exploitation

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| Achat de biens et services | 1 594 | 1 548 | 3,0 % |
| Charge au titre des avantages du personnel | 1 119 | 1 015 | 10,2 % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 551 | 524 | 5,2 % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 291 | 265 | 9,8 % |
| Charges d'exploitation | 3 555 | 3 352 | 6,1 % |

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 203 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

- **L'achat de biens et services** a augmenté de 46 millions de dollars au premier trimestre de 2022 en raison principalement i) de la croissance interne des activités du secteur ECPN; ii) de la hausse des coûts associés aux acquisitions d'entreprises, ainsi que des coûts liés à l'élargissement de nos services au secteur agricole et de nos services de santé; iii) de l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, compte tenu de la hausse du nombre de licences basées sur l'abonnement; iv) de la hausse des coûts des produits et services aux fins de la prise en charge de la croissance du nombre de connexions d'abonnés, y compris les abonnés aux services de télévision; v) de l'augmentation des coûts de restructuration non liés à la main-d'œuvre; et vi) de l'augmentation de la charge au titre des services d'itinérance. Ces augmentations ont été neutralisées en partie i) par la diminution de la charge au titre des ventes d'équipement mobile tenant aux plus faibles volumes de remplacement d'appareils, quoique ce facteur ait été en partie compensé par la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus; ii) par la réduction de la charge au titre des commissions associée à une plus grande proportion de ventes numériques et à une baisse des volumes de remplacement d'appareils mobiles; et iii) par la diminution des frais de publicité et de promotion.
- **La charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 104 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison principalement i) de la croissance interne des activités du secteur ECPN; ii) de la hausse de la rémunération fondée sur le mérite; et iii) de l'accroissement des coûts de la rémunération et des avantages du personnel découlant de l'augmentation du nombre d'employés liée aux acquisitions d'entreprises. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par la diminution de la rémunération fondée sur des actions dans notre secteur ECPN en raison des ajustements évalués à la valeur de marché d'attributions comptabilisées à titre de passif découlant de la baisse du cours de l'action de TELUS International par rapport à la période comparative, durant laquelle le cours de l'action de TELUS International avait augmenté à la suite du premier appel public à l'épargne (le « PAPE »), ainsi que par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif.
- **L'amortissement des immobilisations corporelles** a augmenté de 27 millions de dollars au premier trimestre de 2022, résultat qui découle essentiellement de la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris notre réseau à fibres optiques élargi et les acquisitions d'entreprises, ainsi que des activités de mise hors service d'immobilisations, qui ont donné lieu à l'amortissement accéléré de ces immobilisations.
- **L'amortissement des immobilisations incorporelles** a augmenté de 26 millions de dollars au premier trimestre de 2022, ce qui reflète les acquisitions d'entreprises et la croissance des dépenses liées aux immobilisations incorporelles au cours des 12 derniers mois.

Bénéfice d'exploitation

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| BAlIA du secteur TTech ¹ (se reporter à la rubrique 5.4) | 1 400 | 1 336 | 4,8 % |
| BAlIA du secteur ECPN ¹ (se reporter à la rubrique 5.5) | 169 | 125 | 35,1 % |
| BAlIA | 1 569 | 1 461 | 7,4 % |
| Dotation aux amortissements (se reporter à l'analyse ci-dessus) | (842) | (789) | 6,7 % |
| Bénéfice d'exploitation [bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) consolidé] | 727 | 672 | 8,2 % |

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le bénéfice d'exploitation s'est accru de 55 millions de dollars au premier trimestre de 2022, tandis que le BAlIA a augmenté de 108 millions de dollars au premier trimestre de 2022. Ces résultats reflètent i) la croissance des produits tirés des services de réseau mobile; ii) la hausse des produits tirés des services Internet et des services de données tenant à l'augmentation des produits par client, à la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet, du nombre d'abonnés aux services de sécurité et du nombre d'abonnés aux services de télévision, aux acquisitions d'entreprises et à l'accroissement des services; et iii) l'apport plus élevé provenant du secteur ECPN. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) l'augmentation de la charge au titre des avantages du personnel; ii) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, compte tenu des licences basées sur l'abonnement; et iii) la diminution produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux et des services de données fixes patrimoniaux.

BAlIA ajusté

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|-------|-------|-----------|
| BAlIA ajusté du secteur TTech ¹ (se reporter à la rubrique 5.4) | 1 435 | 1 365 | 5,1 % |
| BAlIA ajusté du secteur ECPN ^{1,2} (se reporter à la rubrique 5.5) | 173 | 138 | 25,3 % |
| BAlIA ajusté | 1 608 | 1 503 | 7,0 % |

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

2 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 105 millions de dollars, ou 7,0 %, au premier trimestre de 2022, résultat qui reflète les facteurs ayant influé sur le bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus.

Coûts de financement

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut | 169 | 171 | (1,2) % |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – comptabilisés à l'actif | (15) | — | n.s. |
| Intérêts sur les obligations locatives | 16 | 17 | (5,9) % |
| Intérêts sur les emprunts à court terme et autres | 4 | 3 | 33,3 % |
| Désactualisation de provisions | 3 | 5 | (40,0) % |
| Charges d'intérêts | 177 | 196 | (9,7) % |
| Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel | 2 | 6 | (66,7) % |
| Pertes de change | 1 | 6 | (83,3) % |
| Produits d'intérêts | (1) | (1) | — % |
| Coûts de financement | 179 | 207 | (13,5) % |

Les coûts de financement ont diminué de 28 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement des facteurs ci-dessous.

- Les **charges d'intérêts** ont diminué de 19 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison principalement des intérêts sur la dette à long terme capitalisés, excluant les obligations locatives, qui étaient liés à la dette contractée aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre visant la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en juin et en juillet 2021 par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »).
- Le **montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel** a diminué de 4 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement de la variation du déficit au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre 2021, qui s'est établi à 190 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 179 millions de dollars), comparativement au déficit au titre des régimes à prestations définies de 913 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 123 millions de dollars) à l'exercice précédent; ce facteur a été neutralisé en partie par l'augmentation du taux d'actualisation.
- Les **pertes de change** ont varié de 5 millions de dollars au premier trimestre de 2022, ce qui reflète principalement les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

Impôt sur le résultat

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|-------|------|-----------|
| Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables (en %) | 25,5 | 25,6 | (0,1) pt |
| Montants non déductibles (en %) | (0,3) | 1,4 | (1,7) pt |
| Autres (en %) | 1,1 | 1,5 | (0,4) pt |
| Taux d'imposition effectif (en %) | 26,3 | 28,5 | (2,2) pts |
| Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables | 140 | 119 | 17,6 % |
| Montants non déductibles | (2) | 6 | (133,3) % |
| Autres | 6 | 7 | (14,3) % |
| Impôt sur le résultat | 144 | 132 | 9,1 % |

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2022. Le taux d'imposition effectif a diminué, passant de 28,5 % à 26,3 % au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement des variations des montants non déductibles liés au PAPE de TELUS International au premier trimestre de 2021 et de l'augmentation du bénéfice non imposable au premier trimestre de 2022.

Bénéfice global

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|------|-------|-----------|
| Bénéfice net | 404 | 333 | 21,3 % |
| Autres éléments du résultat global (après impôt) : | | | |
| Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat | 22 | 13 | 69,2 % |
| Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat | 164 | 674 | (75,7) % |
| Bénéfice global | 590 | 1 020 | (42,2) % |

Le bénéfice global a diminué de 430 millions de dollars, en raison essentiellement des montants nets des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel, en partie contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, et les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat se composent des montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel, ainsi que de la modification de l'évaluation des actifs financiers de placement.

5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS

Tendances et caractère saisonnier – secteur TTech

Au cours des huit derniers trimestres, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur nos activités, et il nous est impossible d'estimer sa durée ultime ou l'ampleur de ses répercussions. La pandémie nous empêche tout comme nos clients et nos fournisseurs d'être en exploitation dans le cours normal des activités dans certains secteurs, et nous nous attendons à ce qu'elle continue de se répercuter sur nos activités au moins jusqu'en 2023. Ainsi, en raison de l'incertitude liée aux variants de la COVID-19, de la participation de la population générale aux programmes de vaccination ainsi que des restrictions imposées par les gouvernements et des restrictions visant les frontières terrestres, les déplacements des consommateurs et des clients d'affaires demeurent incertains, ce qui a eu une incidence sur les produits tirés des services d'itinérance. De plus, nos clients d'affaires qui utilisent nos services mobiles subissent, et dans certains cas, continuent de subir des réductions ou des interruptions de leurs activités. Par ailleurs, nos offres de services de santé sont touchées par le fait que les Cliniques TELUS Santé n'ont pas pu offrir une gamme complète de services de base en 2020 et que leurs volumes d'activités ont été en grande partie réduits en 2021 et au début de 2022. Les répercussions directement liées à la pandémie, telles que la réduction des produits tirés des services d'itinérance et des services de santé (y compris les Cliniques TELUS Santé et les offres en matière de gestion des régimes d'assurance maladie) pourraient être temporaires, et il se pourrait que ces résultats soient de nouveau semblables aux résultats enregistrés avant la pandémie une fois que cette dernière se sera atténuée ou aura pris fin.

La tendance historique observée au cours des huit derniers trimestres au chapitre des produits tirés des services de réseau mobile reflète la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, ainsi que l'accélération des connexions à l'IdO. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la baisse des PMMA des téléphones mobiles, qui tient principalement i) aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les voyages internationaux et sur les produits tirés des services d'itinérance internationale; ii) à l'offre, par les entreprises de télécommunications, de quantités de données plus importantes et de forfaits, notamment des forfaits avec lots de données supplémentaires et données illimitées, et des fonctions de partage de données; et iii) au comportement des consommateurs à l'égard de la fréquence accrue des avis d'utilisation de données aux clients, et au délestage du trafic de données vers les points d'accès Wi-Fi de plus en plus accessibles, y compris dans les foyers en raison de la pandémie. Cette atténuation de la croissance a été neutralisée en partie par le plus grand nombre de forfaits assortis de tarifs à valeur plus élevée, ainsi que par une plus grande proportion d'abonnés à des services à valeur plus élevée. En raison de l'évolution de la dynamique dans l'industrie, les clients ont pu accéder à des vitesses de réseau plus élevées et bénéficier de l'affectation de quantités de données plus importantes moyennant un tarif donné, ce qui a davantage limité la croissance des PMMA des téléphones mobiles, les clients continuant de bénéficier de forfaits assortis de plus faibles coûts par gigaoctet.

Nous avons enregistré une plus faible croissance des produits tirés de l'équipement mobile, en raison essentiellement de l'incidence des diverses vagues de la pandémie sur l'achalandage dans nos commerces de détail, notamment en ce qui a trait à l'imposition de restrictions de santé publique et aux habitudes des clients. Les contraintes au chapitre de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour les jeux de puces se sont accentuées dans l'ensemble de l'industrie au troisième trimestre de 2021 et devraient se poursuivre en 2022. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par nos canaux numériques et par nos autres canaux directs de prestation de services, ainsi que par nos efforts visant à atténuer les contraintes au chapitre de l'approvisionnement en optimisant nos stocks d'appareils remis en marché certifiés, notre programme Option Retour^{MC} et nos services de réparation d'appareils, y compris Mobile Klinik. Au cours des huit derniers trimestres, la proportion plus élevée de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus et la recouvrabilité accrue des soldes liés aux appareils ont été neutralisées par le volume plus faible de nouveaux contrats en raison de ce qui suit : i) la durabilité accrue et les coûts à la hausse des appareils populaires faisant en sorte que les clients reportent le remplacement de leur appareil; ii) l'adoption croissante de modalités de financement d'appareils présentant en toute transparence le coût total des appareils fait également en sorte que les clients reportent le remplacement de leur appareil; iii) plus récemment, l'incidence de la pandémie sur nos clients, sur l'industrie, sur les restrictions liées aux puces électroniques à l'échelle mondiale qui touchent notre chaîne d'approvisionnement et nos modes de distribution, ainsi que sur l'économie canadienne.

La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles résulte i) de notre faible taux de désabonnement, qui reflète nos efforts visant à accorder la priorité aux clients, les programmes de remplacement d'appareils, de même que l'attention que nous prêtons à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de notre réseau de qualité élevée; ii) du succès remporté par nos promotions, y compris le groupement des services mobiles et des services résidentiels; iii) de l'incidence de la croissance du marché découlant de l'accroissement de la population, de l'évolution démographique de la population et du nombre croissant d'abonnés possédant plusieurs appareils; et iv) des améliorations continues au chapitre de la vitesse et de la qualité de notre réseau. Par ailleurs, la pandémie a fait en sorte que les clients ont changé leurs habitudes et réduit leurs voyages et leurs activités de magasinage dans les commerces de détail, ce qui s'est traduit par une baisse du taux de désabonnement.

Le nombre d'abonnés des appareils connectés a augmenté principalement en raison de nos offres élargies en matière d'IdO, facteur neutralisé en partie par notre décision stratégique visant à réduire les mises en service de tablettes générant de faibles marges ou des marges négatives, ainsi que par l'incidence des pénuries mondiales de pièces de semi-conducteurs et par les contraintes au chapitre de l'approvisionnement qui entraînent des retards liés aux mises en service d'abonnés de l'IdO. Nos investissements dans le spectre et nos dépenses d'investissement aux fins de l'amélioration du réseau se traduisent par un accroissement de la capacité et de la couverture, ce qui nous permet d'accroître nos produits d'exploitation grâce aux ajouts nets d'abonnés aux services mobiles et d'abonnés des appareils connectés.

Le nombre d'abonnés aux services Internet a augmenté en raison de nos investissements continus dans l'élargissement de notre infrastructure à fibres optiques, ainsi que du plus faible taux de désabonnement. Le nombre total d'abonnés aux services de télévision a augmenté (contrairement aux baisses liées aux habitudes d'écoute sur les chaînes de télévision traditionnelles enregistrées dans le marché), en raison de la hausse notable des ajouts nets d'abonnés découlant de nos diverses offres de produits flexibles, ainsi que de notre faible taux de désabonnement. La croissance des abonnés aux services de sécurité se poursuit en raison de la croissance interne et des acquisitions d'entreprises. La croissance enregistrée dans le secteur des services résidentiels tient également à l'adoption des ensembles TELUS Whole Home et au groupement des services mobiles et des services résidentiels afin de répondre à la demande pour des services multiples dans un foyer. L'adoption se traduit par une augmentation des services fournis dans chaque foyer et a une incidence positive sur les taux de désabonnement liés à la plupart des produits ainsi que sur l'efficacité de nos modèles d'auto-installation et d'installation virtuelle. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels continuent de refléter la tendance courante au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, mais elles sont en partie atténuées par le succès remporté par nos services groupés et nos offres de tarifs réduits.

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés des services de données fixes est attribuable à un goût incessant pour des vitesses Internet toujours plus élevées et pour une plus grande largeur de bande, ainsi qu'à notre gamme diversifiée de services de télévision, de services de sécurité résidentielle et d'entreprise et d'autres offres en matière d'applications évoluées, dont la prestation est rendue possible par les investissements dans notre réseau à fibres optiques. La tendance à la baisse au chapitre des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux découle du remplacement de la technologie ainsi que de l'intensification de la concurrence sur le marché des petites et moyennes entreprises; toutefois, cette tendance à la baisse s'est atténuée en raison de notre offre de produits groupés et du succès remporté par nos efforts au chapitre de la rétention. La migration des produits et services offerts vers les services IP et l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents se sont traduites par des marges intrinsèquement plus faibles, par rapport aux marges liées à certains produits et services existants. Toutefois, nous améliorons et diversifions constamment nos gammes innovatrices de solutions pour entreprises.

La tendance à la croissance des produits tirés de services de santé a été stimulée par l'adoption de nos offres de services de santé, y compris les solutions de soins virtuels, le Dossier Collaboratif Santé de TELUS, de même que les solutions de gestion des régimes d'assurance maladie et de télésoins à domicile. Dans le secteur des soins de santé, nous sommes bien positionnés pour améliorer la vie et les résultats en matière de soins de santé des Canadiens. Nos compétences et nos actifs dans le domaine des soins de santé, conjugués à la tendance au chapitre de la numérisation et de l'automatisation, nous placent en bonne position pour soutenir en complémentarité le système de soins de santé au Canada. Les connaissances acquises grâce à notre héritage technologique nous permettent de voir la tendance selon laquelle le système de soins de santé se dirige vers une plus grande efficacité et l'amélioration des résultats. Nous croyons également que les Canadiens auront un meilleur contrôle sur leurs résultats en matière de soins de santé en raison de l'intégration de données disparates (meilleure circulation de l'information dans le système) et d'une gestion axée sur le consentement. Bien que la pandémie ait perturbé les activités de nos Cliniques TELUS Santé depuis mars 2020, nous continuons d'accroître nos offres de soins virtuels diversifiés afin de répondre aux besoins des Canadiens à l'égard des soins de santé et de contribuer à l'amélioration des résultats en matière de santé, notamment l'adoption accélérée des consultations virtuelles comme en témoigne le nombre à la hausse de membres des services de soins de santé virtuels. Le nombre de personnes couvertes et le nombre de demandes de prestations, qui ont été touchées par la pandémie, ont une incidence sur notre solution de gestion des régimes d'assurance maladie. Nous nous attendons à ce que la demande pour ces services augmente à mesure que la pandémie se dissipe.

La tendance à la croissance des services au secteur agricole découle des acquisitions d'entreprises, de l'expansion de nos solutions et de la croissance interne visant à répondre à la demande croissante pour des solutions numériques au sein de l'industrie agricole. Grâce à notre équipe mondiale et à nos solutions fondées sur l'infonuagique, nous sommes en mesure de servir notre clientèle diversifiée, y compris les éleveurs, les producteurs, les agronomes, les conseillers, les transformateurs et les détaillants en les aidant à prendre des décisions de façon plus efficace et plus agile pour répondre aux besoins changeants des consommateurs, améliorer la rentabilité et créer une meilleure circulation de l'information dans la chaîne de valeur, de manière à améliorer la sécurité et la durabilité de notre système alimentaire.

Indicateurs opérationnels – secteur TTech

| Aux 31 mars | 2022 | 2021 | Variation |
|--|--------|--------|-----------|
| Nombre d'abonnés (en milliers) : | | | |
| Téléphones mobiles | 9 336 | 8 954 | 4,3 % |
| Appareils connectés ¹ | 2 146 | 1 859 | 15,4 % |
| Internet | 2 301 | 2 155 | 6,8 % |
| Télévision | 1 275 | 1 226 | 4,0 % |
| Services de voix résidentiels | 1 113 | 1 154 | (3,6) % |
| Services de sécurité | 830 | 724 | 14,6 % |
| Nombre total de connexions d'abonnés aux services de télécommunications ¹ | 17 001 | 16 072 | 5,8 % |
| Population couverte par le réseau LTE ² (en millions) | 37,0 | 37,0 | — % |
| Population couverte par le réseau 5G ² (en millions) | 27,5 | 10,6 | n.s. |
| Trimestres clos les 31 mars | 2022 | 2021 | Variation |
| Ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles (en milliers) : | 272 | 270 | 0,7 % |
| Ajouts nets (pertes nettes) d'abonnés (en milliers) : | | | |
| Téléphones mobiles | 46 | 31 | 48,4 % |
| Appareils connectés | 46 | 63 | (27,0) % |
| Internet | 30 | 33 | (9,1) % |
| Télévision | 10 | 11 | (9,1) % |
| Services de voix résidentiels | (10) | (10) | — % |
| Services de sécurité | 26 | 17 | 52,9 % |
| Ajouts nets au nombre total de connexions d'abonnés aux services de télécommunications | 148 | 145 | 2,1 % |
| PMMA des téléphones mobiles, par mois ³ (en dollars) | 56,45 | 56,10 | 0,6 % |
| Taux de désabonnement lié aux téléphones mobiles, par mois ⁴ (en %) | 0,81 | 0,89 | (0,08) pt |
| Services de santé (en millions) | | | |
| Personnes couvertes par les services de soins de santé | 21,9 | 17,5 | 25,1 % |
| Membres des services de soins de santé virtuels | 3,3 | 2,0 | 65,0 % |
| Nombre de transactions liées aux services de santé numériques | 139,6 | 133,3 | 4,7 % |

1 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, par suite d'un examen approfondi de notre définition d'« abonné », nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des appareils connectés de manière à retrancher 34 000 abonnés dans un système patrimonial de présentation de l'information.

2 Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.

3 Autre mesure financière déterminée. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ». Cette mesure n'est pas définie par les normes IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt d'un paramètre utilisé dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une société de services et de produits mobiles.

4 Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ».

- Les **ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 272 000 au premier trimestre de 2022, en hausse de 2 000, en raison de l'amélioration de l'achalandage dans les commerces de détail tenant à l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie par rapport à l'exercice précédent, ainsi que du succès remporté par les promotions, y compris le groupement des services mobiles et des services résidentiels.
- Le **taux de désabonnement des téléphones mobiles** s'est établi à 0,81 % au premier trimestre de 2022, par rapport à 0,89 % au premier trimestre de 2021. Ce résultat reflète l'importance continue que nous accordons de façon générale à la rétention des clients en offrant davantage de rabais aux familles et de groupements de services, ainsi que l'évolution des préférences des clients, qui tendent à conserver leurs appareils plus longtemps. Le groupement fructueux des services mobiles et des services résidentiels, l'attention que nous prêtons à nos initiatives accordant la priorité aux clients et à nos programmes de remplacement d'appareils, de même que la qualité de notre réseau de premier ordre continuent d'avoir une incidence favorable sur le taux de désabonnement.
- Les **ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 46 000 au premier trimestre de 2022, soit une augmentation de 15 000, favorisée par le maintien de faibles taux de désabonnement, comme il est décrit précédemment, en particulier chez les clients à valeur élevée. L'augmentation tient également aux améliorations réalisées grâce à l'intensification de l'achalandage dans les commerces de détail par rapport à l'exercice précédent.
- Les **PMMA des téléphones mobiles** se sont établis à 56,45 \$ au premier trimestre de 2022, soit une augmentation de 0,35 \$, ou 0,6 %, qui tient essentiellement à l'amélioration des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages internationaux, lesquels demeurent toutefois inférieurs à ceux enregistrés avant la pandémie. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par l'incidence des pressions concurrentielles sur les tarifs des forfaits de base au cours de la période considérée et de la période

correspondante, par la baisse des produits tirés de l'utilisation de données facturables, les clients ayant continué de choisir des forfaits assortis de plus importants lots de données, en plus de l'offre de rabais accrus pour les familles et de crédits liés au groupement de services à nos clients, ce qui nous aide à réduire le taux de désabonnement et donne lieu à un accroissement de la valeur à vie.

- Les **ajouts nets d'abonnés des appareils connectés** se sont établis à 46 000 au premier trimestre de 2022, soit une diminution de 17 000, en raison essentiellement des désabonnements découlant de la rationalisation liée à un client important, et des retards liés aux mises en service d'abonnés de l'IdO attribuables aux pénuries mondiales de pièces de semi-conducteurs et aux contraintes au chapitre de l'approvisionnement qui nuisent à l'industrie.
- Les **ajouts nets d'abonnés à Internet** se sont établis à 30 000 au premier trimestre de 2022, soit un résultat en baisse de 3 000. La diminution est imputable à un léger accroissement des taux de désabonnement, par rapport aux taux de désabonnement relativement faibles enregistrés plus tôt au cours de la pandémie. Ces facteurs ont plus que neutralisé nos efforts fructueux ayant permis d'obtenir des ajouts bruts élevés grâce à nos offres de services groupés, y compris l'adoption des ensembles TELUS Whole Home et le groupement des services mobiles et des services résidentiels.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de télévision** se sont établis à 10 000 au premier trimestre de 2022, en baisse de 1 000, résultat attribuable en grande partie au léger accroissement des taux de désabonnement, par rapport aux taux de désabonnement relativement faibles enregistrés plus tôt au cours de la pandémie, facteur contrebalancé par la vigueur des mises en service dans le marché des services d'affaires.
- Les **pertes nettes d'abonnés aux services de voix résidentiels** se sont établies à 10 000 au premier trimestre de 2022, soit un résultat inchangé par rapport à 10 000 au premier trimestre de 2021. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels continuent de refléter la tendance au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, facteur atténué en grande partie par l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et l'offre de produits groupés, ainsi que par nos solides efforts en matière de rétention, y compris l'offre de tarifs réduits.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de sécurité** se sont établis à 26 000 au premier trimestre de 2022, en hausse de 9 000, en raison de la forte croissance des nouveaux abonnés tenant à la demande à l'égard de nos offres de produits groupés et à notre gamme diversifiée de produits et services. La priorité que nous continuons d'accorder au branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques, l'élargissement de l'accessibilité de nos services Internet haute vitesse et Télé OPTIK, et le groupement de ces services se sont traduits par une croissance du nombre combiné d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité de 301 000 au cours des 12 derniers mois.
- Le **nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé** se chiffrait à 21,9 millions à la fin du premier trimestre de 2022, soit une augmentation de 4,4 millions au cours des 12 derniers mois qui s'explique principalement par la demande continue pour des solutions virtuelles, par l'accroissement de la demande à l'égard des services à valeur ajoutée tels que la vaccination, ainsi que par l'accroissement du nombre de personnes couvertes lié aux soins de santé non urgents.
- Le **nombre de membres des services de soins de santé virtuels** se chiffrait à 3,3 millions à la fin du premier trimestre de 2022, soit une augmentation de 1,3 million au cours des 12 derniers mois qui s'explique par l'adoption continue de solutions virtuelles permettant aux Canadiens de continuer d'obtenir en toute sécurité des soins en matière de santé et de bien-être durant la pandémie.
- Le **nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques** s'est chiffré à 139,6 millions au premier trimestre de 2022, soit une hausse de 6,3 millions, qui est principalement attribuable au plus grand nombre de transactions liées aux règlements et aux soins de santé collaboratifs, les membres ayant recommencé à avoir recours à des soins de santé non urgents par suite de l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| Produits tirés des services de réseau mobile | 1 577 | 1 503 | 4,9 % |
| Produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services | 440 | 473 | (7,0) % |
| Services de données fixes ¹ | 1 057 | 1 005 | 5,2 % |
| Services de voix fixes | 200 | 214 | (6,5) % |
| Produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services | 113 | 107 | 5,6 % |
| Services de santé | 140 | 123 | 13,8 % |
| Services au secteur agricole | 85 | 62 | 37,1 % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 3 612 | 3 487 | 3,6 % |
| Autres produits | 26 | 2 | n.s. |
| Produits d'exploitation externes et autres produits | 3 638 | 3 489 | 4,3 % |
| Produits intersectoriels | 4 | 5 | (20,0) % |
| Produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech | 3 642 | 3 494 | 4,2 % |

1 Exclut les services de santé et les services au secteur agricole.

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech ont augmenté de 148 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

Les **produits tirés des services de réseau mobile** ont augmenté de 74 millions de dollars, ou 4,9 %, au premier trimestre de 2022, en raison de la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et du nombre d'abonnés des appareils connectés au cours des 12 derniers mois, outre la hausse des PMMA des téléphones mobiles décrite ci-dessus.

Les **produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services** ont diminué de 33 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement de la baisse des volumes de remplacement d'appareils mobiles découlant de l'évolution des préférences des clients, qui tendent à conserver leurs appareils plus longtemps, comme il est mentionné précédemment. Cette diminution est partiellement contrebalancée par l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les **produits tirés des services de données fixes** se sont accrus de 52 millions de dollars au premier trimestre de 2022 en ce qui concerne tant les consommateurs que les entreprises. L'augmentation est attribuable i) à l'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de données, qui reflète un accroissement des produits par client découlant des mises à niveau des vitesses Internet, des forfaits Internet comportant une plus grande utilisation des données, de même que des modifications apportées aux tarifs, ainsi qu'à la hausse de 6,8 % du nombre d'abonnés aux services Internet au cours des 12 derniers mois; ii) à l'augmentation des produits tirés des services de sécurité résidentielle et d'entreprise tenant à l'accroissement des services et à la croissance de 14,6 % du nombre d'abonnés au cours des 12 derniers mois; et iii) à l'augmentation des produits tirés des services de télévision, qui reflète la croissance de 4,0 % du nombre d'abonnés au cours des 12 derniers mois, facteurs partiellement contrebalancés par une proportion accrue de clients optant pour des combinaisons de forfaits de télévision de moindre envergure et par le remplacement de la technologie. Cette croissance a été neutralisée en partie par l'incidence de la cession de nos activités de solutions en finance au quatrième trimestre de 2021 et par la baisse continue des produits tirés des services de données patrimoniaux.

Les **produits tirés des services de voix fixes** ont reculé de 14 millions de dollars au premier trimestre de 2022, ce qui reflète la baisse continue des produits tirés des services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie ainsi que la retarification. La baisse a été partiellement atténuée par le succès qu'a connu notre offre de produits groupés, par nos efforts au chapitre de la rétention et par la migration des clients vers les plateformes IP.

Les **produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services** ont augmenté de 6 millions de dollars au premier trimestre de 2022, résultat qui reflète le volume de ventes plus élevé et la diminution des rabais sur l'équipement destiné aux entreprises et aux consommateurs.

Les **produits tirés des services de santé** ont augmenté de 17 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison i) de l'adoption accrue de nos solutions de pharmacie virtuelle, y compris la croissance interne, et des acquisitions d'entreprises; ii) de la croissance des services de gestion des régimes d'assurance maladie, les abonnés aux services ayant recommencé à avoir recours aux soins de santé non urgents; iii) de l'augmentation des produits découlant de l'adoption continue de nos solutions de soins de santé virtuels; iv) de la croissance du nombre d'abonnés de notre solution Compagnon Santé connectée; et v) de la croissance de l'adoption de la solution Dossier Collaboratif Santé.

Les **produits tirés des services au secteur agricole** ont augmenté de 23 millions de dollars au premier trimestre de 2022, soit un résultat qui reflète essentiellement l'incidence des acquisitions d'entreprises, en particulier grâce à l'augmentation des produits tirés du logiciel SaaS de gestion des produits destiné aux fabricants

de biens de consommation, en plus des apports internes des produits tirés de la recherche et des solutions de pharmacie en matière d'agriculture animale. Les produits tirés de nos services au secteur agricole sont en grande partie libellés en dollars américains, et au premier trimestre de 2022, par rapport au premier trimestre de 2021, le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain est demeuré stable.

Les **autres produits** ont augmenté de 24 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement de la reprise de provisions pour une contrepartie éventuelle découlant d'acquisitions d'entreprises.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur ECPN et sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur ECPN.

Apport direct – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | Produits et services mobiles ¹ | | | Produits et services fixes ^{1,2} | | | Total – secteur TTech | | |
|---|---|-------|-----------|---|-------|-----------|-----------------------|-------|-----------|
| | 2022 | 2021 | Variation | 2022 | 2021 | Variation | 2022 | 2021 | Variation |
| PRODUITS | | | | | | | | | |
| Services | 1 600 | 1 526 | 4,8 % | 1 521 | 1 441 | 5,6 % | 3 121 | 2 967 | 5,2 % |
| Équipement | 417 | 452 | (7,7) % | 74 | 68 | 8,8 % | 491 | 520 | (5,6) % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 2 017 | 1 978 | 2,0 % | 1 595 | 1 509 | 5,7 % | 3 612 | 3 487 | 3,6 % |
| CHARGES | | | | | | | | | |
| Charges directes | 593 | 632 | (6,2) % | 461 | 427 | 8,0 % | 1 054 | 1 059 | (0,5) % |
| Apport direct | 1 424 | 1 346 | 5,8 % | 1 134 | 1 082 | 4,8 % | 2 558 | 2 428 | 5,4 % |

1 Comprend les services de santé.

2 Comprend les services au secteur agricole.

Les charges directes incluses dans les calculs de l'apport direct figurant dans le tableau ci-dessus représentent une composante du total des charges au titre de l'achat de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel présentées dans le tableau ci-dessous, et elles ont été calculées conformément aux méthodes comptables utilisées pour déterminer les montants totaux présentés dans les états financiers. L'apport direct du secteur TTech a augmenté de 130 millions de dollars, ou 5,4 %, au premier trimestre de 2022.

L'apport direct provenant des produits et services mobiles du secteur TTech a augmenté de 78 millions de dollars, ou 5,8 %, au premier trimestre de 2022, en raison principalement de la hausse des produits tirés des services de réseau et de l'augmentation des marges liées à l'équipement.

L'apport direct provenant des produits et services fixes du secteur TTech a augmenté de 52 millions de dollars, ou 4,8 %, au premier trimestre de 2022, en raison de la croissance des marges liées aux services Internet, de données, de santé et au secteur agricole. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des marges liées aux services de données patrimoniaux et aux services de voix patrimoniaux.

Charges d'exploitation – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|-------|-------|-----------|
| Achat de biens et services ¹ | 1 561 | 1 533 | 1,8 % |
| Charge au titre des avantages du personnel ¹ | 681 | 625 | 9,0 % |
| Charges d'exploitation du secteur TTech | 2 242 | 2 158 | 3,9 % |

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur TTech ont augmenté de 84 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

L'**achat de biens et services** a augmenté de 28 millions de dollars au premier trimestre de 2022, résultat qui reflète i) la hausse des coûts liés aux acquisitions d'entreprises et des coûts liés à l'accroissement de nos entreprises de solutions de soins de santé et de services au secteur agricole; ii) l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, y compris l'augmentation des licences sous forme d'abonnement; iii) la hausse des coûts des produits et services afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés, y compris les abonnés des services de télévision; iv) l'augmentation des coûts de restructuration non liés à la main-d'œuvre; et v) la hausse des charges au titre des services d'itinérance. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) la baisse de la charge au titre des ventes d'équipement mobile tenant à la baisse des volumes de remplacement d'appareils, quoique cette baisse ait été partiellement contrebalancée par la plus grande proportion d'appareils mobiles à valeur plus élevée vendus; ii) la réduction de la charge au titre des commissions associée à une plus grande proportion de ventes numériques et à une baisse des volumes de remplacement d'appareils; et iii) la diminution des frais de publicité et de promotion.

La charge au titre des avantages du personnel a augmenté de 56 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison essentiellement de la hausse de la rémunération fondée sur le mérite ainsi que de l'augmentation des coûts de la rémunération et des avantages du personnel découlant de l'augmentation du nombre d'employés afin de prendre en charge les acquisitions d'entreprises. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif.

BAIIA – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|-------|-------|-----------|
| BAIIA | 1 400 | 1 336 | 4,8 % |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 35 | 28 | n.s. |
| Ajouter : autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | 1 | n.s. |
| BAIIA ajusté | 1 435 | 1 365 | 5,1 % |
| Marge du BAIIA ¹ (en %) | 38,4 | 38,3 | 0,1 pt |
| Marge du BAIIA ajusté ¹ (en %) | 39,4 | 39,1 | 0,3 pt |

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA du secteur TTech a augmenté de 64 millions de dollars, ou 4,8 %, au premier trimestre de 2022. Le BAIIA ajusté du secteur TTech s'est accru de 70 millions de dollars, ou 5,1 %, au premier trimestre de 2022, résultat qui reflète l'augmentation de l'apport direct. Cette répercussion a été neutralisée en partie par la hausse de la charge au titre des avantages du personnel, par l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, y compris l'augmentation des licences sous forme d'abonnement, et par l'augmentation des coûts liés aux acquisitions d'entreprises.

BAII – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| BAIIA | 1 400 | 1 336 | 4,8 % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (514) | (489) | 5,1 % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (245) | (220) | 11,4 % |
| BAII ¹ | 641 | 627 | 2,2 % |

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAII du secteur TTech a augmenté de 14 millions de dollars au premier trimestre de 2022. L'augmentation de la dotation aux amortissements au premier trimestre de 2022 s'explique par les acquisitions d'entreprises et la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et le lancement de notre réseau 5G, ainsi que par l'amortissement accéléré par suite des activités de mise hors service d'immobilisations et par l'augmentation de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation.

5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International

Tendances – secteur ECPN

Au cours des huit derniers trimestres, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur nos activités, et il nous est impossible d'estimer sa durée ultime ou l'ampleur de ses répercussions. Étant donné que nos centres de prestation de services sont situés dans divers pays, le degré variable de gravité de la pandémie et des efforts de reprise dans les pays où nous exerçons des activités nous a forcés à modifier nos activités. À la date du présent rapport, la majorité des membres de notre équipe étaient toujours en télétravail, situation qui se poursuit depuis le début de la pandémie, et dans certains cas, nous avons procédé au retour réfléchi et stratégique de certains membres de l'équipe dans les sites de prestation de services. Au cours des derniers trimestres, nous avons pu dans une large mesure atténuer les répercussions négatives de la pandémie sur notre situation financière, notre performance financière et les flux de trésorerie d'exploitation en prenant des mesures stratégiques visant à accroître notre clientèle et à réduire les coûts. La pandémie nous empêche tout comme nos clients d'être en exploitation dans le cours normal des activités dans certains secteurs, et il nous est impossible de quantifier avec précision l'incidence que la pandémie a eue, ou qu'elle aura, sur nos produits d'exploitation. Nous nous attendons à ce que la pandémie continue de se répercuter sur nos activités en 2023.

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés du secteur ECPN au cours des huit derniers trimestres reflète la croissance de notre clientèle interne et l'intensification des nouveaux programmes de services offerts aux clients externes existants. L'augmentation des produits comprend également les produits des services internes fournis au secteur TTech et la croissance des produits découlant des acquisitions d'entreprises, y compris l'acquisition de CCC (qui a depuis lors fait l'objet d'un repositionnement de la marque sous le nom de TELUS International Northern Europe, ou TINE, et comprend essentiellement les activités de CCC) le 31 janvier 2020 et l'acquisition de Lionbridge AI le 31 décembre 2020, cette dernière ayant par la suite fait l'objet d'un repositionnement de la marque sous le nom de TELUS International AI Data Solutions (« TIAI »).

La charge au titre de l'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel ont augmenté en fonction de l'augmentation du nombre de membres de notre équipe découlant des acquisitions d'entreprises et dans le but de répondre à la hausse des volumes de nos clients nouveaux et existants (y compris l'élargissement de nos offres de services), des augmentations des charges liées à la main-d'œuvre externe afin de prendre en charge la croissance de nos activités numériques, des augmentations de nos coûts liés aux licences de logiciels découlant de l'augmentation du nombre de membres de notre équipe et des augmentations des frais administratifs pour soutenir la croissance de l'ensemble de l'entreprise et les acquisitions d'entreprises.

La dotation aux amortissements a augmenté, en raison de la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'expansion de nos installations nécessaire pour répondre à la demande des clients et de la croissance des immobilisations incorporelles comptabilisée dans le cadre de nos acquisitions d'entreprises.

Indicateurs opérationnels – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|------------|------------|---------------|
| Produits d'exploitation par marché vertical de l'industrie | | | |
| Technologies et jeux | 355 | 283 | 25,4 % |
| Communications et médias | 176 | 163 | 8,0 % |
| Commerce électronique et technologies financières | 98 | 70 | 40,0 % |
| Services bancaires, services financiers et assurances | 44 | 27 | 63,0 % |
| Voyages et hôtellerie | 22 | 18 | 22,2 % |
| Autres | 64 | 78 | (17,9) % |
| | 759 | 639 | 18,8 % |
| Produits d'exploitation par région géographique | | | |
| Europe | 297 | 266 | 11,7 % |
| Amérique du Nord | 177 | 146 | 21,2 % |
| Asie-Pacifique | 179 | 132 | 35,6 % |
| Amérique centrale | 106 | 95 | 11,6 % |
| | 759 | 639 | 18,8 % |

Les produits tirés du marché vertical Technologies et jeux se sont chiffrés à 355 millions de dollars, en hausse de 72 millions de dollars, au premier trimestre de 2022, en raison de l'expansion des activités de TIAI et de la croissance continue liée à nos clients existants, ainsi qu'à l'ajout de nouveaux clients. Les produits tirés du marché vertical Commerce électronique et technologies financières se sont établis à 98 millions de dollars, en hausse de 28 millions de dollars, au premier trimestre de 2022, résultat qui tient essentiellement aux nouveaux clients et à la croissance au sein de notre clientèle actuelle. Les produits tirés du marché vertical Services bancaires, services financiers et assurances ont augmenté de 63 % pour atteindre 44 millions de dollars, en raison de l'ajout d'une institution financière mondiale de premier plan. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par l'incidence des taux de change.

Nous servons nos clients, qui sont principalement situés en Amérique du Nord, à partir de multiples sites de prestation de services dans quatre régions géographiques. De plus, les clients de TIAI ont principalement recours à des contractuels collaboratifs situés aux quatre coins du monde, et leurs activités ne sont pas limitées par l'emplacement de nos centres de prestation de services. Le tableau ci-dessus présente les produits tirés des services générés dans chaque région géographique, en fonction de l'emplacement du centre de prestation de services ou de l'endroit où les services ont été fournis, pour les périodes présentées.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|------------|------------|---------------|
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 644 | 535 | 20,4 % |
| Autres produits | — | — | — % |
| Produits d'exploitation externes et autres produits | 644 | 535 | 20,4 % |
| Produits intersectoriels | 115 | 104 | 10,6 % |
| Produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN | 759 | 639 | 18,8 % |

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN ont augmenté de 120 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

Les **produits tirés de la prestation de solutions numériques et d'expérience client** ont augmenté de 109 millions de dollars au premier trimestre de 2022, principalement en raison de nos clients du marché Technologies et jeux, comme il est fait mention précédemment, découlant des services additionnels offerts aux clients existants et de l'ajout de nouveaux clients depuis l'exercice précédent. La croissance a été partiellement contrebalancée par le raffermissement du dollar américain par rapport à l'euro, ce qui a nui à nos résultats d'exploitation libellés en euro. Par rapport au premier trimestre de 2021, le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, qui constitue la principale monnaie fonctionnelle du secteur ECPN, est demeuré stable au premier trimestre de 2022.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur TTech, et comprennent les produits tirés de la convention-cadre conclue avec TELUS. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur TTech.

Charges d'exploitation – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|------|------|-----------|
| Achat de biens et services ¹ | 152 | 124 | 22,6 % |
| Charge au titre des avantages du personnel ¹ | 438 | 390 | 12,3 % |
| Charges d'exploitation du secteur ECPN | 590 | 514 | 14,8 % |

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur ECPN ont augmenté de 76 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

L'**achat de biens et services** a augmenté de 28 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison de la croissance des activités, y compris la hausse des coûts liés aux contractuels découlant de l'expansion des activités de TIAI.

La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 48 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison de la croissance des activités, laquelle s'est traduite par l'augmentation du nombre de membres de l'équipe et par la hausse des salaires. L'augmentation a été contrebalancée en partie par la diminution de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions qui est associée à une baisse du cours de l'action de TELUS International au cours du trimestre ainsi qu'à l'ajustement à la valeur de marché connexe d'attributions comptabilisées à titre de passif par rapport à une hausse du cours de l'action de TELUS International au trimestre comparatif après le PAPE [se reporter à la *note 14 a*] des états financiers consolidés intermédiaires pour des renseignements plus détaillés].

BAIIA – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| BAIIA | 169 | 125 | 35,1 % |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 4 | 13 | n.s. |
| BAIIA ajusté ¹ | 173 | 138 | 25,3 % |
| Marge du BAIIA ² (en %) | 22,2 | 19,5 | 2,7 pts |
| Marge du BAIIA ajusté ² (en %) | 22,7 | 21,6 | 1,1 pt |

1 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.

2 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAIIA du secteur ECPN a augmenté de 44 millions de dollars, ou 35,1 %, et le BAIIA ajusté du secteur ECPN s'est pour sa part accru de 35 millions de dollars, ou 25,3 %, au premier trimestre de 2022. La marge du BAIIA ajusté a augmenté de 1,1 point de pourcentage au premier trimestre de 2022 en raison notamment de la diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions découlant d'une baisse du cours de l'action de TELUS International et de l'ajustement à la valeur de marché connexe d'attributions comptabilisées à titre de passif.

BAII – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| BAIIA | 169 | 125 | 35,1 % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (37) | (35) | 5,7 % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (46) | (45) | 2,2 % |
| BAII ¹ | 86 | 45 | 91,1 % |

1 Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAII du secteur ECPN a augmenté de 41 millions de dollars au premier trimestre de 2022, parallèlement à l'augmentation du BAIIA.

6. Évolution de la situation financière

| Situation financière : (en millions de dollars) | Au 31 mars 2022 | Au 31 déc. 2021 | Variation | Les variations survenues comprennent ce qui suit : |
|---|--------------------|--------------------|-----------|--|
| Actifs courants | | | | |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 774 | 723 | 51 | Se reporter à la <i>rubrique 7</i> , « <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i> ». |
| Débiteurs | 2 486 | 2 671 | (185) | Principalement attribuable à une diminution des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement relativement à notre programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS ^{MD} , et à la diminution saisonnière des créances clients et du volume de ventes des détaillants et des magasins de détail, facteurs partiellement contrebalancés par une augmentation des montants à recevoir au titre du financement liés à notre programme Option Retour. |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir | 188 | 206 | (18) | Insuffisance des acomptes provisionnels versés pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat. |
| Stocks | 513 | 448 | 65 | Augmentations des coûts moyens des appareils et du volume d'appareils. |
| Actifs sur contrat | 428 | 443 | (15) | Se reporter à la description des actifs sur contrat non courants. |
| Charges payées d'avance | 670 | 528 | 142 | Augmentation tenant aux contrats d'entretien, au paiement anticipé annuel des avantages du personnel prévus par la loi ainsi qu'au moment auquel est comptabilisé le paiement des droits de licences de spectre pour les services sans fil. |
| Actifs dérivés courants | 12 | 13 | (1) | — |
| Passifs courants | | | | |
| Emprunts à court terme | 108 | 114 | (6) | Se reporter à la <i>rubrique 7.7</i> , « <i>Vente de créances clients</i> ». |
| Créiteurs et charges à payer | 3 388 | 3 705 | (317) | Diminution liée à la baisse des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation, et diminution des charges salariales et autres passifs liés au personnel. Se reporter à la <i>note 23</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer | 110 | 104 | 6 | Insuffisance des acomptes provisionnels pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat. |
| Dividendes à payer | 450 | 449 | 1 | — |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 873 | 854 | 19 | Augmentation de la facturation par anticipation reflétant la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles au cours de la période. Se reporter à la <i>note 24</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Provisions | 77 | 96 | (19) | Diminution des provisions au titre de la restructuration liées aux employés. |
| Tranche courante de la dette à long terme | 2 904 | 2 927 | (23) | Diminution de l'encours du papier commercial, neutralisée en partie par une augmentation découlant du reclassement d'une dette à long terme sous forme de billets à 3,35 % de série CJ venant à échéance en mars 2023. |
| Passifs dérivés courants | 29 | 24 | 5 | Augmentation du montant nominal des éléments de couverture libellés en dollars américains. |
| Fonds de roulement (actifs courants moins les passifs courants) | | | | |
| | (2 868) | (3 241) | 373 | TELUS a habituellement un fonds de roulement négatif. Se reporter à « <i>Plan financier et plan de gestion de la structure du capital</i> », à la <i>rubrique 4.3</i> , ainsi qu'à la <i>note 4 c)</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |

| Situation financière : (en millions de dollars) | Au 31 mars 2022 | Au 31 déc. 2021 | Variation | Les variations survenues comprennent ce qui suit : |
|---|--------------------|--------------------|-----------|--|
| Actifs non courants | | | | |
| Immobilisations corporelles, montant net | 16 125 | 15 926 | 199 | Se reporter à « <i>Dépenses d'investissement</i> » à la rubrique 7.3, « <i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à « <i>Amortissement des immobilisations corporelles</i> » à la rubrique 5.3, « <i>Résultats d'exploitation consolidés</i> ». |
| Immobilisations incorporelles, montant net | 17 538 | 17 485 | 53 | Se reporter à « <i>Dépenses d'investissement</i> » à la rubrique 7.3, « <i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à « <i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i> » à la rubrique 5.3, « <i>Résultats d'exploitation consolidés</i> ». |
| Goodwill, montant net | 7 334 | 7 281 | 53 | Augmentation tenant principalement à l'acquisition de Fully Managed Inc., ainsi qu'à des acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle, qui a été neutralisée par l'incidence de la conversion des états financiers de TELUS International en dollars canadiens. Se reporter à la <i>note 18</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Actifs sur contrat | 237 | 266 | (29) | Diminution imputable à la réduction du nombre d'appareils financés tenant au lancement du programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS. |
| Autres actifs à long terme | 2 152 | 2 004 | 148 | Augmentation des montants non facturés à recevoir des clients et augmentation de la juste valeur de l'actif au titre des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié aux titres de créance libellés en dollars américains. Se reporter à la <i>note 20</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Passifs non courants | | | | |
| Provisions | 785 | 774 | 11 | — |
| Dette à long terme | 18 415 | 17 925 | 490 | Se reporter à la rubrique 7.4, « <i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i> ». |
| Autres passifs à long terme | 759 | 907 | (148) | Diminution du passif au titre des régimes de retraite tenant aux profits découlant du fait que la réévaluation des hypothèses financières a été supérieure à l'incidence combinée du plafond relatif à l'actif des régimes et que les rendements des régimes de retraite ont été inférieurs au taux d'actualisation. Se reporter à la <i>note 15</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Impôt sur le résultat différé | 4 155 | 4 056 | 99 | Augmentation des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et augmentation de l'impôt différé lié aux acquisitions d'entreprises. |
| Capitaux propres | | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires | 15 451 | 15 116 | 335 | Se reporter aux <i>états consolidés des variations des capitaux propres</i> dans les états financiers consolidés intermédiaires. |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 953 | 943 | 10 | Se reporter aux <i>états consolidés des variations des capitaux propres</i> dans les états financiers consolidés intermédiaires. |

7. Situation de trésorerie et sources de financement

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») et le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

7.1 Aperçu

Les politiques financières liées à notre structure du capital de même que le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

Flux de trésorerie

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 135 | 939 | 196 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (1 199) | (1 153) | (46) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | 115 | 1 269 | (1 154) |
| Augmentation de la trésorerie et des placements temporaires, montant net | 51 | 1 055 | (1 004) |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net au début | 723 | 848 | (125) |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin | 774 | 1 903 | (1 129) |

7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation
Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|
| Produits d'exploitation et autres produits (se reporter à la rubrique 5.3) | 4 282 | 4 024 | 258 |
| Achat de biens et services (se reporter à la rubrique 5.3) | (1 594) | (1 548) | (46) |
| Charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la rubrique 5.3) | (1 119) | (1 015) | (104) |
| Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements | (25) | (12) | (13) |
| Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net | 27 | 26 | 1 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | (17) | (16) | (1) |
| Charge de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des paiements | 26 | 35 | (9) |
| Intérêts payés | (180) | (199) | 19 |
| Intérêts reçus | 1 | 2 | (1) |
| Paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues | (108) | (220) | 112 |
| Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation | (158) | (138) | (20) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 135 | 939 | 196 |

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 196 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

- Les intérêts payés ont diminué de 19 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en raison principalement du calendrier de paiement des intérêts sur la dette à long terme.
- Les paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues, ont diminué de 112 millions de dollars, en raison essentiellement i) des paiements finaux effectués au premier trimestre de 2021 relativement à l'exercice précédent; ii) de la hausse des paiements d'impôt liée à nos établissements à l'étranger au premier trimestre de 2021; et iii) des paiements effectués au premier trimestre de 2021 relativement à des regroupements d'entreprises.
- Pour une analyse des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, se reporter à la rubrique 6, « Évolution de la situation financière », ainsi qu'à la note 31 a) des états financiers consolidés intermédiaires.

7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement
Analyse des variations des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|
| Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre | (1 013) | (750) | (263) |
| Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre | — | (251) | 251 |
| Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net | (127) | (137) | 10 |
| Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées | — | (15) | 15 |
| Sommes reçues des coentreprises immobilières | 1 | 1 | — |
| Produit de cessions | 5 | — | 5 |
| Investissement dans des placements de portefeuille et autres | (65) | (1) | (64) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (1 199) | (1 153) | (46) |

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté de 46 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

- L'augmentation des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, pour le premier trimestre de 2022, s'explique principalement par ce qui suit :
 - L'augmentation des dépenses d'investissement de 148 millions de dollars (se reporter au tableau « Mesures des dépenses d'investissement » et à l'analyse ci-dessous).
 - L'augmentation de 115 millions de dollars au premier trimestre de 2022 des paiements relatifs aux dépenses d'investissement tenant au moment auquel les paiements ont été effectués.

- Les paiements en trésorerie au titre des licences de spectre au premier trimestre de 2021 ont trait à l'acquisition de licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz couvrant les noyaux urbains d'Edmonton, de Guelph/Kitchener, de London, d'Ottawa et de Winnipeg, ainsi que des licences de spectre couvrant la région de l'East Kootenay et de Whistler.
- Au premier trimestre de 2022, nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre de l'acquisition de Fully Managed Inc. dont il est fait mention à la *rubrique 1.3*, ainsi que pour d'autres acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos lignes d'activité existantes. En comparaison, nous avons effectué au premier trimestre de 2021 des paiements en trésorerie relativement à des acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos lignes d'activité existantes.
- Les avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et les participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées représentent une variation nette de 15 millions de dollars, qui a trait essentiellement aux avances aux coentreprises immobilières et aux participations dans les entreprises associées au premier trimestre de 2021 qui ne se sont pas répétées au premier trimestre de 2022.
- Les investissements dans des placements de portefeuille et autres ont augmenté de 64 millions de dollars en raison principalement d'une augmentation des stocks d'immobilisations et du placement dans des portefeuilles stratégiques.

Mesures des dépenses d'investissement

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité des dépenses d'investissement) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|------------|------------|---------------|
| Dépenses d'investissement¹ | | | |
| Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») | 802 | 662 | 21,1 % |
| Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN ») | 31 | 23 | 34,8 % |
| Données consolidées | 833 | 685 | 21,6 % |
| Intensité des dépenses d'investissement du secteur TTech ² (en %) | 22 | 19 | 3 pts |
| Intensité des dépenses d'investissement du secteur ECPN ² (en %) | 4 | 4 | — pt |
| Intensité des dépenses d'investissement consolidées ² (en %) | 19 | 17 | 2 pts |

1 Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

2 Se reporter à la *rubrique 11.1*, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Les **dépenses d'investissement consolidées** ont augmenté de 148 millions de dollars au premier trimestre de 2022. Une portion de 140 millions de dollars de l'augmentation au premier trimestre de 2022 est attribuable au secteur TTech, en raison principalement des investissements accélérés dans notre réseau 5G, dans la mise en place des réseaux à large bande, dans nos capacités accrues en matière de développement de produit et dans la numérisation visant à accroître la capacité et la fiabilité des systèmes, comme nous l'annoncions le 25 mars 2021. Nous avons également accéléré l'acquisition de stocks d'équipement pour les clients afin d'atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de prendre en charge la croissance continue du nombre d'abonnés. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la réduction des dépenses tenant à l'efficacité de notre réseau 4G. Au 31 mars 2022, notre réseau 5G couvrait plus de 27,5 millions de Canadiens, soit 74 % de la population.

Le 25 mars 2021, nous avons annoncé que nous comptons accélérer le rythme des dépenses d'investissement à hauteur de 1,5 milliard de dollars en 2021 et en 2022; une tranche de 750 millions de dollars a été engagée en 2021, et le reste le sera en 2022. Au cours du premier trimestre de 2022, nous avons engagé des dépenses d'investissement accélérées de 200 millions de dollars. Ces dépenses ont permis i) d'accélérer le branchement de foyers et d'entreprises à nos réseaux à fibres optiques; ii) d'accélérer notre programme de migration du cuivre à la fibre optique; iii) d'accroître la mise en place des réseaux à fibres optiques dans plusieurs nouvelles collectivités, y compris un grand nombre de collectivités rurales et autochtones; iv) de poursuivre la mise en place de notre réseau 5G, qui couvrait 74 % de la population canadienne au 31 mars 2022; et v) de faire progresser la mise en œuvre de notre stratégie numérique et l'amélioration de produits, ce qui nous permettra de stimuler la croissance des produits à long terme et d'accroître notre efficacité au chapitre des charges d'exploitation.

7.4 Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|--|------------|--------------|----------------|
| Actions ordinaires émises | — | 1 300 | (1 300) |
| Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires | (293) | (251) | (42) |
| Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net | (6) | — | (6) |
| Émission de titres de créance à long terme | 2 287 | 975 | 1 312 |
| Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme | (1 859) | (1 536) | (323) |
| Actions d'une filiale émises et vendues aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net | — | 827 | (827) |
| Autres | (14) | (46) | 32 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | 115 | 1 269 | (1 154) |

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont diminué de 1 154 millions de dollars au premier trimestre de 2022.

Actions ordinaires émises

Les actions ordinaires émises reflètent les 51 millions d'actions ordinaires émises au prix de 25,35 \$ par action ordinaire au premier trimestre de 2021.

Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. Avec prise d'effet pour les dividendes versés le 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les actions propres à un escompte de 2 %. Les paiements en trésorerie au titre des dividendes ont augmenté de 42 millions de dollars au premier trimestre de 2022, résultats qui reflètent la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance du dividende (se reporter à la *rubrique 4.3*) et l'augmentation du nombre d'actions en circulation. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le nombre plus élevé d'actions émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat actualisé. Au cours du premier trimestre de 2022, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions ordinaires pour un montant de 156 millions de dollars.

En avril 2022, nous avons versé des dividendes de 290 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et le fiduciaire a racheté des actions propres ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes pour un montant de 160 millions de dollars, portant le total à 450 millions de dollars.

Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme

Au premier trimestre de 2022, les émissions de titres de créance à long terme ont augmenté de 1 312 millions de dollars, tandis que les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme se sont accrus de 323 millions de dollars. Ces variations se composaient principalement de ce qui suit :

- Une diminution nette de l'encours du papier commercial de 486 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, le solde s'élevant à 1,4 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars US) au 31 mars 2022, par rapport au solde de 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars US) au 31 décembre 2021. Lorsque nous l'utilisons, notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à faible coût et est entièrement garanti par la facilité de crédit renouvelable (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).
- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International de 53 millions de dollars, compte tenu des taux de change. Au 31 mars 2022, les prélèvements nets sur la facilité consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) s'élevaient à 818 millions de dollars US, tandis qu'au 31 décembre 2021, les prélèvements nets se chiffraient à 854 millions de dollars US. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.
- L'émission, le 28 février 2022, de billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 3,40 % libellés en dollars américains d'un montant de 900 millions de dollars US qui arriveront à échéance le 13 mai 2032. Le produit net a été utilisé pour rembourser l'encours de la dette, y compris le remboursement du papier commercial, et sera utilisé aux autres fins générales de la société.

La durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 12,1 ans au 31 mars 2022, en baisse comparativement à 12,5 ans au 31 décembre 2021 et en hausse comparativement à 12,0 ans au 31 mars 2021. De plus, le coût moyen pondéré de notre dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS

International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 3,75 % au 31 mars 2022, soit une hausse par rapport à 3,72 % au 31 décembre 2021 et une baisse par rapport à 3,80 % au 31 mars 2021.

Actions d'une filiale émises et vendues aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net

En ce qui a trait au premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») effectué par TELUS International au premier trimestre de 2021, nous avons reçu un produit en trésorerie net de 827 millions de dollars.

Autres

Au premier trimestre de 2022, nous avons engagé des frais d'émission de titres de créance relativement à l'émission de billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 3,40 % libellés en dollars américains, alors que nous avons engagé au premier trimestre de 2021 des frais d'émission de titres de créance relativement à l'émission de 51 millions d'actions ordinaires.

7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La **dette nette** au 31 mars 2022 s'est établie à 21,0 milliards de dollars, soit une hausse de 2,7 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant principalement d'une augmentation de l'encours du papier commercial, de l'émission, au deuxième trimestre de 2021, de billets de série CAE d'un montant de 500 millions de dollars et de billets liés à la durabilité de série CAF d'un montant de 750 millions de dollars, et de l'émission de billets liés à la durabilité d'un montant de 900 millions de dollars US au premier trimestre de 2022, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*, ainsi que de la réduction de la trésorerie et des placements temporaires. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le remboursement par anticipation des billets de série CT au troisième trimestre de 2021, ainsi que par le remboursement à l'échéance des débentures à 10,65 % de série 3 de TELUS Communications Inc. (« TCI ») au deuxième trimestre de 2021.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette**, qui ne tient pas compte des obligations locatives et des autres passifs au titre de la dette à long terme, s'établissait à 90 % au 31 mars 2022, soit une baisse par rapport à 91 % à l'exercice précédent, en raison essentiellement i) d'une augmentation de l'encours du papier commercial, qui est classé comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul; ii) du remboursement par anticipation des billets de série CT au troisième trimestre de 2021; iii) du remboursement à l'échéance des débentures à 10,65 % de série 3 de TCI au deuxième trimestre de 2021. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) l'émission, au deuxième trimestre de 2021, de billets de série CAE d'un montant de 500 millions de dollars et de billets liés à la durabilité de série CAF d'un montant de 750 millions de dollars; ii) l'émission de billets liés à la durabilité d'un montant de 900 millions de dollars US au premier trimestre de 2022, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*; et iii) la réduction des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation), laquelle est sans recours pour TELUS Corporation.

Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 3,18 fois au 31 mars 2022, en hausse par rapport à 3,15 fois à l'exercice précédent. Notre objectif à long terme relatif à cette mesure se situe dans une fourchette de 2,20 à 2,70 fois, ce qui est selon nous conforme au maintien de notations du crédit de première qualité de BBB+, ou de notations équivalentes, et nous donne un accès raisonnable à des capitaux. Au 31 mars 2022, ce ratio sortait toujours de la fourchette cible à long terme en raison des émissions antérieures de titres de créance supplémentaires, aux fins principalement de l'acquisition de licences de spectre, le spectre étant notre actif à durée d'utilité indéterminée le plus important, et des acquisitions d'entreprises, facteurs neutralisés en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. La croissance du BAIIA a diminué en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Au 31 mars 2022, l'acquisition des licences de spectre a occasionné une augmentation du ratio d'environ 0,48, et les acquisitions d'entreprises au cours des 12 derniers mois ont donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,07, tandis que les cessions d'entreprises ont entraîné une baisse du ratio d'environ 0,26. En raison de nos récentes acquisitions de licences de spectre, nous avons accru notre spectre à l'échelle nationale, et ces licences représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de continuer à soutenir la croissance de la consommation de données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, ainsi que notre incapacité à prédire l'incidence de la pandémie de COVID-19, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,70 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu en 2023 et en 2024), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que ce ratio sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de levier financier n'était pas supérieur à 4,25:1,00 au 31 mars 2022 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).

Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

| Aux 31 mars et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates | 2022 | 2021 | Variation |
|--|--------|--------|-----------|
| Composantes des ratios d'endettement et de couverture (en millions de dollars) | | | |
| Dette à long terme | 21 319 | 20 852 | 467 |
| Dette nette ¹ | 20 960 | 18 230 | 2 730 |
| Bénéfice net | 1 769 | 1 240 | 529 |
| BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ | 6 582 | 5 786 | 796 |
| Coûts de financement | 768 | 786 | (18) |
| Charges d'intérêts, montant net ¹ | 764 | 797 | (33) |
| Ratios d'endettement | | | |
| Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (excluant les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %) | 90 | 91 | (1) pt |
| Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en années) | 12,1 | 12,0 | 0,1 |
| Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %) | 3,75 | 3,80 | (0,05) pt |
| Dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois) | 3,18 | 3,15 | 0,03 |
| Ratios de couverture¹ (fois) | | | |
| Couverture par le bénéfice | 4,0 | 3,1 | 0,9 |
| Couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 8,6 | 7,3 | 1,3 |
| Autres mesures¹ (en %) | | | |
| Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables | | | |
| Ratio de dividendes lié aux actions ordinaires déclarés par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | 187 | 101 | 86 pts |
| Calculé selon les mesures de la direction | | | |
| Ratio de distribution lié aux actions ordinaires – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | 129 | 80 | 49 pts |
| 1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ». | | | |

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 4,0 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2022, en hausse par rapport à 3,1 fois à l'exercice précédent. La hausse du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,9 du ratio.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 8,6 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2022, en hausse par rapport à 7,3 fois à l'exercice précédent. La croissance du BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 1,0 du ratio, et la baisse du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une hausse de 0,3 du ratio.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires : Les décisions touchant les distributions réelles liées aux actions ordinaires continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil de notre situation financière et de nos perspectives, ainsi qu'à notre fourchette à long terme visée concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires, qui est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous présentons notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. La mesure historique pour la période de 12 mois close le 31 mars 2022 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 31 mars 2022, le ratio sortait de la fourchette visée, en raison essentiellement i) de notre programme de dépenses d'investissement accélérées prévues afin de prendre en charge nos dépenses d'investissement dans le réseau à large bande, le déploiement de notre infrastructure TELUS PureFibre et l'accélération de la mise en œuvre de notre réseau 5G; et ii) de la diminution du BAlIA découlant de la pandémie. En excluant l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées, le ratio s'élevait à 63 % au 31 mars 2022.

TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités.

7.6 Facilités de crédit

Au 31 mars 2022, nous avons des liquidités disponibles de plus de 1,3 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles d'un montant de 855 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation). Nous disposons également d'un montant de 500 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la rubrique 7.7, « Vente de créances clients »). Ces montants sont conformes à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant d'institutions financières et dont l'échéance est le 6 avril 2026. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS au 31 mars 2022

| (en millions de dollars) | Échéance | Montant disponible | Montant utilisé | Lettres de crédit émises, mais non utilisées | Sûreté pour le programme de papier commercial | Liquidités disponibles |
|---|--------------|--------------------|-----------------|--|---|------------------------|
| Facilité de crédit renouvelable ¹ | 6 avril 2026 | 2 750 | — | — | (1 414) | 1 336 |
| 1 Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains. | | | | | | |

Notre facilité de crédit renouvelable comporte les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,25:1,00 et de laisser notre ratio de couverture consolidé être inférieur à 2,00:1,00 à la fin d'un trimestre financier. Au 31 mars 2022, notre ratio de levier financier consolidé s'établissait à 3,18:1,00 et notre ratio de couverture consolidé à 8,62:1,00. On s'attend à ce que ces ratios demeurent conformes aux clauses restrictives. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation, le cas échéant, des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial d'un montant maximal représentant un équivalent de 1,9 milliard de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US) au 31 mars 2022. Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. Le programme de papier commercial doit être utilisé aux fins générales de la société, y compris, sans s'y limiter, pour les dépenses d'investissement et les placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial aux États-Unis dépend de nos notations du crédit (se reporter à la rubrique 7.8, « Notations du crédit »).

Facilité de crédit de TELUS International

Au 31 mars 2022, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 28 janvier 2025, avec un consortium d'institutions financières auquel s'est jointe en 2020 TELUS Corporation. La facilité de crédit de TELUS International comprend une composante renouvelable de 620 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,5 %) et une composante renouvelable de 230 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %), ainsi qu'une composante emprunt à terme amortissable de 600 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %) et une composante emprunt à terme amortissable de 250 millions de dollars US. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 2,16 % au 31 mars 2022.

Les composantes emprunt à terme sont assujétiées à un calendrier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance et le 22 décembre 2022 en ce qui concerne la composante de 250 millions de dollars US, respectivement.

Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 31 mars 2022, nous disposons de lettres de crédit en cours de 195 millions de dollars, lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire engagée. Au 31 mars 2022, nous disposons de liquidités disponibles d'un montant de 114 millions de dollars aux termes de diverses facilités non engagées sous forme de lettres de crédit.

Autres passifs au titre de la dette à long terme

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,19 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 associées à ces autres passifs et par des biens immobiliers, et sont assujettis à un calendrier d'amortissement en vertu duquel le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière de ces échéances étant le 31 mars 2035.

7.7 Vente de créances clients

TCl, filiale entièrement détenue de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est actuellement en mesure de vendre une participation dans certaines créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 600 millions de dollars. La convention demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024 et, au 31 mars 2022, les liquidités disponibles s'élevaient à 500 millions de dollars. (Se reporter à la *note 22* des états financiers consolidés intermédiaires.) Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TCl doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 6 mai 2022, la notation était plus élevée que la notation minimale devant être maintenue.

7.8 Notations du crédit

Aucun changement n'a été apporté à nos notations du crédit de première qualité au cours du premier trimestre de 2022, ou au 6 mai 2022. Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos politiques financières énoncées (se reporter à la *rubrique 4.3*) conjugué aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation du crédit continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers

Nos instruments financiers, leur classement comptable, ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2021.

Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels; du maintien d'une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance; du maintien de facilités bancaires bilatérales et de facilités de crédit consortial; du maintien d'un programme de papier commercial; du maintien d'un prospectus préalable de base en vigueur; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Au 31 mars 2022, TELUS Corporation pouvait émettre un montant de 1,6 milliard de dollars de titres de créance ou de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base en vigueur jusqu'en juin 2023. Après le 31 mars 2022, TELUS International a déposé un prospectus préalable de base en vertu duquel des titres d'emprunt ou des titres de capitaux propres d'un montant illimité pourraient être offerts et qui est en vigueur jusqu'en mai 2024.

Au 31 mars 2022, nous avons des liquidités disponibles de plus de 1,3 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles de 855 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »); nous disposons également d'un montant de 500 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7*, « *Vente de créances clients* »). En excluant la facilité de crédit de TELUS International et en tenant

compte de la trésorerie et des placements temporaires se chiffrant à 774 millions de dollars, nos liquidités disponibles totalisaient plus de 2,6 milliards de dollars au 31 mars 2022 (se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*). Cela est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Engagements et passifs éventuels

Obligations d'achat

Au 31 mars 2022, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 497 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2023, comparativement à des engagements de 574 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2023 présentés au 31 décembre 2021. La diminution est essentiellement attribuable à la réalisation de nos dépenses d'investissement accélérées prévues, y compris la mise en place accélérée des réseaux à fibres optiques et 5G à large bande.

Réclamations et poursuites

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Toutefois, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments décrits à la *note 29* des états financiers consolidés intermédiaires.

7.10 Information sur les actions en circulation

| Actions en circulation (en millions) | 31 mars 2022 | 30 avril 2022 |
|---|--------------|---------------|
| Actions ordinaires | 1 376 | 1 381 |
| Options sur actions ordinaires | 3 | 3 |
| Unités d'actions restreintes – réglées en instruments de capitaux propres | 11 | 11 |

7.11 Transactions entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités, et ils composent notre conseil d'administration et notre équipe de direction. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'est établi à 27 millions de dollars au premier trimestre de 2022, comparativement à 22 millions de dollars au premier trimestre de 2021. L'augmentation de la charge au titre de la rémunération versée aux principaux dirigeants découle principalement du coût des services passés au titre des régimes de retraite comptabilisés au premier trimestre de 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 30 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.

Transactions avec des régimes de retraite à prestations définies

Nous avons fourni des services de gestion et d'administration relativement à nos régimes de retraite à prestations définies. Les charges liées à ces services ont été comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts et sont non significatives.

Transactions avec des coentreprises immobilières et des entreprises associées

Au premier trimestre de 2022, nous avons effectué des transactions avec TELUS Sky, une coentreprise immobilière, qui est une partie liée, comme il est décrit à la *note 21* des états financiers consolidés intermédiaires. Les travaux de construction de la nouvelle tour de bureaux ont pris fin en 2020.

Les engagements et les passifs éventuels liés à la coentreprise immobilière TELUS Sky comprennent un financement aux fins des travaux de construction (financement de 342 millions de dollars conclu avec des institutions financières canadiennes en leur qualité de coprêteur à 66 $\frac{2}{3}$ % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 33 $\frac{1}{3}$ %) en vertu d'une convention de crédit qui viendra à échéance le 31 août 2023. Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky; aux fins de la comptabilisation des contrats de location, le premier contrat a débuté au cours du trimestre clos le 30 juin 2019.

8. Questions comptables

8.1 Estimations comptables critiques et jugements

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et sur le classement des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre, et ils sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2021, qui est intégré par renvoi dans les présentes.

8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Une analyse des faits nouveaux concernant les méthodes comptables est présentée à la *rubrique 8.2*, « *Faits nouveaux concernant les méthodes comptables* », de notre rapport de gestion annuel 2021. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives qui doivent être lues en parallèle avec la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

Les hypothèses sur lesquelles nos perspectives pour 2022 sont fondées, qui sont décrites à la *rubrique 9* de notre rapport de gestion annuel 2021, demeurent inchangées, sauf en ce qui a trait aux hypothèses suivantes :

- Pour 2022, taux de croissance estimé révisé de l'économie au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 3,9 %, de 4,1 %, de 5,1 %, de 3,8 % et de 3,1 %, respectivement (comparativement à un taux de 4,3 %, de 4,2 %, de 4,4 %, de 4,5 % et de 3,7 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2021).
- Pour 2022, taux de chômage annuel estimé révisé au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 5,4 %, de 4,8 %, de 6,4 %, de 5,8 % et de 4,4 %, respectivement (comparativement à un taux de 6,1 %, de 5,2 %, de 7,1 %, de 6,1 % et de 5,3 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2021).
- Pour 2022, nombre annuel estimé révisé de mises en chantier d'habitations, sur une base non ajustée, au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 240 000 unités, de 40 000 unités, de 32 000 unités, de 87 000 unités et de 59 000 unités, respectivement (comparativement à un nombre de 224 000 unités, de 39 000 unités, de 30 000 unités, de 83 000 unités et de 55 000 unités, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2021).

La mesure dans laquelle les estimations de la croissance de l'économie nous touchent et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par les lois fédérales par le truchement de diverses autorités, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), Patrimoine canadien, et le Bureau de la concurrence.

L'information ci-après constitue un sommaire de certains faits nouveaux et instances importants en matière de réglementation qui touchent nos activités et notre industrie. Ce sommaire ne doit pas être considéré comme une analyse juridique exhaustive ni comme une description de toutes les questions spécifiques décrites. Bien que nous ayons indiqué les enjeux relativement auxquels l'issue d'un fait nouveau ou d'une instance ne devrait pas, selon nous, avoir une incidence significative sur notre société, il n'existe aucune certitude que l'issue prévue se concrétisera ou que notre évaluation actuelle de son incidence possible sur notre société sera exacte. Se reporter à la *rubrique 10.3* de notre rapport de gestion annuel 2021.

Licences de radiocommunication et questions liées au spectre

ISDE réglemente, entre autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada, et assure l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Le ministère établit également les conditions pouvant se rattacher à ces autorisations de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Enchères de spectre dans la bande de 3 500 MHz pour prendre en charge la technologie 5G

Le 29 juillet 2021, ISDE a publié les résultats préliminaires de ses enchères de spectre dans la bande de 3 500 MHz. Nous avons acquis 142 licences, soit l'équivalent de 16,4 MHz de spectre, à un prix d'environ 1,95 milliard de dollars. Compte tenu du spectre que nous avons acquis dans le cadre d'une transaction privée avant les enchères, nous détenons maintenant en moyenne 25 MHz de spectre dans la bande de 3 500 MHz à l'échelle nationale. Le cadre de mise aux enchères comprenait une tranche de 50 MHz réservée dans tous les marchés où une bande de spectre de 50 MHz ou plus était disponible. Cette décision a contribué au déséquilibre concurrentiel découlant de la décision transitoire liée à la bande rendue par ISDE en 2019. En raison de cette décision, une tranche de près de 90 MHz de la bande de 200 MHz est réservée pour des entreprises titulaires.

Le 26 août 2021, nous avons déposé auprès de la Cour fédérale une demande ayant pour but une révision judiciaire de la décision du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie qui a permis à Vidéotron de présenter une soumission aux fins de l'acquisition de blocs de spectre réservé en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 500 MHz. Dans la demande, nous soutenons que Vidéotron n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité établis dans le cadre de la mise aux enchères par ISDE, et qu'elle n'aurait en conséquence pas dû être autorisée à présenter une soumission relativement à une portion du spectre réservé qu'elle a éventuellement obtenu. Notre demande a été entendue en février 2022 et nous nous attendons à ce qu'une décision soit publiée au deuxième trimestre de 2022.

Nous continuons d'examiner les résultats des enchères, y compris les quantités acquises par nos concurrents, afin de déterminer l'incidence des enchères sur notre société.

Consultation sur les modifications apportées au PNRH-520, « Prescriptions techniques pour les systèmes fixes et/ou mobiles, incluant les systèmes à large bande à utilisation flexible, dans la bande de 3 450 à 3 650 MHz »

En août 2021, ISDE a amorcé une consultation concernant le Plan normalisé de réseaux hertziens 520 (le « PNRH-520 »), afin d'examiner les caractéristiques techniques liées à l'utilisation de spectre dans la bande de 3 500 MHz. Dans le cadre de la consultation, ISDE a exprimé une préoccupation concernant le fait que l'équipement 5G fonctionnant dans la bande de 3 500 MHz du spectre a le potentiel de causer du brouillage aux altimètres des avions. ISDE a proposé de nouvelles restrictions visant le spectre dans la bande de 3 500 MHz, y compris l'interdiction d'utiliser ce spectre dans de vastes zones autour des grands aéroports. Bien que la consultation ait pris fin en août 2021, le 22 septembre 2021, ISDE a annoncé la réouverture de la période de consultation, afin de donner aux parties concernées plus de temps pour présenter leurs commentaires, et a rendu accessibles au public les études techniques sur lesquelles le ministère s'est basé pour formuler ses propositions. ISDE a par ailleurs avisé les titulaires de licences éventuels dans la bande de 3 500 MHz que les paiements finaux au titre des enchères et l'émission des licences, qui étaient initialement prévus pour le 4 octobre 2021, seraient reportés au 17 décembre 2021. Le 18 novembre 2021, ISDE a publié la décision concernant les modifications aux

prescriptions techniques visant la bande de 3 500 MHz, et ces modifications proposées demeurent inchangées; elles limitent l'utilisation de ce spectre dans les zones autour des grands aéroports, ainsi que la transmission d'énergie au-dessus de l'horizon. ISDE a établi sur une base prévisionnelle les prochaines étapes, y compris une consultation future, qui pourraient s'avérer nécessaires advenant le cas où les faits nouveaux et les études à l'échelle nationale ou mondiale donneraient lieu à la mise en œuvre d'autres modifications aux règles techniques associées à la question de la protection des radioaltimètres. Il y a un risque que cette décision puisse avoir une incidence significative sur TELUS, le tout dépendant de la durée de la période d'application des prescriptions techniques.

Enchères de spectre des ondes millimétriques et de spectre dans la bande de 3 800 MHz pour prendre en charge la technologie 5G

Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document intitulé « *Décisions sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G* », en vertu duquel il réattribue plusieurs tranches du spectre des ondes millimétriques aux fins des services mobiles. ISDE amorcera des consultations concernant le cadre pour l'attribution de licences (c'est-à-dire les règles concernant les enchères et les conditions de licence) visant ces ondes millimétriques dans l'avenir. ISDE avait précédemment prévu que les enchères de spectre des ondes millimétriques débuteraient en 2021, mais a révisé ses prévisions et prévoit maintenant tenir les enchères au premier trimestre de 2024. Il y a un risque que les règles concernant les enchères puissent jouer en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuter sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre des ondes millimétriques.

Le spectre dans la bande de 3 800 MHz est considéré comme un prolongement du spectre dans la bande de 3 500 MHz. ISDE a amorcé la première de ses deux consultations le 27 août 2020. Dans le cadre de cette première consultation, ISDE et Télésat, le titulaire canadien d'une licence de spectre par satellite dans la bande de 3 700 à 4 200 MHz, ont formulé des recommandations sur la façon dont le spectre existant devrait être réattribué. Le 21 mai 2021, ISDE a publié le document intitulé « *Décision sur le cadre technique et politique concernant le spectre de la bande de 3 650 à 4 200 MHz et modifications à l'attribution des fréquences de la bande de 3 500 à 3 650 MHz* », en vertu duquel 250 MHz de spectre de la bande feront l'objet d'enchères devant avoir lieu au premier trimestre de 2023. Dans sa décision, ISDE a rejeté la proposition de Télésat visant à effectuer une mise aux enchères privée et à accélérer la libération de spectre. Le spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz sera libéré et disponible d'ici mars 2025 dans les zones urbaines, et d'ici mars 2027 dans un grand nombre de zones rurales. Certaines zones rurales (dans les territoires et dans certaines régions situées dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, de même qu'à Terre-Neuve-et-Labrador) sont toujours considérées comme des zones qui dépendent de services par satellite, et ce spectre ne pourra pas être utilisé pour les services mobiles dans ces zones. Le 17 décembre 2021, ISDE a publié le document intitulé « *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 800 MHz* », ce qui constitue un premier pas vers l'établissement des règles du cadre de mise aux enchères du spectre, y compris les mesures favorables à la concurrence, dans la bande de 3 800 MHz. Il y a un risque que les règles concernant les enchères joueront en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuteront sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre dans la bande de 3 800 MHz.

Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral

Le CRTC et le gouvernement fédéral ont amorcé des instances publiques ayant pour objet l'examen de diverses questions. Une analyse de certaines instances clés est présentée ci-dessous.

Acquisition proposée de Shaw par Rogers

En mars 2021, Rogers Communications Inc. et Shaw Communications Inc. ont annoncé la conclusion d'une entente aux fins de l'acquisition de Shaw Communications Inc. par Rogers Communications Inc. Outre l'approbation des actionnaires de Shaw Communications Inc., l'acquisition nécessite l'approbation du Bureau de la concurrence, du CRTC et d'ISDE. Le 24 mars 2022, le CRTC a publié une décision approuvant, sous réserve de certaines conditions, le transfert à Rogers du contrôle effectif de l'exploitation d'entreprises de radiodiffusion dont la licence appartient à Shaw. Le Bureau de la concurrence et ISDE n'ont pas encore commenté la transaction proposée. Il se pourrait que les parties à la transaction conviennent de mesures correctives en matière de fusion susceptibles d'avoir une incidence négative sur notre société, ou encore que ISDE ou d'autres autorités gouvernementales apportent (ou refusent d'apporter) d'autres changements d'ordre réglementaire ou imposent des mesures correctives en matière de comportement susceptibles d'avoir une incidence significative sur notre société directement ou d'avoir une incidence sur l'ensemble de l'industrie. Il est également possible que cette acquisition déclenche une consolidation accrue dans le secteur. Les autorités gouvernementales n'ont pas terminé leur examen et déterminé s'il y a lieu d'autoriser l'acquisition et, le cas échéant, d'en établir les conditions; il est en conséquence trop tôt pour déterminer l'incidence de ces examens sur notre société.

Examen des services sans fil mobiles

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié sa décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil. Le CRTC a déterminé que Bell, Rogers, TELUS et SaskTel doivent fournir aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») un accès de gros aux réseaux des fournisseurs de services sans fil régionaux propriétaires d'installations dans les régions où ces fournisseurs détiennent une licence de spectre pour les services sans fil mobiles. L'accès fourni aux ERMV est basé sur des tarifs négociés commercialement et il sera éliminé progressivement sur une période de sept ans. De plus, le CRTC a demandé à Bell, à Rogers, à TELUS et à SaskTel de fournir certains forfaits à bas prix et à usage occasionnel, ce que nous avons fait. Nous travaillons actuellement à la mise en application des nouvelles exigences visant les ERMV et d'autres exigences. L'incidence de cette décision sur notre société dépendra des tarifs commerciaux qui seront négociés relativement à l'accès fourni aux ERMV.

Le 4 mai 2021, Data on Tap Inc. a présenté au gouverneur en conseil une pétition ayant pour but de modifier la décision rendue par le CRTC relativement au cadre réglementaire pour les services sans fil et d'exiger qu'il établisse des tarifs pour fournir un accès complet aux ERMV. Le gouverneur en conseil a rejeté la pétition le 14 avril 2022.

Nous avons par ailleurs été autorisés à interjeter appel de deux conclusions de cette décision auprès de la Cour d'appel fédérale : i) l'exigence en vertu de laquelle les entreprises de services mobiles nationales, y compris notre société, doivent introduire l'itinérance transparente comme une condition additionnelle en vertu de laquelle doivent être offerts les services d'itinérance de gros obligatoires existants; ii) la décision en vertu de laquelle les articles 43 et 44 de la *Loi sur les télécommunications* ne confèrent pas au CRTC le pouvoir de statuer sur les litiges concernant les installations de transmission sans fil mobiles. Si nous obtenons éventuellement gain de cause dans le cadre de l'appel, nous nous attendons à pouvoir plus aisément déployer notre infrastructure 5G, particulièrement sur les propriétés municipales.

Suivi relatif aux services filaires de gros

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326*, « *Examen du cadre des services filaires de gros et des politiques connexes* ». La principale composante de cette décision tient au fait que le CRTC a ordonné la mise en place de services d'accès haute vitesse (« AHV ») de gros dégroupés pour les fournisseurs de services Internet concurrents. Ces services comprennent l'accès aux installations FTTP.

Le 11 juin 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-187*, « *Appel aux observations – Configuration de réseau appropriée concernant les services d'accès haute vitesse de gros dégroupés* », qui porte sur l'examen des configurations de réseau et de services appropriés pour le régime de services AHV de gros dégroupés pour tous les fournisseurs de services AHV de gros au pays. Cette instance, qui remplace les instances de suivi précédentes, a pris fin. Le CRTC devrait rendre une décision; il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Tarifs définitifs concernant les services d'accès de gros groupé à Internet

Le 15 août 2019, le CRTC a publié l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*, dans laquelle il établit les tarifs définitifs concernant les services d'accès de gros groupé à Internet pour les ESLT et les entreprises de câblodistribution. Les tarifs définitifs étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires, et le CRTC a ordonné que les tarifs soient appliqués rétroactivement au 6 octobre 2016. L'incidence financière de cette décision n'est pas significative pour notre société.

Le 13 septembre 2019, Bell Canada et ses sociétés affiliées, de même qu'un groupe d'autres entreprises de câblodistribution, ont présenté à la Cour d'appel fédérale des demandes séparées ayant pour but d'interjeter appel de l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*. Bell Canada et les entreprises de câblodistribution ont également demandé à la Cour de suspendre l'ordonnance. Le 22 novembre 2019, la Cour d'appel fédérale a approuvé les deux demandes d'interjeter appel et a accordé une suspension de l'ordonnance jusqu'à ce que la Cour ait statué sur l'appel. Le 10 septembre 2020, la Cour d'appel fédérale a rejeté les demandes d'interjeter appel pour des raisons de bien-fondé et a par conséquent confirmé la décision du CRTC. Le 25 février 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale présentées par Bell Canada et le groupe d'entreprises de câblodistribution.

Séparément, le 13 novembre 2019, nous avons présenté au gouverneur en conseil une pétition ayant pour but de renvoyer au CRTC la décision rendue dans l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288* pour qu'il établisse à nouveau les tarifs, et de demander la modification de ladite ordonnance, sur la base voulant que les tarifs et la composante rétroactive de l'ordonnance nuisent aux investissements futurs. Bell Canada et un groupe d'entreprises de câblodistribution ont présenté des pétitions similaires le même jour. Le 15 août 2020, le gouverneur en conseil a pris un décret dans lequel il rejette les pétitions. Toutefois, le décret et la déclaration connexe faite par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie reconnaissent que les tarifs établis dans l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288* pourraient dans certains cas être préjudiciables aux investissements dans des réseaux de haute qualité.

Le 27 mai 2021, pour faire suite à la présentation au CRTC, par TELUS, Bell Canada et un groupe d'entreprises de câblodistribution, de demandes séparées de révision et de modification de l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2021-181*. Dans sa décision, le CRTC a en grande partie infirmé la décision publiée dans l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*, ce qui signifie que nous ne sommes pas tenus d'appliquer les tarifs prévus en vertu de cette ordonnance ou de verser des remboursements rétroactifs importants aux clients des services de gros. Étant donné que la *Décision de télécom CRTC 2021-181* maintient essentiellement les tarifs qui sont en vigueur depuis 2016, la décision n'a pas eu une incidence significative sur notre société.

Le 28 mai 2021, TekSavvy Solutions Inc. a présenté au gouverneur en conseil une pétition ayant pour but de modifier la décision. Le 15 juillet 2021, les Opérateurs des réseaux concurrentiels canadiens ont présenté une pétition semblable. Le 25 août 2021, National Capital Freenet Inc. a également présenté une pétition au gouverneur en conseil. Le 28 juin 2021, TekSavvy Solutions Inc. a demandé à interjeter appel de la *Décision de télécom CRTC 2021-181* auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 septembre 2021, la Cour d'appel fédérale a autorisé la demande visant à interjeter appel. Nous n'allons pas présenter d'observations relativement aux pétitions ou à la demande visant à interjeter appel.

Examens des exigences en matière de sécurité liées à la technologie 5G – Sécurité publique Canada

En septembre 2018, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en œuvre d'un examen des exigences nationales en matière de cybersécurité liées aux réseaux 5G au Canada. L'examen avait pour objectif d'énoncer clairement les politiques qui seront mises en œuvre pour déterminer quels contrôles de sécurité ou quelles restrictions le gouvernement canadien prévoit imposer aux réseaux 5G au Canada, et pour déterminer à quels fournisseurs étrangers ces contrôles et restrictions s'appliqueront. Le gouvernement n'a publié aucun échéancier relatif à la conclusion de cet examen, et n'a aucunement fait part de ses intentions concernant les exigences en matière de cybersécurité liées à la technologie 5G. Compte tenu des multiples mesures gouvernementales ou réglementaires susceptibles de découler de cet examen, il est impossible de prédire de façon fiable l'incidence de cet examen sur notre société et, de manière générale, sur les fournisseurs de services mobiles au Canada.

Cessation des activités de China Mobile International (Canada) Inc.

Le 6 août 2021, le gouverneur en conseil a pris un décret dans lequel il exige de la société mère de China Mobile International (Canada) Inc. (« CMI Canada ») de céder sa participation dans CMI Canada à une société canadienne ou de procéder à la liquidation de ses activités au Canada dans les 90 jours. Le gouverneur en conseil a pris ce décret en vertu de l'article 25.4(1) de la *Loi sur l'investissement Canada* en fonction des risques liés à la sécurité nationale découlant des activités de CMI Canada au Canada. La date limite relative à ce décret a été repoussée au 5 janvier 2022. CMI Canada et TELUS avaient conclu un accord d'agence amélioré aux termes duquel CMI Canada agissait en tant qu'agent de TELUS pour vendre des forfaits de Koodo aux clients et offrir du service à la clientèle. CMI Canada s'est conformée au décret et a cessé ses activités au Canada. Cependant, les clients de Koodo qui avaient acheté des forfaits par l'intermédiaire de CMI Canada à cette date ont continué de recevoir les services de Koodo et ont été avisés du fait que CMI Canada n'exerce plus ses activités au Canada. L'incidence de la cessation des activités de CMI Canada sur TELUS n'est pas significative.

Faits nouveaux concernant la politique de sécurité à l'échelle internationale

Le 16 mai 2019, un décret-loi en vertu duquel le secrétaire du Commerce aux États-Unis peut bloquer certaines transactions visant les technologies qui sont réputées constituer des risques pour la sécurité nationale est entré en vigueur. Le département du Commerce des États-Unis a subséquemment établi une liste d'entités, incluant Huawei Technologies Co. Ltd. et ses sociétés affiliées partout dans le monde, relativement auxquelles l'exportation, la réexportation ou le transfert (domestique) de certaines technologies soumises à restrictions sont interdits, à moins qu'une licence à ces fins n'ait été spécifiquement octroyée.

Par suite d'un vote à l'unanimité le 13 juillet 2021, la Commission fédérale des communications des États-Unis a autorisé la mise en place d'un programme de subventions de 1,9 milliard de dollars US afin de permettre aux entreprises de télécommunications ayant moins de 10 millions d'abonnés de remplacer l'équipement de Huawei et de ZTE.

Compte tenu des multiples mesures gouvernementales ou réglementaires visant Huawei qui sont susceptibles d'être mises en œuvre par des gouvernements étrangers, il est actuellement impossible de prédire l'incidence de ces mesures sur notre société et, de manière générale, sur les fournisseurs de services mobiles au Canada.

Instances du CRTC concernant les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies au Canada

Le 10 décembre 2019, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406*, « *Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada* ». Dans le cadre de cette instance, le CRTC a sollicité des

observations sur les obstacles potentiels avec lesquels les fournisseurs de services et les collectivités doivent composer relativement à la construction de nouvelles installations ou à l'interconnexion aux installations existantes afin d'étendre les réseaux dans les régions mal desservies et d'offrir des services qui répondent à l'objectif du service universel. Le CRTC a précisément identifié l'accès aux services de transport abordables et l'utilisation efficace des structures de soutien comme étant des obstacles potentiels. Le dossier des instances est maintenant clos, et nous nous attendons à ce qu'une décision soit publiée au cours de l'exercice. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Instance du CRTC concernant l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes

Le 30 octobre 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-366, « Appel aux observations sur les mesures réglementaires possibles visant à améliorer l'efficacité de l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes »*. Le CRTC a amorcé cette instance compte tenu des observations reçues dans l'instance amorcée par l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406*, le Conseil craignant que l'accès inopportun et coûteux aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ait des répercussions négatives sur le déploiement de réseaux capables de supporter la large bande de manière efficace, particulièrement dans les régions du Canada qui ont peu ou pas accès à de tels réseaux. Dans le cadre de la plus récente instance, le CRTC se penche entre autres sur les retards liés aux autorisations, sur les coûts de préparation, sur les réservations de la capacité de réserve, sur les accords d'utilisation conjointe et sur le potentiel d'amélioration du règlement des différends. Nous participons activement à l'instance. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Examen par le CRTC de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros

Le 24 avril 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-131, « Appel aux observations – Examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros »*. Dans le cadre de cette instance, le CRTC invite les parties intéressées à présenter leurs observations afin de déterminer s'il y a lieu de modifier la méthode d'établissement des tarifs des services de gros et, dans l'affirmative, de déterminer comment procéder à cette modification. Le CRTC a indiqué qu'il compte, dans le cadre de cette instance, instaurer un processus d'établissement des tarifs plus transparent et efficient. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Examen par le CRTC des échéances pour la transition vers les services 9-1-1 de prochaine génération

Le 14 juin 2021, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2021-199, « Établissement de nouvelles échéances pour la transition du Canada vers les services 9-1-1 de prochaine génération »* (« 9-1-1 PG »), dans laquelle il stipule les échéances révisées pour la mise en œuvre des services 9-1-1 PG au Canada. Le CRTC ordonne aux fournisseurs de réseaux 9-1-1 PG, y compris notre société, de mettre en œuvre leurs réseaux 9-1-1 PG, d'achever toutes les activités d'intégration de la production 9-1-1 PG et d'être prêts à fournir des services d'appels vocaux 9-1-1 PG en assurant le transit en direct du trafic 9-1-1 PG partout où des centres d'appels de la sécurité publique ont été établis dans une région donnée, et ce, d'ici le 1^{er} mars 2022. Conformément à cette directive, nous assurons le transit en direct du trafic 9-1-1 PG sur notre réseau 9-1-1 PG, mais la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG dans notre territoire 9-1-1 PG dépend de l'interconnexion avec les centres d'appels 9-1-1 et cette mise en œuvre est tributaire des autorités gouvernementales locales. Nous poursuivons notre travail visant la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG.

Modifications aux lois sur la protection de la vie privée visant les secteurs public et privé du Québec

Le 22 septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a édicté la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, et cette loi a été sanctionnée le même jour. D'importantes nouvelles exigences régissant la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels concernant les particuliers au Québec seront graduellement mises en œuvre sur une période de trois ans. La loi prévoit également un nouveau cadre d'application, qui comporte d'importantes amendes pénales et sanctions administratives pécuniaires relativement à certaines infractions, ainsi qu'un droit privé d'action prévoyant des dommages-intérêts punitifs préétablis minimaux. L'incidence globale de cette loi demeure inconnue, car certaines dispositions clés de la loi, telles que celles concernant l'intelligence artificielle, doivent être précisées par voie de règlements gouvernementaux et de directives interprétatives de l'organisme de réglementation. Il est actuellement impossible d'évaluer pleinement l'importance relative du changement.

L'Ontario présente un projet de loi visant à modifier la gestion des renseignements personnels sur la santé

Le 29 mars 2022, le projet de loi 106, *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence*, a été présenté à l'Assemblée législative de l'Ontario et est actuellement soumis à l'examen du comité après la deuxième lecture. S'il est adopté, le projet de loi modifiera la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, donnant au gouvernement la capacité d'édicter des règlements précisant les formes électroniques acceptables en ce qui concerne les droits d'accès aux renseignements personnels sur la santé, précisant les circonstances dans lesquelles une personne ou une entité peut recueillir, utiliser et divulguer des renseignements

personnels sur la santé, les exigences en matière de sécurité et les exigences en matière de divulgation, et précisant les catégories additionnelles de personnes ou d'entités qui peuvent recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels sur la santé. Le caractère significatif du changement ne peut être pleinement évalué avant l'adoption du projet de loi et tant que les règlements ne sont pas publiés.

Hausses proposées des subventions pour Norouestel

Le 2 novembre 2020, le CRTC a amorcé un examen de son cadre réglementaire pour Norouestel Inc. et de l'état des services de télécommunications dans le Nord du Canada, dans le cadre de l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-367*. Le 20 janvier 2021, un certain nombre d'intervenants ont proposé d'importantes hausses des subventions pour Norouestel et pour d'autres entreprises fournissant des services dans le Nord du Canada. L'instance est actuellement suspendue tandis que le CRTC détermine l'étendue de la deuxième phase. Nous ne nous attendons pas à ce que cette instance ait une incidence significative sur notre société.

Questions en matière de radiodiffusion

Examen de la Loi sur les télécommunications, de la Loi sur la radiocommunication et de la Loi sur la radiodiffusion

Le 29 janvier 2020, le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications a publié son rapport définitif, intitulé *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir*. Ce rapport contient 97 recommandations ayant pour but de mettre à jour les lois qui régissent la radiodiffusion, les télécommunications et la radiocommunication; ces recommandations ont été présentées au gouvernement du Canada afin qu'il les prenne en considération. Après la publication du rapport, le gouvernement a présenté, le 3 novembre 2020, un projet de loi visant à modifier la *Loi sur la radiodiffusion*. En vertu du projet de loi C-10, les services de diffusion en continu offerts sur Internet auraient été expressément inclus dans l'étendue de la *Loi sur la radiodiffusion*, ce qui aurait conféré au CRTC de nouveaux pouvoirs réglementaires et aurait élargi ses pouvoirs réglementaires existants, lui permettant de mettre en place un cadre réglementaire modernisé afin de réagir au déclin des mesures de soutien de la production de contenu canadien au cours des dernières années, et aurait fourni une source de soutien plus durable à l'avenir. Le 21 juin 2021, le projet de loi C-10 a fait l'objet d'une troisième lecture à la Chambre des communes, mais le débat au Sénat sur ce projet de loi a été interrompu lorsque le Parlement a été prorogé et que des élections fédérales ont été déclenchées. Le 20 septembre 2021, les Libéraux ont été réélus avec un gouvernement minoritaire, et le 2 février 2022, le gouvernement a présenté le projet de loi C-11, qui est en grande partie identique à son prédécesseur, le projet de loi C-10, à l'exception de certains amendements visant à régler des préoccupations relatives à une possible réglementation des plateformes de réseaux sociaux. Un tout nouveau processus de révision législative devrait être amorcé au deuxième trimestre de 2022. Il est trop tôt pour déterminer si les modifications proposées, ainsi que toute autre éventuelle modification législative découlant du rapport, auront une incidence significative sur notre société.

Examen des réformes visant la Loi sur le droit d'auteur et la Commission du droit d'auteur

Le dernier examen obligatoire de la *Loi sur le droit d'auteur* qui est prévu par la loi devait avoir lieu en 2017, et un processus d'examen par l'entremise d'un comité parlementaire a été annoncé en décembre 2017. Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, avec le concours du comité permanent du ministère du Patrimoine canadien de la Chambre des communes, a achevé l'examen au début de 2019, et les deux comités ont présenté leurs rapports à la Chambre des communes en mai et en juin 2019. Jusqu'à présent, aucune loi n'a été proposée par suite de l'examen parlementaire, mais cet examen a donné lieu à d'autres consultations gouvernementales (décrites ci-dessous) visant à explorer des questions précises soulevées durant l'examen, notamment en ce qui concerne la façon de moderniser le cadre du droit d'auteur afin de tenir compte de la responsabilité des intermédiaires en ligne, de l'intelligence artificielle et de l'IdO. Le calendrier des modifications susceptibles d'être apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* est incertain, bien que des représentants du gouvernement aient indiqué que la réforme visant la *Loi sur le droit d'auteur* pourrait être déposée au début de 2022. L'approche en matière de politique applicable au droit d'auteur repose traditionnellement sur un équilibre entre les intérêts des créateurs et ceux des consommateurs; en conséquence, cette instance ne devrait pas avoir une incidence significative sur notre société.

Le 14 avril 2021, ISDE a annoncé le lancement d'une consultation sur un cadre moderne du droit d'auteur pour les intermédiaires en ligne. La consultation fait suite aux travaux effectués en 2018 et en 2019 dans le cadre de l'examen parlementaire de la *Loi sur le droit d'auteur*. ISDE a sollicité des observations concernant un vaste éventail de questions, y compris le rôle que devraient jouer les intermédiaires pour surveiller les cas de violation du droit d'auteur en ligne, le mode de rémunération relatif à la rémunération reçue par les détenteurs de droits en contrepartie de l'utilisation de leur contenu sur les plateformes en ligne, et les outils d'application de la loi (tels que des ordonnances de blocage d'un site Web) qui devraient s'appliquer aux intermédiaires. Nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 31 mai 2021. Les observations présentées préconisent notamment le maintien de la politique gouvernementale

actuelle en vertu de laquelle les fournisseurs de services Internet bénéficient d'une protection inconditionnelle aux termes des règles d'exonération en ce qui a trait aux activités potentiellement préjudiciables de leurs clients. Il est trop tôt pour déterminer si cette consultation aura une incidence significative sur notre société.

Le 19 juillet 2021, le gouvernement a annoncé une consultation sur un cadre moderne du droit d'auteur devant s'appliquer à l'IA et à l'IdO. Les objectifs du gouvernement visent à appuyer l'innovation et l'investissement dans l'IA et d'autres technologies numériques et émergentes, à appuyer les industries culturelles du Canada et à préserver l'incitation à créer et à investir prévue par les droits économiques énoncés dans la *Loi*, ainsi qu'à appuyer la concurrence et les besoins du marché en ce qui a trait aux appareils de l'IdO et aux autres produits avec logiciels intégrés. Nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 17 septembre 2021. Dans les observations présentées conjointement, nous soutenons notamment qu'aucune modification ne devrait être apportée à la *Loi sur le droit d'auteur* si les modifications imposent un fardeau indu ou créent des risques possibles liés à la responsabilité des fournisseurs de services Internet. Comme c'est le cas pour l'examen plus exhaustif de la *Loi sur le droit d'auteur*, cette instance ne devrait pas avoir une incidence significative sur notre société.

Contestation judiciaire de l'habilité du CRTC à régler les ententes d'affiliation

L'habilité du CRTC à régler les ententes d'affiliation entre les distributeurs de radiodiffusion et les services de programmation a fait l'objet d'une contestation judiciaire déposée auprès de la Cour d'appel fédérale par une entreprise de radiodiffusion intégrée verticalement. La Cour d'appel fédérale a instruit l'affaire le 18 mai 2021 et publié sa décision le 28 juillet 2021. Nous avons obtenu l'autorisation d'intervenir dans l'affaire et nous avons comparu à l'audience et soutenu les pouvoirs de réglementation du CRTC. La décision de la Cour d'appel fédérale confirme que le CRTC a le pouvoir de régir les aspects économiques des différends concernant les services de programmation et les distributeurs, et elle appuie de façon générale notre position concurrentielle en renforçant la validité des balises visant à protéger la concurrence mises en place par le CRTC pour protéger les entreprises non intégrées verticalement dans l'industrie de la radiodiffusion. Le 29 septembre 2021, l'entreprise intégrée verticalement a présenté à la Cour suprême du Canada une demande visant à interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale. Le 25 novembre 2021, nous avons présenté la réponse dans laquelle nous nous opposons à la demande visant à interjeter appel. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette demande sur nos activités de distribution de radiodiffusion.

Consultation sur l'approche proposée du gouvernement pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne

Le 29 juillet 2021, le gouvernement a amorcé une consultation sur son approche proposée pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne. Les mesures proposées par le gouvernement ciblent principalement les plateformes de médias sociaux et de contenu, mais certaines de ces mesures auraient également une incidence sur les fournisseurs de services Internet. En conséquence, nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 25 septembre 2021. Dans les observations présentées conjointement, nous soutenons que le cadre juridique visant à s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne ne devrait pas créer d'obligations ou de responsabilités indues pour les entreprises de télécommunications, et que les exigences visant à bloquer l'accès au contenu en ligne ou à fournir des informations sur les abonnés devraient continuer de nécessiter des ordonnances judiciaires. Nous ne nous attendons pas à ce que cette instance ait une incidence significative sur notre société.

10. Risques et gestion des risques

Il y a lieu de se reporter au résumé des risques et des incertitudes présenté dans la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion. Les risques principaux et les incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2021, et n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2021, à l'exception des mises à jour qui suivent.

Le conflit opposant la Russie et l'Ukraine

En février 2022, la Russie, aidée par la Biélorussie, a lancé des opérations militaires en Ukraine, et ces opérations se poursuivent toujours. En réponse au conflit, de nombreux pays, dont les États-Unis, le Canada et d'autres pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (l'« OTAN »), ont imposé des sanctions importantes à la Russie, à la Biélorussie et à un certain nombre de particuliers et d'entreprises de ces deux pays. Le conflit prolongé a entraîné une augmentation des incertitudes politiques et de la volatilité dans l'économie mondiale, ce qui touche les entreprises partout dans le monde, y compris les clients de TELUS International. La portée, l'intensité, la durée et l'issue du conflit sont incertaines. Compte tenu de la nature des activités mondiales de TELUS International, la situation politique, la conjoncture économique et les autres conditions qui prévalent à l'étranger, y compris les risques géopolitiques, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Cependant, nous

ne prévoyons pas à l'heure actuelle que cette incertitude et cette volatilité auront une incidence opérationnelle ou financière significative sur notre entreprise de télécommunications, puisque nos ententes en matière d'itinérance internationale en Russie et en Biélorussie ont été suspendues, conformément aux sanctions applicables. Nos ententes d'itinérance en Russie, en Biélorussie et en Ukraine ne sont pas significatives pour notre entreprise de télécommunications. Toute intensification du conflit et des sanctions pourrait avoir une incidence défavorable sur les clients de TELUS International et la demande de ces derniers à l'égard des services de TELUS International, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les résultats d'exploitation de TELUS International. De plus, bien que TELUS International n'exerce pas d'activité en Russie, en Biélorussie ou en Ukraine, TELUS International a des activités et des membres de l'équipe dans les pays voisins, et toute escalade du conflit pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et les membres de l'équipe dans ces pays, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur sa capacité à fournir des services à ses clients et sur ses résultats d'exploitation. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, le conflit n'a pas eu d'incidence significative sur nos résultats d'exploitation.

Il n'est pas non plus certain que l'actuel conflit entre la Russie et l'Ukraine n'entraînera pas d'intervention militaire ou autre de la part d'autres pays, ce qui pourrait conduire à un conflit beaucoup plus important et/ou à des sanctions supplémentaires et avoir une incidence négative supplémentaire sur l'économie mondiale. De plus, nous ne pouvons prévoir l'incidence qu'une escalade du conflit pourrait avoir sur les clients de TELUS International et leur situation financière. Toute incidence défavorable significative sur les clients de TELUS International, y compris en raison du conflit, pourrait avoir une incidence défavorable sur nous. En outre, le risque d'incidents liés à la cybersécurité s'est accru en raison du conflit en cours. Il est possible que de telles attaques aient une incidence collatérale sur les infrastructures de communications essentielles et les institutions financières à l'échelle mondiale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et augmenter la fréquence et la gravité des cyberattaques contre nos systèmes de technologie de l'information. La prolifération de logiciels malveillants découlant du conflit dans des systèmes sans lien avec le conflit, ou les cyberattaques contre des entreprises établies dans des pays qui ont infligé des sanctions contre la Russie et la Biélorussie, comme les États-Unis, pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Dans la mesure où le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine a une incidence défavorable sur nos activités, il pourrait également avoir pour effet d'accroître de nombreux autres risques présentés à la *rubrique 10*, « *Risques et gestion des risques* », de notre rapport de gestion annuel 2021, et l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

11. Définitions et rapprochements

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées

Nous présentons certaines mesures non conformes aux PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer la performance de TELUS, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non conformes aux PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Certaines de ces mesures n'ont pas de définition généralement reconnue au sein de l'industrie.

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action (« BPA ») de base ajusté : Ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et des autres ajustements (présentés dans les tableaux suivants). Le BPA de base ajusté est calculé au moyen de la division du bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation. Ces mesures servent à évaluer la performance consolidée et, selon la direction, elles ne tiennent pas compte des éléments qui pourraient occulter les tendances sous-jacentes concernant la performance ou des éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités continues. Elles ne doivent pas être substituées au bénéfice net et au BPA de base pour évaluer la performance de TELUS.

Rapprochement du bénéfice net ajusté

| Trimestre clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|------------|------------|-----------|
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 385 | 331 | 54 |
| Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle : | | | |
| Coûts de restructuration et autres coûts | 37 | 35 | 2 |
| Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts | (8) | (8) | — |
| Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | 1 | (1) |
| Bénéfice net ajusté | 414 | 359 | 55 |

Rapprochement du BPA de base ajusté

| Trimestres clos les 31 mars (\$) | 2022 | 2021 | Variation |
|---|-------------|-------------|-------------|
| BPA de base | 0,28 | 0,25 | 0,03 |
| Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle : | | | |
| Coûts de restructuration et autres coûts, par action | 0,03 | 0,03 | — |
| Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts, par action | (0,01) | (0,01) | — |
| BPA de base ajusté | 0,30 | 0,27 | 0,03 |

Liquidités disponibles : Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les liquidités disponibles correspondent à la somme de la trésorerie et des placements temporaires, montant net, des montants disponibles sur la facilité de crédit renouvelable et des montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances clients évalués à la fin de la période. Nous croyons que cette mesure est utile, car elle nous permet de surveiller la conformité à nos objectifs financiers. Elle ne devrait pas être substituée à la trésorerie et aux placements temporaires, montant net, pour évaluer le rendement de TELUS.

Rapprochement des liquidités disponibles

| Aux 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 774 | 1 903 |
| Montants nets disponibles sur la facilité de crédit renouvelable de TELUS Corporation | 1 336 | 1 332 |
| Montants disponibles en vertu du programme de titrisation de créances clients | 500 | 400 |
| Liquidités disponibles | 2 610 | 3 635 |

Intensité des dépenses d'investissement : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) divisées par les produits d'exploitation et autres produits. Elle fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Calcul de l'intensité des dépenses d'investissement

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les ratios) | Secteur TTech | | Secteur ECPN | | Éliminations | | Total | |
|--|---------------|-----------|--------------|----------|--------------|-------------|-----------|-----------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Dépenses d'investissement | 802 | 662 | 31 | 23 | — | — | 833 | 685 |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits | 3 642 | 3 494 | 759 | 639 | (119) | (109) | 4 282 | 4 024 |
| Intensité des dépenses d'investissement (en %) | 22 | 19 | 4 | 4 | n.s. | n.s. | 19 | 17 |

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») : Il s'agit d'une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. Notre fourchette cible est un ratio de distribution annuel lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation sur une base prospective, plutôt que sur une base actuelle. (Se reporter à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement », et à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)

Calcul du ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)

Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables

| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2022 | 2021 |
|---|------------|------------|
| Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés | 1 757 | 1 553 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 4 584 | 4 336 |
| Déduire : | | |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | (3 646) | (2 795) |
| Dénominateur – flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | 938 | 1 541 |
| Ratio (en %) | 187 | 101 |

Calcul du ratio de distribution lié aux actions ordinaires, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes

Calculé selon les mesures de la direction

| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2022 | 2021 |
|--|------------|-----------|
| Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés | 1 757 | 1 553 |
| Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés réinvestis dans des actions ordinaires | (631) | (583) |
| Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | 1 126 | 970 |
| Dénominateur – flux de trésorerie disponibles ¹ | 871 | 1 211 |
| Ratio (en %) | 129 | 80 |

1 Reflète l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées annoncé le 25 mars 2021.

Couverture par le bénéfice : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

Calcul du ratio de couverture par le bénéfice

| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2022 | 2021 |
|---|------------|------------|
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 1 709 | 1 188 |
| Impôt sur le résultat (attribuable aux actions ordinaires) | 551 | 420 |
| Coûts d'emprunt (attribuables aux actions ordinaires) ¹ | 749 | 749 |
| Numérateur | 3 009 | 2 357 |
| Dénominateur – coûts d'emprunt | 749 | 749 |
| Ratio (fois) | 4,0 | 3,1 |

1 Intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif et moins les coûts d'emprunt attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer la performance consolidée. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur de performance opérationnelle d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure de la performance de TELUS ni utilisé comme mesure des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation et autres produits moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous calculons le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, car il constitue une composante du **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** et du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Nous calculons également un **BAIIA ajusté** qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes.

BAII (bénéfice avant intérêts et impôts) : Nous calculons le BAII pour nos secteurs opérationnels, car nous estimons qu'il constitue un indicateur utile de notre performance opérationnelle puisqu'il représente le bénéfice tiré de nos activités d'exploitation avant le coût du capital et les impôts.

Rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | Secteur TTech | | Secteur ECPN | | Total | |
|---|---------------|-------|--------------|------|--------------|-------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Bénéfice net | | | | | 404 | 333 |
| Coûts de financement | | | | | 179 | 207 |
| Impôt sur le résultat | | | | | 144 | 132 |
| BAII | 641 | 627 | 86 | 45 | 727 | 672 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 514 | 489 | 37 | 35 | 551 | 524 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 245 | 220 | 46 | 45 | 291 | 265 |
| BAIIA | 1 400 | 1 336 | 169 | 125 | 1 569 | 1 461 |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 35 | 28 | 4 | 13 | 39 | 41 |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 1 435 | 1 364 | 173 | 138 | 1 608 | 1 502 |
| Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | 1 | — | — | — | 1 |
| BAIIA ajusté | 1 435 | 1 365 | 173 | 138 | 1 608 | 1 503 |

Nous calculons la **marge du BAIIA** et la **marge du BAIIA ajusté** afin d'évaluer la performance de nos secteurs opérationnels, et nous sommes d'avis que ces mesures sont également utilisées par les investisseurs comme indicateurs de la performance opérationnelle d'une société. Nous calculons la marge du BAIIA en divisant le BAIIA par les produits d'exploitation et autres produits. La marge du BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous calculons la marge du BAIIA ajusté en divisant le BAIIA ajusté par les produits d'exploitation ajustés.

Calcul de la marge du BAIIA

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf la marge) | Secteur TTech | | Secteur ECPN | | Éliminations | | Total | |
|--|---------------|-------|--------------|------|--------------|-------|-------------|-------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Numérateur – BAIIA | 1 400 | 1 336 | 169 | 125 | — | — | 1 569 | 1 461 |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits | 3 642 | 3 494 | 759 | 639 | (119) | (109) | 4 282 | 4 024 |
| Marge du BAIIA (en %) | 38,4 | 38,3 | 22,2 | 19,5 | n.s. | n.s. | 36,6 | 36,3 |

Calcul de la marge du BAIIA ajusté

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf la marge) | Secteur TTech | | Secteur ECPN | | Éliminations | | Total | |
|--|---------------|-------|--------------|------|--------------|-------|-------------|-------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Numérateur – BAIIA ajusté | 1 435 | 1 365 | 173 | 138 | — | — | 1 608 | 1 503 |
| Produits d'exploitation et autres produits ajustés : Produits d'exploitation et autres produits | 3 642 | 3 494 | 759 | 639 | (119) | (109) | 4 282 | 4 024 |
| Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | 1 | — | — | — | — | — | 1 |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits ajustés | 3 642 | 3 495 | 759 | 639 | (119) | (109) | 4 282 | 4 025 |
| Marge du BAIIA ajusté (en %) | 39,4 | 39,1 | 22,7 | 21,6 | n.s. | n.s. | 37,6 | 37,4 |

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Elle est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, comme il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Calcul du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts

| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2022 | 2021 |
|---|------------|-------|
| Numérateur – couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 6 582 | 5 786 |
| Dénominateur – montant net des charges d'intérêts | 764 | 797 |
| Ratio (fois) | 8,6 | 7,3 |

Flux de trésorerie disponibles : Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre performance opérationnelle, et il n'existe aucune définition généralement reconnue des flux de trésorerie disponibles au sein de l'industrie. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des

activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement (excluant les acquisitions de licences de spectre) et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Nous ne tenons pas compte de l'incidence des normes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, telles que IFRS 15 et IFRS 16. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

Calcul des flux de trésorerie disponibles

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 |
|--|------------|------------|
| BAIIA | 1 569 | 1 461 |
| Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements | (25) | (12) |
| Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat (incidence d'IFRS 15) et des options de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS | 78 | 52 |
| Incidence de la composante capital des contrats de location (incidence d'IFRS 16) | (123) | (123) |
| Éléments des tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie : | | |
| Rémunération fondée sur des actions, montant net | 26 | 35 |
| Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel | 27 | 26 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | (17) | (16) |
| Intérêts versés | (180) | (199) |
| Intérêts reçus | 1 | 2 |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) ¹ | (833) | (685) |
| Flux de trésorerie disponibles avant impôt | 523 | 541 |
| Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements | (108) | (220) |
| Flux de trésorerie disponibles | 415 | 321 |

1 Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 |
|--|--------------|------------|
| Flux de trésorerie disponibles | 415 | 321 |
| Ajouter (déduire) : | | |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) ¹ | 833 | 685 |
| Incidence du capital des contrats de location et des contrats de location comptabilisés à titre de contrats de location-financement avant l'adoption d'IFRS 16 | 123 | 123 |
| Éléments non significatifs pris individuellement inclus dans le résultat net qui ne fournissent ni n'utilisent de trésorerie | (236) | (190) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 135 | 939 |

1 Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus d'information.

Produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles – calculés comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Dette nette : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les normes IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche courante de la dette à long terme. La dette nette est un élément du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Cette mesure est analogue au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit ».

Calcul du ratio de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts

| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|
| Numérateur – dette nette | 20 960 | 18 230 |
| Dénominateur – BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 6 582 | 5 786 |
| Ratio (fois) | 3,18 | 3,15 |

Montant net des charges d'intérêts : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement excluant les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts.

Calcul du montant net des charges d'intérêts

| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | 2021 |
|---|------------|------------|
| Coûts de financement | 768 | 786 |
| Déduire : montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel | (22) | (18) |
| Ajouter : intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés | 18 | 29 |
| Charges d'intérêts, montant net | 764 | 797 |

11.2 Indicateurs opérationnels

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une entité de télécommunications offrant des services mobiles et des services fixes. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB.

Taux de désabonnement – calculé comme le nombre d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'abonnés dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles représente la moyenne totale des taux de désabonnement des téléphones mobiles des services prépayés et des services postpayés. Un abonné des services prépayés de téléphone mobile de TELUS, de Koodo ou de Public Mobile est désactivé lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

Abonné des appareils connectés – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets, la technologie prêt-à-porter et les véhicules connectés) connecté au réseau de TELUS et dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes.

Abonné des téléphones mobiles – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les téléphones mobiles et les téléphones intelligents) connecté au réseau de TELUS et procurant une connectivité voix, messagerie textuelle et/ou données.

Abonné des services Internet – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services Internet ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté au réseau de TELUS et procurant un accès aux services Internet.

Abonné des services de voix résidentiels – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services de téléphonie ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté au réseau de TELUS et procurant un accès aux services de voix.

Abonné des services de sécurité – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services de sécurité ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté à la plateforme de solutions de sécurité et d'automatisation de TELUS.

Abonné des services de télévision – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services de télévision ainsi qu'un abonnement à un appareil fixe générateur de produits récurrents en vertu duquel il peut accéder aux services vidéo au moyen d'une plateforme TELUS TV (p. ex., Télé OPTIK et Pik TV).

Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé – nombre d'utilisateurs (adhérents principaux et leurs personnes à charge) participant à divers programmes de santé appuyés par les services de TELUS Santé (p. ex., soins virtuels, gestion des régimes d'assurance maladie, soins préventifs et sécurité en matière de santé personnelle).

Membre des services de soins de santé virtuels – adhérent principal à un programme de soins virtuels de TELUS Santé actif.

Nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques – nombre total de demandes de règlements pour des soins de santé, de demandes de règlements pour des soins dentaires, de consultations ou autres transactions payées soutenues par les services de TELUS Santé.

TELUS CORPORATION

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

(NON AUDITÉ)

31 MARS 2022

États consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global

(non audité)

| Périodes closes les 31 mars (en millions, sauf les montants par action) | Note | Trimestres | |
|--|------|------------|----------|
| | | 2022 | 2021 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | |
| Services | | 3 765 \$ | 3 502 \$ |
| Équipement | | 491 | 520 |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 6 | 4 256 | 4 022 |
| Autres produits | 7 | 26 | 2 |
| Produits d'exploitation et autres produits | | 4 282 | 4 024 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| Achat de biens et services | | 1 594 | 1 548 |
| Charge au titre des avantages du personnel | 8 | 1 119 | 1 015 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 17 | 551 | 524 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 18 | 291 | 265 |
| | | 3 555 | 3 352 |
| BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | | 727 | 672 |
| Coûts de financement | 9 | 179 | 207 |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔT | | 548 | 465 |
| Impôt sur le résultat | 10 | 144 | 132 |
| BÉNÉFICE NET | | 404 | 333 |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | 11 | | |
| Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat | | | |
| Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie | | 89 | 82 |
| Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger | | (67) | (69) |
| | | 22 | 13 |
| Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat | | | |
| Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement | | 5 | (1) |
| Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel | | 159 | 675 |
| | | 164 | 674 |
| | | 186 | 687 |
| BÉNÉFICE GLOBAL | | 590 \$ | 1 020 \$ |
| BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE : | | | |
| Aux actions ordinaires | | 385 \$ | 331 \$ |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle | | 19 | 2 |
| | | 404 \$ | 333 \$ |
| BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE : | | | |
| Aux actions ordinaires | | 591 \$ | 1 035 \$ |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle | | (1) | (15) |
| | | 590 \$ | 1 020 \$ |
| BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE | 12 | | |
| De base | | 0,28 \$ | 0,25 \$ |
| Dilué | | 0,28 \$ | 0,25 \$ |
| NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION | | | |
| De base | | 1 376 | 1 298 |
| Dilué | | 1 380 | 1 301 |

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|--|------|--------------------|------------------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | | 774 \$ | 723 \$ |
| Débiteurs | 6 b) | 2 486 | 2 671 |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir | | 188 | 206 |
| Stocks | 1 l) | 513 | 448 |
| Actifs sur contrat | 6 c) | 428 | 443 |
| Charges payées d'avance | 20 | 670 | 528 |
| Actifs dérivés courants | 4 d) | 12 | 13 |
| | | 5 071 | 5 032 |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations corporelles, montant net | 17 | 16 125 | 15 926 |
| Immobilisations incorporelles, montant net | 18 | 17 538 | 17 485 |
| Goodwill, montant net | 18 | 7 334 | 7 281 |
| Actifs sur contrat | 6 c) | 237 | 266 |
| Autres actifs à long terme | 20 | 2 152 | 2 004 |
| | | 43 386 | 42 962 |
| | | 48 457 \$ | 47 994 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| Passifs courants | | | |
| Emprunts à court terme | 22 | 108 \$ | 114 \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 23 | 3 388 | 3 705 |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer | | 110 | 104 |
| Dividendes à payer | 13 | 450 | 449 |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 24 | 873 | 854 |
| Provisions | 25 | 77 | 96 |
| Tranche courante de la dette à long terme | 26 | 2 904 | 2 927 |
| Passifs dérivés courants | 4 d) | 29 | 24 |
| | | 7 939 | 8 273 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions | 25 | 785 | 774 |
| Dette à long terme | 26 | 18 415 | 17 925 |
| Autres passifs à long terme | 27 | 759 | 907 |
| Impôt sur le résultat différé | 10 | 4 155 | 4 056 |
| | | 24 114 | 23 662 |
| Passif | | 32 053 | 31 935 |
| Capitaux propres | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires | 28 | 15 451 | 15 116 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 953 | 943 |
| | | 16 404 | 16 059 |
| | | 48 457 \$ | 47 994 \$ |
| Passifs éventuels | 29 | | |

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

| (en millions) | Note | Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires | | | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | |
|--|--------------|--|-----------------|------------------|--------------------------|---------------|--|---------------|---|-------|
| | | Capital d'apport | | | | | Cumul des autres éléments du résultat global | Total | Total | Total |
| | | Actions ordinaires (note 28) | | | | | | | | |
| | | Nombre d'actions | Capital social | Surplus d'apport | Bénéfices non distribués | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2021 | | 1 291 | 7 677 \$ | 534 \$ | 3 712 \$ | 117 \$ | 12 040 \$ | 528 \$ | 12 568 \$ | |
| Bénéfice net | | — | — | — | 331 | — | 331 | 2 | 333 | |
| Autres éléments du résultat global | 11 | — | — | — | 675 | 29 | 704 | (17) | 687 | |
| Dividendes | 13 | — | — | — | (404) | — | (404) | — | (404) | |
| Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie | 13 b), 14 c) | 7 | 152 | — | — | — | 152 | — | 152 | |
| Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence | | — | — | 26 | — | — | 26 | — | 26 | |
| Actions ordinaires émises | | 51 | 1 267 | — | — | — | 1 267 | — | 1 267 | |
| Variation des participations dans des filiales | | — | — | 440 | — | — | 440 | 393 | 833 | |
| Solde au 31 mars 2021 | | 1 349 | 9 096 \$ | 1 000 \$ | 4 314 \$ | 146 \$ | 14 556 \$ | 906 \$ | 15 462 \$ | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2022 | | 1 370 | 9 644 \$ | 1 013 \$ | 4 256 \$ | 203 \$ | 15 116 \$ | 943 \$ | 16 059 \$ | |
| Bénéfice net | | — | — | — | 385 | — | 385 | 19 | 404 | |
| Autres éléments du résultat global | 11 | — | — | — | 159 | 47 | 206 | (20) | 186 | |
| Dividendes | 13 | — | — | — | (450) | — | (450) | — | (450) | |
| Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie | 13 b), 14 c) | 6 | 157 | — | — | — | 157 | — | 157 | |
| Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence | 14 b) | — | — | 28 | — | — | 28 | 6 | 34 | |
| Émission d'actions ordinaires dans le cadre de regroupements d'entreprises | 18 b) | — | 6 | — | — | — | 6 | — | 6 | |
| Variation des participations dans une filiale | 28 c) | — | — | 3 | — | — | 3 | 5 | 8 | |
| Solde au 31 mars 2022 | | 1 376 | 9 807 \$ | 1 044 \$ | 4 350 \$ | 250 \$ | 15 451 \$ | 953 \$ | 16 404 \$ | |

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|----------------|------------|----------|
| | | 2022 | 2021 |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | |
| Bénéfice net | | 404 \$ | 333 \$ |
| Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation : | | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles | | 842 | 789 |
| Impôt sur le résultat différé | 10 | (1) | 3 |
| Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net | 14 a) | 26 | 35 |
| Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel | 15 a) | 27 | 26 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | 15 a) | (17) | (16) |
| Actifs sur contrat non courants | | 29 | 15 |
| Montants non facturés non courants à recevoir des clients au titre du financement | 20 | (82) | (23) |
| Perte liée aux placements mis en équivalence | 7, 21 | 4 | 4 |
| Autres | | (7) | (17) |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation | 31 a) | (90) | (210) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | 1 135 | 939 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre | 31 a) | (1 013) | (750) |
| Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre | 18 a) | — | (251) |
| Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net | 18 b) | (127) | (137) |
| Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées | 21 | — | (15) |
| Sommes reçues des coentreprises immobilières | 21 | 1 | 1 |
| Produit d'une cession | | 5 | — |
| Placement dans des placements de portefeuille et autres | | (65) | (1) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | | (1 199) | (1 153) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Actions ordinaires émises | 31 b) 28 a) | — | 1 300 |
| Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires | 13 a) | (293) | (251) |
| Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net | | (6) | — |
| Émission de titres de créance à long terme | 26 | 2 287 | 975 |
| Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme | 26 | (1 859) | (1 536) |
| Actions d'une filiale émises et vendues aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net | 28 c) | — | 827 |
| Autres | | (14) | (46) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | 115 | 1 269 |
| SITUATION DE TRÉSORERIE | | | |
| Augmentation de la trésorerie et des placements temporaires, montant net | | 51 | 1 055 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net au début | | 723 | 848 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin | | 774 \$ | 1 903 \$ |
| INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION | | | |
| Intérêts versés | | (180) \$ | (199) \$ |
| Intérêts reçus | | 1 \$ | 2 \$ |
| Impôt sur le résultat payé, montant net | | | |
| Relativement au bénéfice global | | (108) \$ | (182) \$ |
| Relativement aux acquisitions d'entreprises | | — | (38) |
| | | (108) \$ | (220) \$ |

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

31 MARS 2022

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de solutions technologiques, qui incluent des produits et des services de voix et de données mobiles et fixes, des solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé, des services au secteur agricole (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire axées sur l'analytique de données et technologie liée aux biens de consommation); et une expérience client propulsée par le numérique. Les services de données comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, des services fondés sur l'infonuagique; ainsi que des services de sécurité résidentielle et d'entreprise.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales. Nos principales filiales sont : TELUS Communications Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 100 % au 31 mars 2022; et TELUS International (Cda) Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 55,0 % au 31 mars 2022, comme il est décrit plus en détail à la *note 28 c)*, et qui a mené à terme son premier appel public à l'épargne en février 2021.

| Notes annexes | Page |
|--|------|
| Application générale | |
| 1. États financiers consolidés intermédiaires résumés | 6 |
| 2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables | 7 |
| 3. Politiques financières liées à la structure du capital | 7 |
| 4. Instruments financiers | 10 |
| Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés | |
| 5. Information sectorielle | 17 |
| 6. Produits tirés de contrats conclus avec des clients | 19 |
| 7. Autres produits | 20 |
| 8. Charge au titre des avantages du personnel | 20 |
| 9. Coûts de financement | 21 |
| 10. Impôt sur le résultat | 21 |
| 11. Autres éléments du résultat global | 22 |
| 12. Montants par action | 23 |
| 13. Dividendes par action | 23 |
| 14. Rémunération fondée sur des actions | 24 |
| 15. Avantages du personnel futurs | 27 |
| 16. Coûts de restructuration et autres coûts | 28 |
| Éléments portant sur la situation financière consolidée | |
| 17. Immobilisations corporelles | 29 |
| 18. Immobilisations incorporelles et goodwill | 30 |
| 19. Contrats de location | 32 |
| 20. Autres actifs à long terme | 32 |
| 21. Coentreprises immobilières et participation dans une entreprise associée | 32 |
| 22. Emprunts à court terme | 34 |
| 23. Crédeurs et charges à payer | 35 |
| 24. Facturation par anticipation et dépôts de clients | 35 |
| 25. Provisions | 36 |
| 26. Dette à long terme | 37 |
| 27. Autres passifs à long terme | 41 |
| 28. Capitaux propres | 41 |
| 29. Passifs éventuels | 43 |
| Autres | |
| 30. Transactions entre parties liées | 45 |
| 31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie | 46 |

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Ces états financiers consolidés pour le trimestre clos le 31 mars 2022 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 6 mai 2022.

b) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires d'un montant total de 434 millions de dollars au 31 mars 2022 (31 décembre 2021 – 381 millions de dollars), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Le coût des biens vendus pour le trimestre clos le 31 mars 2022 totalisait 0,5 milliard de dollars (2021 – 0,5 milliard de dollars).

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Normes, interprétations et modifications aux normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière, qui ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas encore été appliquées

- En février 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications à portée limitée à IAS 1, *Présentation des états financiers*, à l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 à l'égard des jugements concernant l'importance relative (IFRS Practice Statement 2, *Making Materiality Judgements*) et à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais l'application anticipée est permise. Les modifications exigeront que les entités présentent toutes leurs méthodes comptables importantes, plutôt que leurs principales méthodes comptables, et clarifient la façon de distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Nous évaluons actuellement l'incidence des normes modifiées, mais nous ne prévoyons pas que l'application des modifications aura une incidence significative sur nos informations financières.
- En mai 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications ciblées à IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais l'application anticipée est permise. Afin de réduire la diversité quant à la présentation de l'information, les modifications précisent que les sociétés sont tenues de comptabiliser l'impôt différé au titre des transactions dans le cadre desquelles des actifs et des passifs sont comptabilisés, comme c'est le cas pour les contrats de location et les obligations liées à la mise hors service (le démantèlement) d'immobilisations. En fonction de nos actuels faits et circonstances, nous ne prévoyons pas que notre performance financière ou la présentation de nos informations financières seront touchées de façon significative par l'application de la norme modifiée.

3 politiques financières liées à la structure du capital

Généralités

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), les participations ne donnant pas le contrôle, la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme, y compris ceux découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions [y compris des actions ordinaires et des actions subalternes à droit de vote de TELUS International (Cda) Inc.], pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nos objectifs financiers en 2022, qui sont revus chaque année, sont demeurés inchangés par rapport à 2021. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution.

Ratios d'endettement et de couverture

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois.

Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette et le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

| Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars) | Objectif | 2022 | 2021 |
|---|--------------------------|-----------|-----------|
| Composantes des ratios d'endettement et de couverture | | | |
| Dette nette ¹ | | 20 960 \$ | 18 230 \$ |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ² | | 6 582 \$ | 5 786 \$ |
| Montant net des charges d'intérêts ³ (note 9) | | 764 \$ | 797 \$ |
| Ratio d'endettement | | | |
| Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 2,20 à 2,70 ⁴ | 3,18 | 3,15 |
| Ratios de couverture | | | |
| Couverture par le bénéfice ⁵ | | 4,0 | 3,1 |
| Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ⁶ | | 8,6 | 7,3 |

1 La dette nette et le total du capital investi sont calculés comme suit :

| Aux 31 mars | Note | 2022 | 2021 |
|--|------|------------------|------------------|
| Dette à long terme | 26 | 21 319 \$ | 19 772 \$ |
| Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme | | 103 | 94 |
| (Actifs) passifs dérivés, montant net | | (12) | 61 |
| Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains – compte non tenu des incidences fiscales | | 216 | 106 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | | (774) | (1 903) |
| Emprunts à court terme | 22 | 108 | 100 |
| Dette nette | | 20 960 | 18 230 |
| Actions ordinaires | | 15 451 | 14 556 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 953 | 906 |
| Moins : cumul des autres éléments du résultat global compris ci-dessus dans les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ainsi que dans les participations ne donnant pas le contrôle | | (213) | (147) |
| Total du capital investi | | 37 151 \$ | 33 545 \$ |

* Le BAIIA n'est pas une mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS de l'IASB et pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous présentons le BAIIA parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

2 Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

| | BAIIA (note 5) | Coûts de restructuration et autres coûts (note 16) | BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts |
|--|-------------------|---|--|
| Ajouter | | | |
| Trimestre clos le 31 mars 2022 | 1 569 \$ | 39 \$ | 1 608 \$ |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | 6 290 | 186 | 6 476 |
| Déduire | | | |
| Trimestre clos le 31 mars 2021 | (1 461) | (41) | (1 502) |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 6 398 \$ | 184 \$ | 6 582 \$ |

- 3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts) (se reporter à la note 9).
- 4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,20 à 2,70 fois. Au 31 mars 2022, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. Nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme (après les enchères de licences de spectre en 2021 et les prochaines enchères de licences de spectre en 2023 et en 2024), car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,25:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
- 5 La couverture par le bénéfice est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et correspond au bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts capitalisés, en excluant les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.
- 6 La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 3,18 fois au 31 mars 2022, comparativement à 3,15 fois à l'exercice précédent. L'incidence de l'augmentation de la dette nette, qui tient principalement à l'acquisition des licences de spectre et à des acquisitions d'entreprises, a été supplantée par l'incidence de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. La croissance du BAIIA a été ralentie par les répercussions de la pandémie de COVID-19.

Le ratio de couverture par le bénéfice était de 4,0 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2022, soit une hausse comparativement à 3,1 fois à l'exercice précédent. L'augmentation du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,9 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 8,6 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2022, en hausse par rapport au ratio de 7,3 fois enregistré à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 1,0 du ratio et la baisse du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une hausse de 0,3 du ratio. La croissance du BAIIA pour la période de 12 mois close le 31 mars 2022 a diminué en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation

Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est présenté comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires de TELUS Corporation des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes (se reporter à la note 13), divisé par le total des flux de trésorerie disponibles* pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par les flux de trésorerie disponibles annuels si le montant présenté se rapporte à un exercice).

* Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA (produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel) excluant les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Nous avons publié des indications au sujet des flux de trésorerie disponibles et les avons inclus dans l'information présentée parce qu'ils constituent une mesure clé à laquelle la direction et les investisseurs ont recours pour évaluer la performance de nos activités.

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars Objectif **2022** 2021

Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables

Ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) **187 %** 101 %

Calculé selon les mesures de la direction

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes 60 % à 75 %¹ **129 %** 80 %

1 Notre fourchette visée pour le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective.

| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions) | 2022 | 2021 |
|---|-----------------|----------|
| Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation | 1 757 \$ | 1 553 \$ |
| Montant des dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation | (631) | (583) |
| Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | 1 126 \$ | 970 \$ |

Le tableau qui suit présente notre calcul des flux de trésorerie disponibles et le rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions) | Note | 2022 | 2021 |
|--|-------|-----------------|----------|
| BAlIA | 5 | 6 398 \$ | 5 546 \$ |
| Déduire : profit à la cession des activités de solutions en finance | | (410) | — |
| Déduire : profits sans effet sur la trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles | | — | (1) |
| Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements | | (3) | 11 |
| Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS | | (19) | (17) |
| Incidence de la composante capital des contrats de location | 31 b) | (502) | (404) |
| Contrats de location comptabilisés à titre de contrats de location-financement avant l'adoption d'IFRS 16 | | — | 59 |
| Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie : | | | |
| Rémunération fondée sur des actions, montant net | 14 | 130 | 39 |
| Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel | 15 | 114 | 101 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | | (54) | (52) |
| Intérêts versés | | (725) | (762) |
| Intérêts reçus | | 16 | 12 |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | 5 | (3 646) | (2 795) |
| Flux de trésorerie disponibles avant impôt | | 1 299 | 1 737 |
| Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements | | (489) | (526) |
| Incidence de la cession des activités de solutions en finance sur l'impôt sur le résultat payé | | 61 | — |
| Flux de trésorerie disponibles | | 871 | 1 211 |
| Ajouter (déduire) : | | | |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | 5 | 3 646 | 2 795 |
| Incidence du principal au titre des contrats de location et des contrats de location comptabilisés à titre de contrats de location-financement avant l'adoption d'IFRS 16 | | 502 | 345 |
| Profit à la cession des activités de solutions en finance, déduction faite de l'impôt sur le résultat payé | | (349) | — |
| Éléments non significatifs sur une base individuelle compris dans le résultat net ne générant ni n'utilisant aucuns flux de trésorerie | | (86) | (15) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | 4 584 \$ | 4 336 \$ |

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|---|----------------------------|------------------------|
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 774 \$ | 723 \$ |
| Débiteurs | 3 113 | 3 216 |
| Actifs sur contrat | 665 | 709 |
| Actifs dérivés | 130 | 89 |
| | 4 682 \$ | 4 737 \$ |

Trésorerie et placements temporaires, montant net

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu permet d'évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire. Les comptes sont considérés comme en souffrance lorsque le client n'a pas fait les paiements contractuels à l'échéance, soit habituellement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients sont imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négociés.

| (en millions) | | Au 31 mars 2022 | | | Au 31 décembre 2021 | | |
|---|-----------------|----------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|--------------------------|--|
| Note | Montant brut | Correction de valeur | Montant net ¹ | Montant brut | Correction de valeur | Montant net ¹ | |
| Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses | | | | | | | |
| Moins de 30 jours après la date de facturation | 896 \$ | (13) \$ | 883 \$ | 900 \$ | (8) \$ | 892 \$ | |
| De 30 à 60 jours après la date de facturation | 253 | (12) | 241 | 338 | (7) | 331 | |
| De 61 à 90 jours après la date de facturation | 84 | (14) | 70 | 93 | (9) | 84 | |
| Plus de 90 jours après la date de facturation | 115 | (31) | 84 | 114 | (21) | 93 | |
| Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement | 1 321 | (37) | 1 284 | 1 323 | (65) | 1 258 | |
| | 2 669 \$ | (107) \$ | 2 562 \$ | 2 768 \$ | (110) \$ | 2 658 \$ | |
| Courantes | 2 027 \$ | (92) \$ | 1 935 \$ | 2 194 \$ | (81) \$ | 2 113 \$ | |
| Non courantes | 642 | (15) | 627 | 574 | (29) | 545 | |
| | 2 669 \$ | (107) \$ | 2 562 \$ | 2 768 \$ | (110) \$ | 2 658 \$ | |

1 Les montants nets représentent les créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière (se reporter à la note 6 b).

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La conjoncture économique (y compris les données macroéconomiques prospectives), les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation), les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des corrections de valeur doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La charge pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la charge pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre correction de valeur pour créances douteuses.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|--|---------------|---------------|
| | 2022 | 2021 |
| Solde au début | 110 \$ | 140 \$ |
| Ajouts (charge pour créances douteuses) | 18 | 14 |
| Comptes radiés ¹ d'un montant inférieur aux recouvrements | (23) | (21) |
| Autres | 2 | 1 |
| Solde à la fin | 107 \$ | 134 \$ |

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, les comptes radiés, mais faisant toujours l'objet d'activités de recouvrement ont totalisé 32 \$ (2021 – 23 \$).

Actifs sur contrat

Le risque de crédit associé aux actifs sur contrat est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | | | Au 31 décembre 2021 | | |
|--|-----------------|----------------------|------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|
| | Montant brut | Correction de valeur | Montant net (note 6 c) | Montant brut | Correction de valeur | Montant net (note 6 c) |
| Actifs sur contrat, déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur | | | | | | |
| <i>À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :</i> | | | | | | |
| La période de 12 mois se clôturant un an après | 577 \$ | (24) \$ | 553 \$ | 595 \$ | (24) \$ | 571 \$ |
| La période de 12 mois se clôturant deux ans après | 228 | (10) | 218 | 259 | (11) | 248 |
| Par la suite | 20 | (1) | 19 | 19 | (1) | 18 |
| | 825 \$ | (35) \$ | 790 \$ | 873 \$ | (36) \$ | 837 \$ |

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. La conjoncture économique, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et le secteur d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer la correction de valeur pour perte de valeur. Les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat en diminution des actifs sur contrat.

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos dérivés liés aux opérations de change significatifs sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant total en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés au risque de pertes de crédit potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la *note 3*, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance et des facilités bancaires bilatérales (*note 22*), un programme de papier commercial (*note 26 c*) et des facilités de crédit consortial [*note 26 d*) et *e*];
- en maintenant un prospectus préalable de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la *note 26 h*). Au 31 mars 2022, TELUS Corporation aurait pu émettre un montant de 1,6 milliard de dollars de titres de créance ou de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base en vigueur jusqu'en juin 2023 (31 décembre 2021 – 2,75 milliards de dollars). Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers. Après le 31 mars 2022, TELUS International (Cda) Inc. a déposé un prospectus préalable de base en vertu duquel des titres d'emprunt ou des titres de capitaux propres d'un montant illimité pourraient être offerts et qui est en vigueur jusqu'en mai 2024.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles de nos passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, y compris les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

| Au 31 mars 2022 (en millions) | Non-dérivés | | | | Dérivés | | | | | |
|----------------------------------|---|-------------------------------------|--|--------------------------------|---|-----------------|--|-----------------|---------------|------------------|
| | Passifs financiers ne portant pas intérêt | Emprunts à court terme ¹ | Dettes à long terme composée | | Montants des swaps de devises devant être échangés ² | | Montants des swaps de devises devant être échangés | | | Total |
| | | | Dettes à long terme, en excluant les contrats de location ¹ (note 26) | Contrats de location (note 26) | (Reçus) | Payés | Autres | (Reçus) | Payés | |
| 2022 (reste de l'exercice) | 2 959 \$ | 9 \$ | 2 492 \$ | 376 \$ | (1 560) \$ | 1 583 \$ | 1 \$ | (488) \$ | 489 \$ | 5 861 \$ |
| 2023 | 164 | 1 | 1 204 | 373 | (185) | 192 | — | (142) | 144 | 1 751 |
| 2024 | 179 | 101 | 1 761 | 313 | (185) | 192 | — | — | — | 2 361 |
| 2025 | 9 | — | 2 218 | 183 | (553) | 568 | — | — | — | 2 425 |
| 2026 | 1 | — | 1 938 | 150 | (152) | 162 | — | — | — | 2 099 |
| 2027 à 2031 | 3 | — | 7 517 | 414 | (1 949) | 2 075 | — | — | — | 8 060 |
| Par la suite | — | — | 11 603 | 353 | (3 909) | 4 047 | — | — | — | 12 094 |
| Total | 3 315 \$ | 111 \$ | 28 733 \$ | 2 162 \$ | (8 493) \$ | 8 819 \$ | 1 \$ | (630) \$ | 633 \$ | 34 651 \$ |
| | | | Total (note 26 h) | | 31 221 \$ | | | | | |

1 Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 2022.

2 Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans le swap de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 mars 2022. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » du swap de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

| Au 31 décembre 2021 (en millions) | Non-dérivés | | | | Dérivés | | | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------------------|--|--------------------------------|---|-----------------|--|-----------------|---------------|------------------|
| | Passifs financiers ne portant pas intérêt | Emprunts à court terme ¹ | Dettes à long terme composée | | Montants des swaps de devises devant être échangés ² | | Montants des swaps de devises devant être échangés | | | Total |
| | | | Dettes à long terme, en excluant les contrats de location ¹ (note 26) | Contrats de location (note 26) | (Reçus) | Payés | Autres | (Reçus) | Payés | |
| 2022 | 3 395 \$ | 15 \$ | 3 130 \$ | 504 \$ | (2 050) \$ | 2 059 \$ | 8 \$ | (544) \$ | 540 \$ | 7 057 \$ |
| 2023 | 62 | 1 | 1 167 | 364 | (149) | 148 | — | — | — | 1 593 |
| 2024 | 13 | 101 | 1 724 | 305 | (149) | 148 | — | — | — | 2 142 |
| 2025 | 14 | — | 2 217 | 176 | (522) | 540 | — | — | — | 2 425 |
| 2026 | 2 | — | 1 901 | 144 | (116) | 118 | — | — | — | 2 049 |
| 2027 à 2031 | 7 | — | 7 351 | 398 | (1 784) | 1 852 | — | — | — | 7 824 |
| Par la suite | — | — | 10 499 | 344 | (2 805) | 2 877 | — | — | — | 10 915 |
| Total | 3 493 \$ | 117 \$ | 27 989 \$ | 2 235 \$ | (7 575) \$ | 7 742 \$ | 8 \$ | (544) \$ | 540 \$ | 34 005 \$ |
| | | | Total | | 30 391 \$ | | | | | |

1 Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2021.

2 Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans le swap de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2021. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » du swap de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

c) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, le taux de change du dollar américain par rapport à l'euro, et les taux d'intérêt du marché avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et en euros et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés à la date de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue au début de l'exercice concerné et serait demeurée constante jusqu'à la date de l'état de la situation financière concerné. Les montants en capital et les valeurs nominales à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

| Trimestres clos les 31 mars [augmentation (diminution) en millions] | Bénéfice net | | Autres éléments du résultat global | | Bénéfice global | |
|---|--------------|--------|---------------------------------------|---------|-----------------|---------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹ | | | | | | |
| Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US | | | | | | |
| Appréciation du dollar CA | — \$ | 2 \$ | (14) \$ | (10) \$ | (14) \$ | (8) \$ |
| Dépréciation du dollar CA | — \$ | (2) \$ | 14 \$ | 10 \$ | 14 \$ | 8 \$ |
| Variation de 10 % du taux de change du dollar US par rapport à l'euro | | | | | | |
| Appréciation du dollar US | — \$ | — \$ | (48) \$ | (52) \$ | (48) \$ | (52) \$ |
| Dépréciation du dollar US | — \$ | — \$ | 48 \$ | 52 \$ | 48 \$ | 52 \$ |
| Variation de 25 points de base des taux d'intérêt | | | | | | |
| Augmentation des taux d'intérêt | | | | | | |
| Taux d'intérêt au Canada | (1) \$ | — \$ | 91 \$ | 86 \$ | 90 \$ | 86 \$ |
| Taux d'intérêt aux États-Unis | — \$ | — \$ | (96) \$ | (88) \$ | (96) \$ | (88) \$ |
| Taux d'intérêt combiné | (1) \$ | — \$ | (5) \$ | (2) \$ | (6) \$ | (2) \$ |
| Diminution des taux d'intérêt | | | | | | |
| Taux d'intérêt au Canada | 1 \$ | — \$ | (94) \$ | (90) \$ | (93) \$ | (90) \$ |
| Taux d'intérêt aux États-Unis | — \$ | — \$ | 100 \$ | 93 \$ | 100 \$ | 93 \$ |
| Taux d'intérêt combiné | 1 \$ | — \$ | 6 \$ | 3 \$ | 7 \$ | 3 \$ |

1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change et des taux d'intérêt du marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

d) Juste valeur

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | | | | | Au 31 décembre 2021 | | | | |
|--|------------------|--------------------------|-----------------|---|----------------------------|--------------------------|-----------------|---|----------------------------|--|
| | Désignation | Date d'échéance maximale | Valeur nominale | Juste valeur ¹ et valeur comptable | Prix ou taux | Date d'échéance maximale | Valeur nominale | Juste valeur ¹ et valeur comptable | Prix ou taux | |
| Actifs courants² | | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains | DFT ⁴ | 2023 | 29 \$ | — \$ | 1,00 \$ US : 52 ₪ | — | — \$ | — \$ | — | |
| Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains | DFC ³ | 2023 | 157 \$ | 2 | 1,00 \$ US : 1,23 \$ CA | 2022 | 301 \$ | 6 | 1,00 \$ US : 1,25 \$ CA | |
| Risque de change lié aux achats libellés en roupies indiennes | DFT ⁴ | 2022 | 5 \$ | — | 1,00 \$ US : 77 ₹ | 2022 | 12 \$ | — | 1,00 \$ US : 76 ₹ | |
| Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)] | DFC ³ | 2022 | 94 \$ | — | 1,00 \$ US : 1,25 \$ CA | 2022 | 664 \$ | 2 | 1,00 \$ US : 1,26 \$ CA | |
| Risque de change lié aux opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées avec la dette à long terme libellée en dollars américains ⁷ (note 26 e) | DFC ⁵ | 2025 | 29 \$ | 10 | 1,00 € : 1,09 \$ US | 2025 | 31 \$ | 3 | 1,00 € : 1,09 \$ US | |
| Risque de taux d'intérêt lié au refinancement de la dette arrivant à échéance | DFC ³ | — | — \$ | — | — | 2022 | 250 \$ | 2 | 1,35 % | |
| | | | | 12 \$ | | | | 13 \$ | | |
| Autres actifs à long terme² | | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁶ [note 26 b) et c)] | DFC ³ | 2049 | 3 593 \$ | 118 \$ | 1,00 \$ US : 1,30 \$ CA | 2048 | 2 133 \$ | 76 \$ | 1,00 \$ US : 1,27 \$ CA | |
| Passifs courants² | | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains | DFT ⁴ | 2023 | 114 \$ | 3 \$ | 1,00 \$ US : 51 ₪ | 2022 | 116 \$ | 3 \$ | 1,00 \$ US : 50 ₪ | |
| Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains | DFC ³ | 2023 | 326 \$ | 5 | 1,00 \$ US : 1,27 \$ CA | 2022 | 108 \$ | 1 | 1,00 \$ US : 1,28 \$ CA | |
| Risque de change lié aux achats libellés en roupies indiennes | DFT ⁴ | 2022 | 2 \$ | — | 1,00 \$ US : 76 ₹ | 2022 | 2 \$ | — | 1,00 \$ US : 75 ₹ | |
| Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)] | DFC ³ | 2022 | 1 343 \$ | 20 | 1,00 \$ US : 1,27 \$ CA | 2022 | 1 248 \$ | 12 | 1,00 \$ US : 1,28 \$ CA | |
| Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e) | DFC ³ | 2022 | 116 \$ | 1 | 2,64 % | 2022 | 120 \$ | 3 | 2,64 % | |
| Risque de taux d'intérêt lié au refinancement de la dette arrivant à échéance | DFC ³ | — | — \$ | — | — | 2022 | 500 \$ | 5 | 1,59 % | |
| | | | | 29 \$ | | | | 24 \$ | | |
| Autres passifs à long terme² | | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁶ [note 26 b) et c)] | DFC ³ | 2032 | 3 305 \$ | 91 \$ | 1,00 \$ US : 1,32 \$ CA | 2049 | 3 185 \$ | 52 \$ | 1,00 \$ US : 1,33 \$ CA | |
| Risque de change lié aux opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées avec la dette à long terme libellée en dollars américains ⁷ (note 26 e) | DFC ⁵ | 2025 | 458 \$ | 5 | 1,00 € : 1,09 \$ US | 2025 | 483 \$ | 21 | 1,00 € : 1,09 \$ US | |
| | | | | 96 \$ | | | | 73 \$ | | |

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

2 Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.

3 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée. À moins d'indication contraire, le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.

4 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) et classés à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

5 Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger; la comptabilité de couverture est appliquée. Le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.

6 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 mars 2022, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 28 \$ (31 décembre 2021 – 53 \$).

7 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 mars 2022, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à (1) \$ (31 décembre 2021 – 1 \$).

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | | Au 31 décembre 2021 | |
|--|------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Dette à long terme, en excluant les contrats de location (note 26) | 19 503 \$ | 19 380 \$ | 18 976 \$ | 20 383 \$ |

e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Le risque de crédit lié à de tels instruments dérivés, comme il est décrit plus en détail à la note 4 a) serait la principale cause d'inefficacité des couvertures. Il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 11) | | Profit (perte) reclassé des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 11) | Montant | |
|--|-----------|--|--------|--|----------|---------|
| | | 2022 | 2021 | | 2022 | 2021 |
| TRIMESTRES | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i> | | | | | | |
| Liés aux achats libellés en dollars américains | | (6) \$ | (4) \$ | Achat de biens et services | 1 \$ | (8) \$ |
| Liés à la dette à long terme libellée en dollars américains ¹ | 26 b), c) | (12) | 23 | Coûts de financement | (108) | (48) |
| Liés à un investissement net dans un établissement à l'étranger ² | | 24 | 26 | Coûts de financement | — | — |
| | | 6 | 45 | | (107) | (56) |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i> | | | | | | |
| Autres | | — | 1 | Coûts de financement | (1) | — |
| | | 6 \$ | 46 \$ | | (108) \$ | (56) \$ |

1 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ces montants se sont chiffrés à (25) \$ [2021 – (72) \$].

2 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ces montants se sont chiffrés à (2) \$ (2021 – néant).

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

| Trimestres clos les 31 mars (en millions) | Poste | Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé en résultat | |
|---|----------------------|---|------|
| | | 2022 | 2021 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change | Coûts de financement | (3) \$ | 1 \$ |

5 information sectorielle

Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

Le secteur Solutions technologiques de TELUS comprend les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles, les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, des services fondés sur l'infonuagique; ainsi que des services de sécurité résidentielle et d'entreprise), des solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé; des services au secteur agricole (logiciels,

services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire axées sur l'analytique de données et technologie liée aux biens de consommation); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications, et les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique et de transformation de la capacité numérique, y compris les solutions d'intelligence artificielle et de gestion de contenu, qui sont fournies par notre filiale, TELUS International (Cda) Inc.

Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et ses rapprochements avec nos produits tirés des produits et services, nos autres produits et notre bénéfice avant impôt.

| Trimestres clos les 31 mars (en millions) | Solutions technologiques de TELUS | | | | | | Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ¹ | | Éliminations | | Total | |
|---|-----------------------------------|----------|----------------|----------|-----------------|----------|---|----------|--------------|----------|----------|----------|
| | Services mobiles | | Services fixes | | Total sectoriel | | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Produits d'exploitation | | | | | | | | | | | | |
| Produits externes | | | | | | | | | | | | |
| Services | 1 600 \$ | 1 526 \$ | 1 521 \$ | 1 441 \$ | 3 121 \$ | 2 967 \$ | 644 \$ | 535 \$ | — \$ | — \$ | 3 765 \$ | 3 502 \$ |
| Équipement | 417 | 452 | 74 | 68 | 491 | 520 | — | — | — | — | 491 | 520 |
| Produits tirés de contrats conclus avec des clients | 2 017 \$ | 1 978 \$ | 1 595 \$ | 1 509 \$ | 3 612 | 3 487 | 644 | 535 | — | — | 4 256 | 4 022 |
| Autres produits (note 7) | | | | | 26 | 2 | — | — | — | — | 26 | 2 |
| | | | | | 3 638 | 3 489 | 644 | 535 | — | — | 4 282 | 4 024 |
| Produits intersectoriels | | | | | 4 | 5 | 115 | 104 | (119) | (109) | — | — |
| | | | | | 3 642 \$ | 3 494 \$ | 759 \$ | 639 \$ | (119) \$ | (109) \$ | 4 282 \$ | 4 024 \$ |
| BAlIA² | 1 400 \$ | 1 336 \$ | 1 69 \$ | 125 \$ | — \$ | — \$ | 1 569 \$ | 1 461 \$ | | | | |
| Coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAlIA (note 16) | 35 | 28 | 4 | 13 | — | — | 39 | 41 | | | | |
| Pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | 1 | — | — | — | — | — | 1 | | | | |
| BAlIA ajusté² | 1 435 \$ | 1 365 \$ | 173 \$ | 138 \$ | — \$ | — \$ | 1 608 \$ | 1 503 \$ | | | | |
| Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre ³ | 802 \$ | 662 \$ | 31 \$ | 23 \$ | — \$ | — \$ | 833 \$ | 685 \$ | | | | |
| | | | | | | | Produits d'exploitation externes et autres produits (ci-dessus) | | | | 4 282 \$ | 4 024 \$ |
| | | | | | | | Achat de biens et services | | | | 1 594 | 1 548 |
| | | | | | | | Charge au titre des avantages du personnel | | | | 1 119 | 1 015 |
| | | | | | | | BAlIA (ci-dessus) | | | | 1 569 | 1 461 |
| | | | | | | | Amortissement des immobilisations corporelles | | | | 551 | 524 |
| | | | | | | | Amortissement des immobilisations incorporelles | | | | 291 | 265 |
| | | | | | | | Bénéfice d'exploitation | | | | 727 | 672 |
| | | | | | | | Coûts de financement | | | | 179 | 207 |
| | | | | | | | Bénéfice avant impôt | | | | 548 \$ | 465 \$ |

1 Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International se compose de notre filiale consolidée TELUS International (Cda) Inc. Toutes nos autres activités à l'international sont incluses dans le secteur Solutions technologiques de TELUS.

2 Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAlIA »), sur une base non ajustée et ajustée, n'est pas une mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs [y compris celles présentées par TELUS International (Cda) Inc.]; selon notre définition, le BAlIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous calculons un BAlIA ajusté qui exclut les éléments qui ne reflètent pas nos

activités continues; selon nous, il ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes. Nous présentons le BAlIA et le BAlIA ajusté parce qu'ils constituent des mesures clés auxquelles la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et que le BAlIA sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

3 Total des dépenses d'investissement; se reporter à la note 31 a) pour un rapprochement des dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre, et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations excluant les licences de spectre présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

6 produits tirés de contrats conclus avec des clients

a) Produits

Dans le cadre de la détermination des prix de transaction minimaux liés à des contrats conclus avec des clients, les montants sont affectés à l'exécution, ou à l'achèvement de l'exécution, des obligations de prestation contractuelles futures. Ces obligations de prestation contractuelles futures non remplies ou remplies partiellement ont principalement trait à des services à fournir sur la durée du contrat. Le tableau qui suit présente le total de nos prix de transaction minimaux estimatifs affectés aux obligations de prestation contractuelles futures résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, et le calendrier de la comptabilisation probable des produits connexes; les montants réels pourraient différer de ces estimations en raison de divers facteurs, y compris la nature imprévisible du comportement des clients, de la réglementation dans le secteur, de la conjoncture économique dans laquelle nous exerçons nos activités et du comportement de la concurrence.

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|--|--------------------|------------------------|
| Prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à comptabiliser dans les produits d'une période ultérieure^{1,2} | | |
| Au cours de la période de 12 mois se clôturant un an après | 2 363 \$ | 2 369 \$ |
| Au cours de la période de 12 mois se clôturant deux ans après | 906 | 915 |
| Par la suite | 62 | 56 |
| | 3 331 \$ | 3 340 \$ |

- 1 Exclut les montants de la contrepartie variable limitée, les montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que, comme le permet la mesure de simplification, les montants découlant de contrats qui ne sont pas touchés par les écarts temporaires en matière de comptabilisation des produits découlant de la répartition du prix de transaction, ou de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.
- 2 Les normes IFRS de l'IASB exigent une explication quant au moment où nous prévoyons comptabiliser dans les produits les montants présentés au titre du prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement. Les montants estimatifs présentés reposent sur les modalités et échéances contractuelles. Les produits réels comptabilisés au titre du prix de transaction minimal, ainsi que le calendrier de comptabilisation connexe, différeront de ces estimations, en raison principalement de la fréquence des occasions où la durée réelle des contrats conclus avec des clients diffère de leur échéance contractuelle.

b) Débiteurs

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|--|------|--------------------|------------------------|
| Créances clients | | 2 027 \$ | 2 194 \$ |
| Montants courus à recevoir – clients | | 331 | 313 |
| Correction de valeur pour créances douteuses | 4 a) | (92) | (81) |
| | | 2 266 | 2 426 |
| Montants courus à recevoir – autres | | 220 | 245 |
| Débiteurs – courants | | 2 486 \$ | 2 671 \$ |

c) Actifs sur contrat

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|------|---------------|---------------|
| | | 2022 | 2021 |
| Solde au début | | 837 \$ | 850 \$ |
| Entrées nettes découlant des activités | | 300 | 272 |
| Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs | | (348) | (324) |
| Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net | 4 a) | 1 | 3 |
| Autres | | — | 2 |
| Solde à la fin | | 790 \$ | 803 \$ |
| À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de : | | | |
| La période de 12 mois se clôturant un an après | | 553 \$ | 550 \$ |
| La période de 12 mois se clôturant deux ans après | | 218 | 235 |
| Par la suite | | 19 | 18 |
| Solde à la fin | | 790 \$ | 803 \$ |
| Rapprochement des actifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante | | | |
| Actifs sur contrat – montant brut | | 553 \$ | 550 \$ |
| Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat | 24 | (13) | (11) |
| Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat | 24 | (112) | (119) |
| | | 428 \$ | 420 \$ |

7 autres produits

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|-------|--------------|-------------|
| | | 2022 | 2021 |
| Aide publique | | 2 \$ | 3 \$ |
| Autres produits tirés de la colocation | 19 | 1 | 1 |
| Produits tirés des placements (perte de placement), profit (perte) à la cession d'actifs et autres | | (4) | (3) |
| Produits d'intérêts | 21 b) | 1 | 1 |
| Variations des provisions au titre d'un regroupement d'entreprises | | 26 | — |
| | | 26 \$ | 2 \$ |

8 charge au titre des avantages du personnel

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| | | 2022 | 2021 |
| Charge au titre des avantages du personnel – montant brut | | | |
| Salaires ¹ | | 1 105 \$ | 991 \$ |
| Rémunération fondée sur des actions ² | 14 | 49 | 60 |
| Régimes de retraite – à prestations définies | 15 a) | 27 | 26 |
| Régimes de retraite – à cotisations définies | 15 b) | 26 | 22 |
| Coûts de restructuration ² | 16 a) | 10 | 18 |
| Avantages du personnel (santé et autres) | | 57 | 50 |
| | | 1 274 | 1 167 |
| Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, montant net | | | |
| Coûts d'acquisition du contrat | 20 | | |
| Comptabilisés à l'actif | | (18) | (22) |
| Amortis | | 19 | 15 |
| Coûts liés à l'exécution du contrat | 20 | | |
| Comptabilisés à l'actif | | — | — |
| Amortis | | — | 1 |
| Immobilisations corporelles | | (93) | (90) |
| Immobilisations incorporelles amortissables | | (63) | (56) |
| | | (155) | (152) |
| | | 1 119 \$ | 1 015 \$ |

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, les salaires sont présentés déduction faite des montants au titre du programme Subvention salariale d'urgence du Canada.

2 Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, un montant de 1 \$ (2021 – 6 \$) au titre de la rémunération fondée sur des actions dans le secteur Expérience client propulsée par le numérique a été inclus dans les coûts de restructuration.

9 coûts de financement

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|---|------|------------|--------|
| | | 2022 | 2021 |
| Charges d'intérêts | | | |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut | | 169 \$ | 171 \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés ¹ | | (15) | — |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives | | 154 | 171 |
| Intérêts sur les obligations locatives | 19 | 16 | 17 |
| Intérêts sur les emprunts à court terme et autres | | 4 | 3 |
| Désactualisation de provisions | 25 | 3 | 5 |
| | | 177 | 196 |
| Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net | 15 | 2 | 6 |
| Opérations de change | | 1 | 6 |
| | | 180 | 208 |
| Produits d'intérêts | | (1) | (1) |
| | | 179 \$ | 207 \$ |
| Charges d'intérêts, montant net | 3 | 192 \$ | 201 \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés ¹ | | (15) | — |
| Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel | | 2 | 6 |
| | | 179 \$ | 207 \$ |

1 Les intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, à un taux combiné de 3,10 %, ont été capitalisés au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour la période.

10 impôt sur le résultat

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|---|------------|--------|
| | 2022 | 2021 |
| Charge d'impôt exigible | | |
| Pour la période de présentation de l'information financière considérée | 145 \$ | 129 \$ |
| Charge d'impôt différé | | |
| Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires | (1) | 3 |
| | 144 \$ | 132 \$ |

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | | 2021 | |
|--|--------|--------|--------|--------|
| | | | | |
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi | 140 \$ | 25,5 % | 119 \$ | 25,6 % |
| Montants non déductibles | (2) | (0,3) | 6 | 1,4 |
| Autres | 6 | 1,1 | 7 | 1,5 |
| Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global | 144 \$ | 26,3 % | 132 \$ | 28,5 % |

11 autres éléments du résultat global

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat | | | | | | Écart de change cumulé | Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat | Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement | Cumul des autres éléments du résultat global | Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat | Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel | Autres éléments du résultat global | |
|---|--|---|---------------|--|---|---------------|------------------------|---|---|--|---|---|------------------------------------|-------|
| | Dérivés utilisés pour gérer le risque de change | | | Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché | | | | | | | | | | Total |
| | Profits (pertes) survenus | (Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net | Total | Profits (pertes) survenus | (Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net | Total | | | | | | | | |
| Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e) | | | | | | | | | | | | | | |
| TRIMESTRES | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2021 | | | (40) \$ | | | (6) \$ | (46) \$ | 155 \$ | 26 \$ | 135 \$ | | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | | | |
| Montant | 45 \$ | 56 \$ | 101 | 1 \$ | — \$ | 1 | 102 | (69) | (1) | 32 | 911 \$ | 943 \$ | | |
| Impôt sur le résultat | 10 \$ | 10 \$ | 20 | — \$ | — \$ | — | 20 | — | — | 20 | 236 | 256 | | |
| Montant net | | | 81 | | | 1 | 82 | (69) | (1) | 12 | 675 \$ | 687 \$ | | |
| Solde cumulé au 31 mars 2021 | | | 41 \$ | | | (5) \$ | 36 \$ | 86 \$ | 25 \$ | 147 \$ | | | | |
| Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2022 | | | 81 \$ | | | (3) \$ | 78 \$ | 25 \$ | 83 \$ | 186 \$ | | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | | | |
| Montant | 6 \$ | 107 \$ | 113 | — \$ | 1 \$ | 1 | 114 | (67) | 6 | 53 | 214 \$ | 267 \$ | | |
| Impôt sur le résultat | 4 \$ | 21 \$ | 25 | — \$ | — \$ | — | 25 | — | 1 | 26 | 55 | 81 | | |
| Montant net | | | 88 | | | 1 | 89 | (67) | 5 | 27 | 159 \$ | 186 \$ | | |
| Solde cumulé au 31 mars 2022 | | | 169 \$ | | | (2) \$ | 167 \$ | (42) \$ | 88 \$ | 213 \$ | | | | |
| Éléments attribuables : | | | | | | | | | | | | | | |
| Aux actions ordinaires | | | | | | | | | | | | | 250 \$ | |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | | | | | | (37) | |
| | | | | | | | | | | | | | 213 \$ | |

12 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des attributions d'unités d'actions restreintes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|--|------------|-------|
| | 2022 | 2021 |
| Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation | 1 376 | 1 298 |
| Effet des titres dilutifs – unités d'actions restreintes | 4 | 3 |
| Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation | 1 380 | 1 301 |

Pour les trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021, aucune attribution d'unités d'actions restreintes réglées en instruments de capitaux propres en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire. Pour les trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021, aucune attribution d'options sur actions de TELUS Corporation en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

13 dividendes par action

a) Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation

| Périodes closes les 31 mars (en millions, sauf les montants par action) | 2022 | | | | 2021 | | | |
|--|--------------|------------|-------------------------------|--------|--------------|------------|-------------------------------|--------|
| | Déclarés | | Versés aux actionnaires le | Total | Déclarés | | Versés aux actionnaires le | Total |
| | En date du | Par action | | | En date du | Par action | | |
| Dividendes sur les actions ordinaires de TELUS Corporation | | | | | | | | |
| Dividende du premier trimestre | 11 mars 2022 | 0,3274 \$ | 1 ^{er} avril 2022 | 450 \$ | 11 mars 2021 | 0,3112 \$ | 1 ^{er} avril 2021 | 404 \$ |

Le 5 mai 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,3386 \$ par action sur nos actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation; ce dividende est payable le 4 juillet 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2022. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 10 juin 2022.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires de TELUS Corporation supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'émettre des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires de TELUS Corporation à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet lors du paiement des dividendes, le 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres à un escompte de 2 %. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues par des détenteurs admissibles qui ont choisi de participer au régime, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2022 d'un montant de 149 millions de dollars (2021 – 143 millions de dollars) devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation.

14 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | | 2022 | | | 2021 | | |
|--|------|---|---|--|--|---|--|
| | Note | Charge au titre des avantages du personnel ¹ | Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes | Ajustement au tableau des flux de trésorerie | Charge au titre des avantages du personnel | Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes | Ajustement au tableau des flux de trésorerie |
| TRIMESTRES | | | | | | | |
| Unités d'actions restreintes | b) | 41 \$ | (7) \$ | 34 \$ | 50 \$ | — \$ | 50 \$ |
| Régime d'actionariat des employés | c) | 11 | (11) | — | 9 | (9) | — |
| Attributions d'options sur actions | d) | (2) | (6) | (8) | 7 | (22) | (15) |
| | | 50 \$ | (24) \$ | 26 \$ | 66 \$ | (31) \$ | 35 \$ |
| Solutions technologiques de TELUS | | 40 \$ | (18) \$ | 22 \$ | 35 \$ | (9) \$ | 26 \$ |
| Expérience client propulsée par le numérique | | 10 | (6) | 4 | 31 | (22) | 9 |
| | | 50 \$ | (24) \$ | 26 \$ | 66 \$ | (31) \$ | 35 \$ |

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, une charge de 40 \$ liée aux unités d'actions restreintes (2021 – 45 \$) et une charge de (2) \$ liée aux attributions d'options sur actions (2021 – 6 \$) sont présentées dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 8), et le solde est inclus dans les coûts de restructuration (se reporter à la note 16) du secteur Expérience client propulsée par le numérique.

b) Unités d'actions restreintes

Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires de TELUS Corporation correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2022 et en 2021 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation dont les droits n'étaient pas acquis.

| | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|---|-----------------|---------------------|
| Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis | | |
| Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché | | |
| Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service | 7 601 738 | 5 481 486 |
| Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés | 508 692 | 366 983 |
| | 8 110 430 | 5 848 469 |
| Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché | | |
| Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire | 1 526 076 | 1 100 949 |
| | 9 636 506 | 6 949 418 |

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à une condition de performance liée au marché.

| Période close le 31 mars 2022 | Trimestre | | Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution |
|-------------------------------|--|---------------|---|
| | Nombre d'unités d'actions restreintes ¹ | | |
| | Droits non acquis | Droits acquis | |
| En circulation au début | | | |
| Droits non acquis | 5 848 469 | — | 25,67 \$ |
| Droits acquis | — | 49 138 | 25,63 \$ |
| Attribuées | | | |
| Attribution initiale | 2 466 876 | — | 31,83 \$ |
| Au lieu de dividendes | 63 791 | 541 | 29,76 \$ |
| Droits acquis | (168 514) | 168 514 | 25,71 \$ |
| Réglées en trésorerie | — | (168 514) | 25,71 \$ |
| Frappées de déchéance | (100 192) | — | 25,67 \$ |
| En circulation à la fin | | | |
| Droits non acquis | 8 110 430 | — | 27,58 \$ |
| Droits acquis | — | 49 679 | 25,65 \$ |

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 150 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2022 et en 2021 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

| Période close le 31 mars 2022 | Trimestre | | Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------|---|
| | Nombre d'unités d'actions restreintes | | |
| | Droits non acquis | Droits acquis | |
| En circulation au début | 1 850 807 | — | 21,94 \$ US |
| Attribution initiale | 789 710 | — | 26,38 \$ US |
| Droits acquis | (153 972) | 153 972 | 25,00 \$ US |
| Réglées en titres de capitaux propres | — | (153 972) | 25,00 \$ US |
| Frappées de déchéance | (143 016) | — | 14,22 \$ US |
| En circulation à la fin | 2 343 529 | — | 23,71 \$ US |

c) Régime d'actionariat des employés de TELUS Corporation

Nous avons un régime d'actionariat des employés qui permet aux employés admissibles allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation au moyen de retenues sur la paie régulières. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues dans le cadre du régime d'actionariat des employés, les dividendes sur actions ordinaires de TELUS Corporation déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, d'un montant de 11 millions de dollars (2021 – 10 millions de dollars), devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation que le fiduciaire a acquises à même les actions propres, un escompte étant applicable, comme il est décrit à la note 13 b).

d) Attributions d'options sur actions*Options sur actions de TELUS Corporation*

Des employés peuvent se voir octroyer des attributions d'options sur actions leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation, à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution. Les options sur actions qui ont été attribuées au cours des exercices 2021 et 2020 étaient destinées à des employés de première ligne.

Ces attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

| Période close le 31 mars 2022 | Trimestre | |
|-------------------------------|------------------------------|---|
| | Nombre d'options sur actions | Prix moyen pondéré des options sur actions ¹ |
| En circulation au début | 3 050 300 | 22,04 \$ |
| Frappées de déchéance | (80 700) | 22,04 \$ |
| En circulation à la fin | 2 969 600 | 22,04 \$ |

¹ La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 5,1 ans. Aucune option ne pouvait être exercée à la date de clôture.

Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent se voir octroyer des options sur actions de participation (régées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (régées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

| Période close le 31 mars 2022 | Trimestre | |
|-------------------------------|------------------------------|---|
| | Nombre d'options sur actions | Prix moyen pondéré des options sur actions ¹ |
| En circulation au début | 3 180 767 | 10,74 \$ US |
| Frappées de déchéance | (152 133) | 6,74 \$ US |
| En circulation à la fin | 3 028 634 | 10,94 \$ US |

¹ En ce qui a trait aux 2 532 534 options sur actions, la fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 4,87 \$ US et 8,95 \$ US par action à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 5,3 ans; pour le reste des options sur actions, le prix est de 25,00 \$ US et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 8,9 ans.

15 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – sommaire

Montants présentés dans les états financiers de base relativement aux régimes de retraite à prestations définies

| Trimestres clos les 31 mars | | 2022 | | | 2021 | | |
|---|------|------------------|--|-------------|------------------|--|-------------|
| (en millions) | Note | Actifs du régime | Obligations au titre des prestations définies constituées ¹ | Montant net | Actifs du régime | Obligations au titre des prestations définies constituées ¹ | Montant net |
| Charge au titre des avantages du personnel | | | | | | | |
| | 8 | | | | | | |
| Avantages gagnés au titre des services rendus au cours de l'exercice | | — \$ | (27) \$ | | — \$ | (30) \$ | |
| Avantages gagnés au titre des services passés | | — | (3) | | — | — | |
| Cotisations des employés | | 4 | — | | 5 | — | |
| Frais administratifs | | (1) | — | | (1) | — | |
| | | 3 | (30) | (27) \$ | 4 | (30) | (26) \$ |
| Coûts de financement | | | | | | | |
| | 9 | | | | | | |
| Produits notionnels sur l'actif des régimes ² et intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées | | 74 | (75) | | 60 | (65) | |
| Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes | | (1) | — | | (1) | — | |
| | | 73 | (75) | (2) | 59 | (65) | (6) |
| PRESTATIONS (COÛT) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT NET³ | | | | (29) | (32) | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | |
| | 11 | | | | | | |
| Écart entre les résultats réels et les hypothèses estimatives liées aux régimes ⁴ | | (543) | — | | (149) | — | |
| Modifications apportées aux hypothèses financières du régime | | — | 1 491 | | — | 1 095 | |
| Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes ⁵ | | (734) | — | | (35) | — | |
| | | (1 277) | 1 491 | 214 | (184) | 1 095 | 911 |
| PRESTATIONS (COÛT) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL³ | | | | 185 | 879 | | |
| MONTANTS COMPRIS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Cotisations de l'employeur | | 17 | — | 17 | 16 | — | 16 |
| PRESTATIONS PAYÉES PAR LES RÉGIMES | | (117) | 117 | — | (118) | 118 | — |
| SOLDES DES COMPTES DES RÉGIMES | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Variation au cours de la période | | (1 301) | 1 503 | 202 | (223) | 1 118 | 895 |
| Solde au début | | 10 043 | (10 233) | (190) | 9 608 | (10 521) | (913) |
| Solde à la fin | | 8 742 \$ | (8 730) \$ | 12 \$ | 9 385 \$ | (9 403) \$ | (18) \$ |
| SITUATION DE CAPITALISATION – SURPLUS (DÉFICIT) DES RÉGIMES | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations définies constituées | 20 | 7 881 \$ | (7 417) \$ | 464 \$ | 8 541 \$ | (8 026) \$ | 515 \$ |
| Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations définies constituées est supérieure à l'actif | | | | | | | |
| Capitalisés | | 861 | (1 091) | (230) | 844 | (1 139) | (295) |
| Non capitalisés | | — | (222) | (222) | — | (238) | (238) |
| | 27 | 861 | (1 313) | (452) | 844 | (1 377) | (533) |
| | | 8 742 \$ | (8 730) \$ | 12 \$ | 9 385 \$ | (9 403) \$ | (18) \$ |

- L'obligation au titre des prestations définies constituées est la valeur actualisée actuarielle des prestations attribuées pour les services rendus par les employés à une date donnée.
- Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées.
- À l'exclusion de l'impôt.
- Les hypothèses financières relatives aux actifs des régimes (les produits d'intérêts sur les actifs des régimes compris dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées) ainsi que les hypothèses démographiques relatives aux valeurs actuarielles des obligations au titre des prestations définies constituées.
- Au 31 mars 2022, l'incidence du plafond relatif à l'actif des régimes se chiffrait à 913 \$ (31 décembre 2021 – 179 \$).

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|---|--------------|--------------|
| | 2022 | 2021 |
| Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique | 4 \$ | 4 \$ |
| Autres régimes de retraite à cotisations définies | 22 | 18 |
| | 26 \$ | 22 \$ |

16 coûts de restructuration et autres coûts**a) Détails des coûts de restructuration et autres coûts**

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 16 b)*. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, les coûts importants liés aux litiges à l'égard de pertes ou de règlements, les coûts liés aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables ainsi que certains coûts atypiques additionnels engagés en lien avec la pandémie de COVID-19.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Coûts de restructuration (note 16 b) | | Autres coûts (note 16 c) | | Total | |
|--|---|--------------|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| TRIMESTRES | | | | | | |
| Achat de biens et services | 26 \$ | 13 \$ | 3 \$ | 10 \$ | 29 \$ | 23 \$ |
| Charge au titre des avantages du personnel | 10 | 18 | — | — | 10 | 18 |
| | 36 \$ | 31 \$ | 3 \$ | 10 \$ | 39 \$ | 41 \$ |

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2022, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, dont certaines avaient trait aux coûts liés au personnel et à la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

c) Autres

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, des coûts externes supplémentaires ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises. Dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis ont été incluses dans les autres coûts.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, d'autres coûts ont également été engagés en rapport avec la pandémie de COVID-19. Des coûts additionnels ont été engagés en raison des mesures proactives que nous avons choisi de prendre pour assurer la sécurité de nos clients et de nos employés, notamment l'ajustement de la fréquence de nettoyage et d'entretien des biens immobiliers, entre autres. De même, les coûts qui ont été engagés dans le cours normal des activités mais qui ne peuvent pas contribuer normalement à la réalisation des produits ont été jugés atypiques.

17 immobilisations corporelles

| (en millions) | Note | Actifs détenus | | | | | Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location (note 19) | | | | Total | |
|--|-------|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|------------------------|---|-----------------------|-------------------|---------------|-----------------|------------------|
| | | Actifs liés au réseau | Bâtiments et améliorations locatives | Matériel informatique et autres | Terrains | Actifs en construction | Total | Actifs liés au réseau | Biens immobiliers | Autres | | Total |
| AU COÛT | | | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | | 34 510 \$ | 3 537 \$ | 1 525 \$ | 75 \$ | 771 \$ | 40 418 \$ | 594 \$ | 1 694 \$ | 99 \$ | 2 387 \$ | 42 805 \$ |
| Entrées | | 201 | 11 | 12 | 6 | 405 | 635 | — | 65 | 9 | 74 | 709 |
| Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises | 18 b) | 1 | — | 3 | — | — | 4 | — | — | — | — | 4 |
| Actifs en construction mis en service | | 154 | 19 | 23 | — | (196) | — | — | — | — | — | — |
| Cessions, mises hors service et autres | | (240) | (7) | 16 | — | — | (231) | — | (2) | (3) | (5) | (236) |
| Écarts de change, montant net | | (1) | (3) | (6) | — | — | (10) | — | (13) | — | (13) | (23) |
| Au 31 mars 2022 | | 34 625 \$ | 3 557 \$ | 1 573 \$ | 81 \$ | 980 \$ | 40 816 \$ | 594 \$ | 1 744 \$ | 105 \$ | 2 443 \$ | 43 259 \$ |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | | 23 070 \$ | 2 207 \$ | 938 \$ | — \$ | — \$ | 26 215 \$ | 64 \$ | 566 \$ | 34 \$ | 664 \$ | 26 879 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles ¹ | | 395 | 33 | 45 | — | — | 473 | 19 | 55 | 4 | 78 | 551 |
| Cessions, mises hors service et autres | | (252) | (7) | (20) | — | — | (279) | — | (2) | (2) | (4) | (283) |
| Écarts de change, montant net | | (1) | (1) | (4) | — | — | (6) | — | (7) | — | (7) | (13) |
| Au 31 mars 2022 | | 23 212 \$ | 2 232 \$ | 959 \$ | — \$ | — \$ | 26 403 \$ | 83 \$ | 612 \$ | 36 \$ | 731 \$ | 27 134 \$ |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2021 | | 11 440 \$ | 1 330 \$ | 587 \$ | 75 \$ | 771 \$ | 14 203 \$ | 530 \$ | 1 128 \$ | 65 \$ | 1 723 \$ | 15 926 \$ |
| Au 31 mars 2022 | | 11 413 \$ | 1 325 \$ | 614 \$ | 81 \$ | 980 \$ | 14 413 \$ | 511 \$ | 1 132 \$ | 69 \$ | 1 712 \$ | 16 125 \$ |

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, l'amortissement comprend un montant de 1 \$ au titre de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles.

Au 31 mars 2022, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 497 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2023 (31 décembre 2021 – 574 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2023).

18 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

| (en millions) | Note | Immobilisations incorporelles amortissables | | | | | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | | Goodwill ¹ | Total des immobilisations incorporelles et du goodwill |
|---|------|---|-----------------|--|------------------------|------------------|--|---|-----------------------|--|
| | | Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés | Logiciels | Servitudes, actifs d'externalisation ouverte et autres | Actifs en construction | Total | Licences de spectre | Total des immobilisations incorporelles | | |
| AU COÛT | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | | 3 028 \$ | 6 723 \$ | 437 \$ | 275 \$ | 10 463 \$ | 12 185 \$ | 22 648 \$ | 7 645 \$ | 30 293 \$ |
| Entrées | | — | 31 | 1 | 166 | 198 | — | 198 | — | 198 |
| Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises | b) | 122 | 20 | 17 | — | 159 | — | 159 | 98 | 257 |
| Actifs en construction mis en service | | — | 96 | — | (96) | — | — | — | — | — |
| Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts capitalisés) | 9 | 3 | (198) | 10 | — | (185) | 15 | (170) | — | (170) |
| Écarts de change, montant net | | (37) | (1) | (4) | — | (42) | — | (42) | (45) | (87) |
| Au 31 mars 2022 | | 3 116 \$ | 6 671 \$ | 461 \$ | 345 \$ | 10 593 \$ | 12 200 \$ | 22 793 \$ | 7 698 \$ | 30 491 \$ |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | | 712 \$ | 4 279 \$ | 172 \$ | — \$ | 5 163 \$ | — \$ | 5 163 \$ | 364 \$ | 5 527 \$ |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | | 78 | 196 | 17 | — | 291 | — | 291 | — | 291 |
| Cessions, mises hors service et autres | | 13 | (189) | (14) | — | (190) | — | (190) | — | (190) |
| Écart de change, montant net | | (7) | (1) | (1) | — | (9) | — | (9) | — | (9) |
| Au 31 mars 2022 | | 796 \$ | 4 285 \$ | 174 \$ | — \$ | 5 255 \$ | — \$ | 5 255 \$ | 364 \$ | 5 619 \$ |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2021 | | 2 316 \$ | 2 444 \$ | 265 \$ | 275 \$ | 5 300 \$ | 12 185 \$ | 17 485 \$ | 7 281 \$ | 24 766 \$ |
| Au 31 mars 2022 | | 2 320 \$ | 2 386 \$ | 287 \$ | 345 \$ | 5 338 \$ | 12 200 \$ | 17 538 \$ | 7 334 \$ | 24 872 \$ |

1 L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 31 mars 2022, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 13 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2023 (31 décembre 2021 – 26 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2023).

b) Acquisitions d'entreprises

Fully Managed Inc.

Le 1^{er} janvier 2022, nous avons acquis une participation de 100 % dans Fully Managed Inc., un fournisseur de soutien géré en matière de technologies de l'information, de stratégies fondées sur la technologie et de services de gestion de réseau. Cette acquisition a pour objectif d'accroître nos capacités de bout en bout de manière à soutenir les clients des petites et moyennes entreprises.

Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant de la main-d'œuvre acquise et des avantages d'acquérir une entreprise établie). Le montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Transactions non significatives sur une base individuelle

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises qui complètent nos lignes d'activité patrimoniales. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche

des montants affectés au goodwill pourrait être déductible fiscalement. Est négligeable tout écart entre les résultats d'exploitation présentés pour la période considérée et les montants pro forma au titre des produits d'exploitation, du bénéfice net et du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué reflétant les résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises avaient été conclues au début de l'exercice considéré (tout comme les produits d'exploitation et le bénéfice net des entreprises acquises après l'acquisition pour le trimestre clos le 31 mars 2022).

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

| (en millions) | Fully Managed Inc. ¹ | Total des transactions non significatives sur une base individuelle ¹ | Total |
|--|------------------------------------|--|---------------|
| Actif | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | 3 \$ | 1 \$ | 4 \$ |
| Débiteurs ² | 49 | 1 | 50 |
| Autres | 2 | — | 2 |
| | 54 | 2 | 56 |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Actifs détenus | 1 | 3 | 4 |
| Immobilisations incorporelles amortissables ³ | 146 | 13 | 159 |
| Autres | 1 | — | 1 |
| | 148 | 16 | 164 |
| Total des actifs identifiables acquis | 202 | 18 | 220 |
| Passif | | | |
| Passifs courants | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 30 | 2 | 32 |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 2 | 2 | 4 |
| Tranche courante de la dette à long terme | 1 | — | 1 |
| | 33 | 4 | 37 |
| Passifs non courants | | | |
| Dette à long terme | 70 | — | 70 |
| Autres passifs à long terme | 2 | 2 | 4 |
| Impôt sur le résultat différé | 38 | — | 38 |
| | 110 | 2 | 112 |
| Total des passifs repris | 143 | 6 | 149 |
| Actifs identifiables nets acquis | 59 | 12 | 71 |
| Goodwill | 72 | 26 | 98 |
| Actifs nets acquis | 131 \$ | 38 \$ | 169 \$ |
| Acquisition effectuée selon le moyen suivant : | | | |
| Contrepartie en trésorerie | 96 \$ | 32 \$ | 128 \$ |
| Provisions | 29 | 6 | 35 |
| Émission d'actions ordinaires de TELUS Corporation | 6 | — | 6 |
| | 131 \$ | 38 \$ | 169 \$ |

- 1 La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de contrats avec les clients, de relations clients connexes, de droits dans un bail et de l'impôt sur le résultat différé, n'avait pas été finalisée à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux documents comptables des entreprises acquises. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables des entreprises acquises, nous prévoyons finaliser nos répartitions du prix d'achat.
- 2 La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète la meilleure estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.
- 3 Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient de façon générale être amortis sur une période de 8 ans; les logiciels devraient être amortis sur une période de 5 ans; et les autres immobilisations incorporelles devraient être amorties sur une période de 5 ans.

19 contrats de location

Des analyses de la maturité des obligations locatives sont présentées à la *note 4 b)* et à la *note 26 h)*; les charges d'intérêts pour la période relative à ces obligations locatives sont présentées à la *note 9*. Les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, la dotation à l'amortissement connexe ainsi que la valeur comptable de ces actifs sont présentées à la *note 17*. À l'heure actuelle, nous n'avons pas choisi d'exclure les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|------|---------------|---------------|
| | | 2022 | 2021 |
| Produits tirés de la sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation | | | |
| Produits tirés de la colocation compris dans les produits liés aux services d'exploitation | | 4 \$ | 8 \$ |
| Autres produits tirés de la sous-location compris dans les autres produits | 7 | 1 \$ | 1 \$ |
| Paievements de loyers | | 139 \$ | 140 \$ |

20 autres actifs à long terme

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|--|-------|--------------------|------------------------|
| Actif au titre des régimes de retraite | 15 | 464 \$ | 453 \$ |
| Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement | 4 a) | 627 | 545 |
| Actifs dérivés | 4 d) | 118 | 76 |
| Impôt différé | | 22 | 35 |
| Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients | | 107 | 109 |
| Avances aux coentreprises immobilières | 21 b) | 114 | 114 |
| Placements dans une coentreprise immobilière | 21 b) | 1 | 1 |
| Placements dans des entreprises associées | 21 | 97 | 100 |
| Placements de portefeuille ¹ | | | |
| À la juste valeur par le biais du résultat net | | 27 | 26 |
| À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | 377 | 370 |
| Contrats d'entretien payés d'avance | | 70 | 62 |
| Dépôts de sécurité et autres montants remboursables | | 128 | 113 |
| | | 2 152 \$ | 2 004 \$ |

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

Le tableau qui suit présente les coûts engagés pour obtenir et exécuter des contrats conclus avec des clients.

| Période close le 31 mars 2022 (en millions) | Trimestre | | |
|---|--|---|---------------|
| | Coûts engagés pour | | Total |
| | Obtenir des contrats avec des clients | Exécuter des contrats avec des clients | |
| Solde au début | 336 \$ | 6 \$ | 342 \$ |
| Entrées | 60 | 1 | 61 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (67) | (1) | (68) |
| Solde à la fin | 329 \$ | 6 \$ | 335 \$ |
| Tranche courante ¹ | 225 \$ | 3 \$ | 228 \$ |
| Tranche non courante | 104 | 3 | 107 |
| | 329 \$ | 6 \$ | 335 \$ |

1 Présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Charges payées d'avance ».

21 coentreprises immobilières et participation dans une entreprise associée

a) Généralités

Coentreprises immobilières

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance, aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, et d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction s'est achevée en 2020, a été construite conformément à la norme LEED Platine.

Entreprise associée

Nous avons acquis une participation de base de 35 % dans Miovision Technologies Incorporated, une entreprise associée dont les activités complètent nos services Internet des objets patrimoniaux et qui, selon nous, devrait contribuer à la croissance de ces services; nous estimons avoir obtenu une influence notable sur l'entreprise associée en acquérant notre participation.

b) Coentreprises immobilières*Information financière résumée*

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 | (en millions) | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|---|--------------------|------------------------|--|--------------------|------------------------|
| ACTIF | | | PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Actifs courants | | | Passifs courants | | |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 10 \$ | 11 \$ | Créditeurs et charges à payer | 10 \$ | 10 \$ |
| Autres | 26 | 28 | | | |
| | 36 | 39 | | 10 | 10 |
| Actifs non courants | | | Passifs non courants | | |
| Immeuble de placement | 327 | 328 | Facilités de crédit aux fins des travaux de construction | 342 | 342 |
| Autres | 10 | 10 | | | |
| | 337 | 338 | | 342 | 342 |
| | | | | 352 | 352 |
| | | | Capitaux propres | | |
| | | | TELUS ¹ | 7 | 9 |
| | | | Autres associés | 14 | 16 |
| | | | | 21 | 25 |
| | 373 \$ | 377 \$ | | 373 \$ | 377 \$ |

1 Les montants comptabilisés par la coentreprise immobilière au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la charge pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la charge pour moins-value comptabilisée par la coentreprise immobilière.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|--|------------|--------|
| | 2022 | 2021 |
| Produits | 4 \$ | 2 \$ |
| Dotation aux amortissements | 2 \$ | 1 \$ |
| Charges d'intérêts | 3 \$ | — \$ |
| Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) ¹ | (4) \$ | (7) \$ |

1 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux placements dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

| Trimestres clos les 31 mars (en millions) | 2022 | | | 2021 | | |
|---|--------------------------------|-------------------------------|--------|--------------------------------|-------------------------------|--------|
| | Prêts et créances ¹ | Capitaux propres ² | Total | Prêts et créances ¹ | Capitaux propres ² | Total |
| Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières | | | | | | |
| Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable ³ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | (1) \$ | (1) \$ |
| Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières | | | | | | |
| <i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i> | | | | | | |
| Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7) | 1 | — | 1 | 1 | — | 1 |
| <i>Flux de trésorerie de la période considérée</i> | | | | | | |
| Facilités de crédit aux fins des travaux de construction | | | | | | |
| Coûts de financement qui nous ont été payés | (1) | — | (1) | (1) | — | (1) |
| Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction | — | — | — | — | 6 | 6 |
| Augmentation (diminution) nette | — | — | — | — | 5 | 5 |
| Valeur comptable des coentreprises immobilières | | | | | | |
| Solde au début | 114 | (8) | 106 | 114 | (11) | 103 |
| Charge pour moins-value | — | — | — | — | (1) | (1) |
| Solde à la fin | 114 \$ | (8) \$ | 106 \$ | 114 \$ | (7) \$ | 107 \$ |

- 1 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction.
- 2 Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021, nous avons comptabilisé relativement à l'une des coentreprises immobilières des pertes liées à la participation supérieures à notre placement mis en équivalence comptabilisé; ce solde a été inclus dans nos passifs à long terme (note 27).
- 3 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky; aux fins de la comptabilisation des contrats de location, le premier contrat a débuté au cours du trimestre clos le 30 juin 2019. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, la coentreprise immobilière TELUS Sky a comptabilisé un montant de 2 millions de dollars (2021 – 2 millions de dollars) au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux. Un tiers de ce montant était attribuable à notre participation économique dans la coentreprise immobilière et les deux tiers restants étaient attribuables aux participations économiques de nos associés dans la coentreprise immobilière.

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit arrivant à échéance le 31 août 2023 avec des institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66 $\frac{2}{3}$ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33 $\frac{1}{3}$ %) qui prévoit un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débentures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

22 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est actuellement en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 600 millions de dollars (inchangé par rapport au 31 décembre 2021). Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2024 (inchangé par rapport au 31 décembre 2021) et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (2020 – BB) attribuée par DBRS Limited, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées. Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 31 mars 2022, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 120 millions de dollars (31 décembre 2021 – 118 millions de dollars). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (31 décembre 2021 – 100 millions de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales ou autres constituaient le solde des emprunts à court terme (le cas échéant).

23 créiteurs et charges à payer

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|---|--------------------|------------------------|
| Charges à payer | 1 446 \$ | 1 539 \$ |
| Paie et autres charges salariales connexes | 500 | 633 |
| Passif lié aux unités d'actions restreintes | 21 | 28 |
| | 1 967 | 2 200 |
| Dettes fournisseurs | 1 091 | 1 213 |
| Intérêts à payer | 175 | 173 |
| Impôt indirect à payer et autres | 155 | 119 |
| | 3 388 \$ | 3 705 \$ |

24 facturation par anticipation et dépôts de clients

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|--|--------------------|------------------------|
| Facturation par anticipation | 648 \$ | 636 \$ |
| Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients | 6 | 6 |
| Dépôts des clients | 13 | 10 |
| Passifs sur contrat | 667 | 652 |
| Autres | 206 | 202 |
| | 873 \$ | 854 \$ |

Les passifs sur contrat représentent nos obligations de prestation futures envers les clients à l'égard de services ou d'équipement pour lesquels nous avons reçu une contrepartie du client, ou pour lesquels un montant est à recevoir du client. Le tableau qui suit présente les soldes de nos passifs sur contrat et la variation de ces soldes.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|---|------|------------|--------|
| | | 2022 | 2021 |
| Solde au début | | 870 \$ | 806 \$ |
| Produits différés au cours d'une période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée | | (630) | (593) |
| Entrées nettes découlant des activités | | 637 | 608 |
| Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises | | 6 | — |
| Solde à la fin | | 883 \$ | 821 \$ |
| Tranche courante | | 792 \$ | 744 \$ |
| Tranche non courante | 27 | | |
| Produits différés | | 83 | 67 |
| Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients | | 8 | 10 |
| | | 883 \$ | 821 \$ |
| Rapprochement des passifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante | | | |
| Passifs sur contrat, montant brut | | 792 \$ | 744 \$ |
| Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat | 6 c) | (112) | (119) |
| Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat | 6 c) | (13) | (11) |
| | | 667 \$ | 614 \$ |

25 provisions

| (en millions) | Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | Provisions liées au personnel | Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle | Autres | Total |
|---------------------------------|--|-------------------------------|--|---------------|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | 501 \$ | 66 \$ | 203 \$ | 100 \$ | 870 \$ |
| Ajouts | — | 10 | 27 | 40 | 77 |
| Reprises | — | — | (26) | — | (26) |
| Utilisations | — | (26) | (2) | (34) | (62) |
| Effet des intérêts | 3 | — | — | — | 3 |
| Au 31 mars 2022 | 504 \$ | 50 \$ | 202 \$ | 106 \$ | 862 \$ |
| Courantes | 3 \$ | 38 \$ | 3 \$ | 33 \$ | 77 \$ |
| Non courantes | 501 | 12 | 199 | 73 | 785 |
| Au 31 mars 2022 | 504 \$ | 50 \$ | 202 \$ | 106 \$ | 862 \$ |

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la note 16 b). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle

Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Les provisions au titre de certaines options de vente position vendeur sont déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés et ces provisions exigent que nous formulions des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Dans le même ordre d'idées, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle. Aucune sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devrait avoir lieu avant le moment où elles peuvent commencer à être exercées et aucune sortie de trésorerie relative à la contrepartie éventuelle ne devrait avoir lieu avant la fin de la période au cours de laquelle la contrepartie éventuelle peut être gagnée.

Autres

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises ainsi que des coûts engagés relativement à la pandémie de COVID-19. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la note 29, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis.

26 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|--|------|--------------------|------------------------|
| De premier rang non garantis | | | |
| Billets de premier rang de TELUS Corporation | b) | 16 328 \$ | 15 258 \$ |
| Papier commercial de TELUS Corporation | c) | 1 414 | 1 900 |
| Déventures de TELUS Communications Inc. | | 448 | 448 |
| Garantis | | | |
| Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. | e) | 1 009 | 1 062 |
| Autres | f) | 304 | 308 |
| | | 19 503 | 18 976 |
| Obligations locatives | g) | 1 816 | 1 876 |
| Dette à long terme | | 21 319 \$ | 20 852 \$ |
| Tranche courante | | 2 904 \$ | 2 927 \$ |
| Tranche non courante | | 18 415 | 17 925 |
| Dette à long terme | | 21 319 \$ | 20 852 \$ |

b) Billets de premier rang de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Les intérêts sont payables semestriellement. Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau qui suit, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % des montants en capital respectifs. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

| Série | Émis | Échéance | Prix d'émission | Taux d'intérêt effectif ¹ | Montant nominal en capital | | Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation | |
|--|-----------------------|----------------|------------------------|--------------------------------------|----------------------------|---|--|---------------------------|
| | | | | | Émis initialement | En circulation à la date des états financiers | Points de base ² | Date d'expiration |
| Billets à 3,35 % de série CJ | Décembre 2012 | Mars 2023 | 998,83 \$ | 3,36 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 40 | 15 déc. 2022 |
| Billets à 3,35 % de série CK | Avril 2013 | Avril 2024 | 994,35 \$ | 3,41 % | 1,1 G\$ | 1,1 G\$ | 36 | 2 janv. 2024 |
| Billets à 3,75 % de série CQ | Septembre 2014 | Janvier 2025 | 997,75 \$ | 3,78 % | 800 M\$ | 800 M\$ | 38,5 | 17 oct. 2024 |
| Billets à 3,75 % de série CV | Décembre 2015 | Mars 2026 | 992,14 \$ | 3,84 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 53,5 | 10 déc. 2025 |
| Billets à 2,75 % de série CZ | Juillet 2019 | Juillet 2026 | 998,73 \$ | 2,77 % | 800 M\$ | 800 M\$ | 33 | 8 mai 2026 |
| Billets à 2,80 % libellés en dollars américains ³ | Septembre 2016 | Février 2027 | 991,89 \$ US | 2,89 % | 600 M\$ US | 600 M\$ US | 20 | 16 nov. 2026 |
| Billets à 3,70 % libellés en dollars américains ³ | Mars 2017 | Septembre 2027 | 998,95 \$ US | 3,71 % | 500 M\$ US | 500 M\$ US | 20 | 15 juin 2027 |
| Billets à 2,35 % de série CAC | Mai 2020 | Janvier 2028 | 997,25 \$ | 2,39 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 48 | 27 nov. 2027 |
| Billets à 3,625 % de série CX | Mars 2018 | Mars 2028 | 989,49 \$ | 3,75 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 37 | 1 ^{er} déc. 2027 |
| Billets à 3,30 % de série CY | Avril 2019 | Mai 2029 | 991,75 \$ | 3,40 % | 1,0 G\$ | 1,0 G\$ | 43,5 | 2 févr. 2029 |
| Billets à 3,15 % de série CAA | Décembre 2019 | Février 2030 | 996,49 \$ | 3,19 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 39,5 | 19 nov. 2029 |
| Billets à 2,05 % de série CAD | Octobre 2020 | Octobre 2030 | 997,93 \$ | 2,07 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 38 | 7 juill. 2030 |
| Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF | Juin 2021 | Novembre 2031 | 997,52 \$ | 2,88 % ⁴ | 750 M\$ | 750 M\$ | 34 | 13 août 2031 |
| Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains | Février 2022 | Mai 2032 | 997,13 \$ US | 3,43 % ⁴ | 900 M\$ US | 900 M\$ US | 25 | 13 févr. 2032 |
| Billets à 4,40 % de série CL | Avril 2013 | Avril 2043 | 997,68 \$ | 4,41 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 47 | 1 ^{er} oct. 2042 |
| Billets à 5,15 % de série CN | Novembre 2013 | Novembre 2043 | 995,00 \$ | 5,18 % | 400 M\$ | 400 M\$ | 50 | 26 mai 2043 |
| Billets à 4,85 % de série CP | Multiple ⁵ | Avril 2044 | 987,91 \$ ⁵ | 4,93 % ⁵ | 500 M\$ ⁵ | 900 M\$ ⁵ | 46 | 5 oct. 2043 |
| Billets à 4,75 % de série CR | Septembre 2014 | Janvier 2045 | 992,91 \$ | 4,80 % | 400 M\$ | 400 M\$ | 51,5 | 17 juill. 2044 |
| Billets à 4,40 % de série CU | Mars 2015 | Janvier 2046 | 999,72 \$ | 4,40 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 60,5 | 29 juill. 2045 |
| Billets à 4,70 % de série CW | Multiple ⁶ | Mars 2048 | 998,06 \$ ⁶ | 4,71 % ⁶ | 325 M\$ ⁶ | 475 M\$ ⁶ | 58,5 | 6 sept. 2047 |
| Billets à 4,60 % libellés en dollars américains ³ | Juin 2018 | Novembre 2048 | 987,60 \$ US | 4,68 % | 750 M\$ US | 750 M\$ US | 25 | 16 mai 2048 |
| Billets à 4,30 % libellés en dollars américains ³ | Mai 2019 | Juin 2049 | 990,48 \$ US | 4,36 % | 500 M\$ US | 500 M\$ US | 25 | 15 déc. 2048 |
| Billets à 3,95 % de série CAB | Multiple ⁷ | Février 2050 | 997,54 \$ ⁷ | 3,97 % ⁷ | 400 M\$ ⁷ | 800 M\$ ⁷ | 57,5 | 16 août 2049 |
| Billets à 4,10 % de série CAE | Avril 2021 | Avril 2051 | 994,70 \$ | 4,13 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 53 | 5 oct. 2050 |

1 Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres d'emprunt si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance.

2 Pour les billets libellés en dollars canadiens, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.

Pour les billets libellés en dollars américains, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain (le taux des bons du Trésor américain pour les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains), majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.

3 Nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui ont effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens, comme suit :

| Série | Taux d'intérêt fixé | Paiements en capital équivalents en dollars canadiens | Taux de change |
|--|---------------------|---|----------------|
| Billets à 2,80 % en dollars américains | 2,95 % | 792 M\$ | 1,3205 \$ |
| Billets à 3,70 % en dollars américains | 3,41 % | 667 M\$ | 1,3348 \$ |
| Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains | 3,89 % | 1 148 M\$ | 1,2753 \$ |
| Billets à 4,60 % en dollars américains | 4,41 % | 974 M\$ | 1,2985 \$ |
| Billets à 4,30 % en dollars américains | 4,27 % | 672 M\$ | 1,3435 \$ |

4 Si nous n'obtenons pas de certificat attestant de l'atteinte de notre objectif de performance au chapitre de la durabilité pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2030, les billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF porteront intérêt au taux de 3,85 % pour la période allant du 14 novembre 2030 au 13 novembre 2031 et les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains porteront intérêt au taux de 4,40 % pour la période allant du 14 novembre 2030 au 13 novembre 2032. Le taux d'intérêt sur les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains peut

également augmenter dans certaines circonstances si nous n'atteignons pas des cibles additionnelles en matière de durabilité et/ou en matière environnementale, sociale ou de gouvernance qui pourraient être imposées à l'égard d'une obligation liée à la durabilité. Le taux d'intérêt sur les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains ne peut cependant excéder le taux initial de 3,40 % de plus de 1,50 %, au total, dans aucune circonstance, que ce soit en raison de l'absence de certificat de vérification de l'atteinte de cibles de performance en matière de durabilité et/ou d'autres cibles en vertu d'une ou de plusieurs obligations liées à la durabilité futures.

Dans le même ordre d'idées, si nous remboursons par anticipation l'une ou l'autre des séries de billets et que nous n'avons pas obtenu de certificat attestant de l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité à la fin de l'exercice précédant la date établie de remboursement par anticipation, les intérêts accumulés (le cas échéant) seront calculés au taux de 3,85 % pour les billets de série CAF et au taux de 4,40 % pour les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains.

- 5 Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.
- 6 Des billets à 4,70 % de série CW d'un montant de 325 millions de dollars ont été émis en mars 2017 à un prix d'émission de 990,65 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,76 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en février 2018, et des billets supplémentaires d'un montant de 150 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 014,11 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,61 % en mars 2018.
- 7 Des billets à 3,95 % de série CAB d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis en décembre 2019 à un prix d'émission de 991,54 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,00 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en mai 2020, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 003,53 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 3,93 %.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorsial de 2,75 milliards de dollars (se reporter à la *note 26 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global équivalent à 1,9 milliard de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche courante de la dette à long terme, étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 31 mars 2022, l'encours du papier commercial s'établissait à 1,4 milliard de dollars (31 décembre 2021 – 1,9 milliard de dollars), lequel était libellé en dollars américains (1,1 milliard de dollars US; 31 décembre 2021 – 1,5 milliard de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen de 0,77 %, arrivant à échéance jusqu'en août 2022.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Au 31 mars 2022, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars venant à échéance le 6 avril 2026 (montant inchangé par rapport au 31 décembre 2021), avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tels que ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio d'endettement ne doit pas être supérieur à 4,25:1,00, et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à tous ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|----------------------------------|--------------------|------------------------|
| Montant net disponible | 1 336 \$ | 850 \$ |
| Sûreté pour le papier commercial | 1 414 | 1 900 |
| Montant brut disponible | 2 750 \$ | 2 750 \$ |

Au 31 mars 2022, nous affichions des lettres de crédit en cours de 195 millions de dollars (31 décembre 2021 – 193 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire engagée.

e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 31 mars 2022, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 28 janvier 2025, avec un consortium d'institutions financières auquel s'est jointe en 2020 TELUS Corporation. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 620 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,5 %) et une composante renouvelable de 230 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %), ainsi qu'une composante emprunt à terme amortissable de 600 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %) et une composante emprunt à terme amortissable de 250 millions de dollars US. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 2,16 % au 31 mars 2022.

| (en millions) | Au 31 mars 2022 | | | Au 31 décembre 2021 | | |
|-----------------------------|--|--|--------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------|
| | Composantes renouvelables ¹ | Composantes emprunt à terme ² | Total | Composantes renouvelables | Composantes emprunt à terme | Total |
| Montant disponible | 749 \$ US | s.o. \$ US | 749 \$ US | 725 \$ US | s.o. \$ US | 725 \$ US |
| Encours | | | | | | |
| À payer à d'autres entités | 88 | 727 | 815 | 109 | 737 | 846 |
| À payer à TELUS Corporation | 13 | 70 | 83 | 16 | 71 | 87 |
| | 850 \$ US | 797 \$ US | 1 647 \$ US | 850 \$ US | 808 \$ US | 1 658 \$ US |

1 Le montant disponible de la composante renouvelable comprend un prélèvement lié à un crédit de sécurité de 3 \$ US (31 décembre 2021 – 8 \$ US).

2 Nous avons eu recours à un swap receveur de taux variable et payeur de taux fixe qui a effectivement servi à convertir nos obligations au titre des intérêts sur une tranche de 93 \$ US de la dette à un taux fixe de 2,64 %.

En ce qui concerne les montants dus au consortium d'institutions financières, à l'exclusion de TELUS Corporation, nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui servent effectivement à convertir une tranche amortissable de 392 \$ US des paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en euros assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 0,65 % et d'un taux de change fixe effectif de 1,0932 \$ US pour 1,00 €. Ces montants ont été comptabilisés comme couverture d'investissement net dans un établissement étranger (se reporter à la note 4).

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tels que tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. à la fin du trimestre ne doit pas être supérieur à 4,50:1,00 au cours de l'exercice 2022 et à 3,75:1,00 par la suite. Le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) à la fin du trimestre ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

Les composantes emprunt à terme sont assujetties à un calendrier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance et le 22 décembre 2022 en ce qui concerne la composante de 250 millions de dollars US, respectivement.

f) Autres

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,19 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 liées à ces autres passifs et un bien immobilier et sont assujettis à des calendriers d'amortissement en vertu desquels le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière se terminant le 31 mars 2035.

g) Obligations locatives

Comme les obligations locatives sont assujetties à des calendriers d'amortissement, le capital est remboursé sur diverses périodes, y compris les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 3,90 % au 31 mars 2022.

h) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 31 mars 2022 sont présentées dans le tableau suivant.

| Dette à long terme composée libellée en | Dollars canadiens | | | Dollars américains | | | | Autres monnaies | | |
|---|---|--------------------------------|-----------|---|--------------------------------|--|----------|--------------------------------|--------|-----------|
| | Dette à long terme, excluant les contrats de location | Contrats de location (note 19) | Total | Dette à long terme, excluant les contrats de location | Contrats de location (note 19) | Montants des swaps de devises devant être échangés | | Contrats de location (note 19) | Total | |
| | | | | | | (Reçus) ¹ | Payés | | | |
| Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions) | | | | | | | | | | |
| 2022 (reste de l'exercice) | 262 \$ | 275 \$ | 537 \$ | 1 731 \$ | 23 \$ | (1 437) \$ | 1 457 \$ | 1 774 \$ | 29 \$ | 2 340 \$ |
| 2023 | 533 | 255 | 788 | 33 | 29 | (28) | 28 | 62 | 35 | 885 |
| 2024 | 1 118 | 225 | 1 343 | 33 | 15 | (28) | 28 | 48 | 28 | 1 419 |
| 2025 | 1 019 | 114 | 1 133 | 635 | 13 | (400) | 406 | 654 | 19 | 1 806 |
| 2026 | 1 420 | 92 | 1 512 | — | 13 | — | — | 13 | 16 | 1 541 |
| 2027 à 2031 | 4 163 | 280 | 4 443 | 1 375 | 8 | (1 375) | 1 459 | 1 467 | 40 | 5 950 |
| Par la suite | 4 663 | 288 | 4 951 | 2 687 | — | (1 562) | 1 646 | 2 771 | — | 7 722 |
| Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme composée | 13 178 | 1 529 | 14 707 | 6 494 | 101 | (4 830) | 5 024 | 6 789 | 167 | 21 663 |
| Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ² | 6 484 | 318 | 6 802 | 2 577 | 16 | (3 663) | 3 795 | 2 725 | 31 | 9 558 |
| Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b) | 19 662 \$ | 1 847 \$ | 21 509 \$ | 9 071 \$ | 117 \$ | (8 493) \$ | 8 819 \$ | 9 514 \$ | 198 \$ | 31 221 \$ |

1 Le cas échéant, les flux de trésorerie tiennent compte des taux de change au 31 mars 2022.

2 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 mars 2022.

27 autres passifs à long terme

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|--|-------|-----------------|---------------------|
| Passifs sur contrat | 24 | 83 \$ | 82 \$ |
| Autres | | 2 | 3 |
| Produits différés | | 85 | 85 |
| Passif au titre des prestations de retraite | 15 | 452 | 643 |
| Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi | | 67 | 66 |
| Passifs dérivés | 4 d) | 96 | 73 |
| Placement dans des coentreprises immobilières | 21 b) | 9 | 9 |
| Autres | | 42 | 23 |
| | | 751 | 899 |
| Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients | 24 | 8 | 8 |
| | | 759 \$ | 907 \$ |

28 capitaux propres**a) Capital social attribuable aux actions ordinaires de TELUS Corporation – généralités**

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

| | Au 31 mars 2022 | 31 décembre 2021 |
|--------------------------------------|-----------------|------------------|
| Actions privilégiées de premier rang | 1 milliard | 1 milliard |
| Actions privilégiées de second rang | 1 milliard | 1 milliard |
| Actions ordinaires | 4 milliards | 4 milliards |

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 31 mars 2022, environ 57 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés (se reporter à la *note 13 b*), environ 20 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime d'options sur actions restreintes (se reporter à la *note 14 b*) et environ 93 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 14 d*).

b) Rachat d'actions ordinaires de TELUS Corporation à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la *note 3*, nous pouvons racheter une partie de nos actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. En juin 2021, nous avons reçu l'approbation de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 4 juin 2021 et le 3 juin 2022, jusqu'à 16 millions de nos actions ordinaires (pour un montant maximal de 250 millions de dollars).

c) Filiale détentrice d'une importante participation ne donnant pas le contrôle

Notre filiale TELUS International (Cda) Inc. est constituée en société par actions en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique); ses activités sont réparties sur le plan géographique et comptent des bureaux principaux en Asie, en Amérique centrale, en Europe et en Amérique du Nord.

En raison des droits de vote liés aux actions à droits de vote multiples résiduelles détenues par TELUS Corporation, au 31 mars 2022, nous conservons une participation donnant le contrôle et un bloc de droits de vote de 70,9 % (31 décembre 2021 – 70,9 %), ainsi qu'une participation économique de 55,0 % (31 décembre 2021 – 55,1 %) dans TELUS International (Cda) Inc. Les variations des participations au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, qui sont reflétées dans l'état des variations des capitaux propres, découlent de la rémunération fondée sur des actions.

Information financière résumée

Le tableau suivant présente l'information financière résumée de notre filiale TELUS International (Cda) Inc.

| À la date indiquée et pour les périodes closes à cette date (en millions) ¹ | Trimestres | | |
|--|-----------------|-----------------|---------------------|
| | 31 mars 2022 | 31 mars 2021 | 31 décembre 2021 |
| État de la situation financière | | | |
| Actifs courants | 972 \$ | | 874 \$ |
| Actifs non courants | 3 660 \$ | | 3 804 \$ |
| Passifs courants | 1 134 \$ | | 1 098 \$ |
| Passifs non courants | 1 374 \$ | | 1 475 \$ |
| État du résultat net et du résultat global | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 759 \$ | 639 \$ | |
| Bénéfice net | 45 \$ | 5 \$ | |
| Bénéfice global (perte globale) | 2 \$ | (34) \$ | |
| Tableau des flux de trésorerie | | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 153 \$ | 42 \$ | |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (27) \$ | (18) \$ | |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de financement | (66) \$ | (64) \$ | |

1 Comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, cette information financière résumée exclut les éliminations intersociétés.

29 passifs éventuels

a) Réclamations et poursuites

Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations et, dans certains cas, à l'égard d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectif concernant la facturation à la minute

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. La Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de cette décision, a autorisé notre appel le 4 avril 2019 et a ordonné la suspension des réclamations des entreprises clientes.

Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la *Business Practices and Consumer Protection Act* de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la *Business Practices and Consumer Protection Act*. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé avec nous des contrats pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique, mais à ce jour, ce recours n'a pas progressé et n'a pas été autorisé. Sous réserve de certaines conditions, y compris l'approbation de la Cour, nous avons réglé les recours collectifs en Colombie-Britannique et en Alberta.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant le service 9-1-1

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis 2016.

Recours collectifs concernant Public Mobile

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, du *Code civil* du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Le 28 juin 2021, la Cour supérieure du Québec a approuvé l'abandon de cette réclamation contre TELUS. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

Résumé

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

b) Concentration de la main-d'œuvre

En 2021, nous avons entamé des négociations collectives avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), Section locale 1944 des Métallos, afin de renouveler une convention collective qui a expiré le 31 décembre 2021. Le contrat couvrait environ 23 % de notre main-d'œuvre canadienne au 31 mars 2022. Le contrat arrivé à expiration demeure en vigueur durant les négociations entre les parties, et ce, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention.

30 transactions entre parties liées

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|---|------------|-------|
| | 2022 | 2021 |
| Avantages à court terme | 4 \$ | 3 \$ |
| Prestations de retraite ¹ et autres avantages postérieurs à l'emploi | 5 | 2 |
| Rémunération fondée sur des actions ² | 18 | 17 |
| | 27 \$ | 22 \$ |

- 1 Les membres de notre équipe de direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de certains autres régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies et à cotisations définies.
- 2 Nous comptabilisons une charge pour le sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes qui sont assujetties à des conditions de performance liées au marché en utilisant une juste valeur déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes qui sont assujetties à une option de règlement en capitaux propres sont comptabilisées comme des instruments de capitaux propres. La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en diminution de la charge qui a été auparavant enregistrée pour celles-ci.

Comme il est indiqué à la note 14, nous avons consenti des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2022 et en 2021, y compris à l'égard de nos principaux dirigeants, comme le présente le tableau ci-après. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge connexe est comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2022 et de 2021 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2022 | | | 2021 | | |
|---|---------------------------|------------------------------|---|---------------------------|------------------------------|---|
| | Nombre d'unités d'actions | Valeur nominale ¹ | Juste valeur à la date d'attribution ¹ | Nombre d'unités d'actions | Valeur nominale ¹ | Juste valeur à la date d'attribution ¹ |
| TELUS Corporation | | | | | | |
| Unités d'actions restreintes | 1 007 431 | 32 \$ | 39 \$ | 1 222 589 | 32 \$ | 35 \$ |
| TELUS International (Cda) Inc. | | | | | | |
| Unités d'actions restreintes | 263 567 | 9 | 9 | 205 308 | 7 | 7 |
| Options sur actions | — | — | — | 167 693 | 1 | 1 |
| | | 9 | 9 | | 8 | 8 |
| | | 41 \$ | 48 \$ | | 40 \$ | 43 \$ |

- 1 La valeur nominale des unités d'actions restreintes est calculée en multipliant le cours des actions de participation au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation Monte Carlo (se reporter à la note 14 b). La valeur nominale des options sur actions est calculée au moyen d'un modèle d'évaluation des options.

Le montant comptabilisé au titre des attributions d'unités d'actions restreintes et d'options sur actions comptabilisées à titre de passif en circulation au 31 mars 2022 se chiffrait à 6 millions de dollars (31 décembre 2021 – 7 millions de dollars).

Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires de TELUS Corporation ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires de TELUS Corporation. Les droits différés à la valeur d'actions comptabilisés à titre de passifs ont été payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours des trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021, aucun montant n'a été payé. Au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021, aucune attribution comptabilisée à titre de passif n'était en circulation.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, les principaux dirigeants ont exercé 255 973 options sur actions de TELUS International (Cda) Inc. d'une valeur intrinsèque de 7 millions de dollars au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 39,58 \$; aucune option n'a été exercée au cours du trimestre clos le 31 mars 2022.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les montants facturés liés à ces services ont été établis selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrés à 2 millions de dollars (2021 – 2 millions de dollars).

c) Transactions avec la coentreprise immobilière

Au cours des trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021, nous avons conclu des transactions avec la coentreprise immobilière TELUS Sky, qui est une partie liée, comme il est décrit à la *note 21*. Au 31 mars 2022, nous avons comptabilisé des obligations locatives de 94 millions de dollars (31 décembre 2021 – 95 millions de dollars) relativement à notre contrat de location lié à TELUS Sky et des paiements mensuels en trésorerie sont faits conformément au contrat de location; un tiers de ces montants tient à notre participation économique dans la coentreprise immobilière.

31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie

a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation et activités d'investissement

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|------|-------------------|-----------------|
| | | 2022 | 2021 |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation | | | |
| Débiteurs | | 235 \$ | 86 \$ |
| Stocks | | (65) | (14) |
| Actifs sur contrat | | 15 | 19 |
| Charges payées d'avance | | (140) | (128) |
| Créditeurs et charges à payer | | (155) | (103) |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir et à payer, montant net | | 24 | (80) |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | | 15 | (2) |
| Provisions | | (19) | 12 |
| | | (90) \$ | (210) \$ |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre | | | |
| Entrées d'immobilisations | | | |
| Dépenses d'investissement, montant brut | | | |
| Immobilisations corporelles | 17 | (709) \$ | (582) \$ |
| Immobilisations incorporelles assujetties à l'amortissement | 18 | (198) | (162) |
| | | (907) | (744) |
| Entrées découlant de contrats de location | 17 | 74 | 58 |
| Entrées découlant de transactions non monétaires | | — | 1 |
| Dépenses d'investissement | 5 | (833) | (685) |
| Autres éléments sans effet sur la trésorerie compris dans les éléments précédents | | | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes | | (180) | (65) |
| | | (1 013) \$ | (750) \$ |

b) Variations des passifs découlant des activités de financement

| (en millions) | Début de la période | Tableau des flux de trésorerie | | Variations sans effet sur la trésorerie | | |
|--|---------------------|--------------------------------|-----------------------------|---|---------|-------------------|
| | | Émis ou reçu | Remboursements ou paiements | Fluctuation des devises (note 4 e) | Autres | Fin de la période |
| TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2021 | | | | | | |
| Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires | 403 \$ | — \$ | (403) \$ | — \$ | 404 \$ | 404 \$ |
| Dividendes réinvestis en actions propres | — | — | 152 | — | (152) | — |
| | 403 \$ | — \$ | (251) \$ | — \$ | 252 \$ | 404 \$ |
| Emprunts à court terme | 100 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 100 \$ |
| Dette à long terme | | | | | | |
| Billets de premier rang de TELUS Corporation | 15 021 \$ | — \$ | — \$ | (37) \$ | 3 \$ | 14 987 \$ |
| Papier commercial de TELUS Corporation | 731 | 975 | (778) | (10) | — | 918 |
| Débiteures de TELUS Communications Inc. | 622 | — | — | — | — | 622 |
| Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. | 1 804 | — | (624) | (13) | 1 | 1 168 |
| Autres | 273 | — | (5) | — | 52 | 320 |
| Obligations locatives | 1 837 | — | (123) | (6) | 49 | 1 757 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif | 120 | 785 | (791) | 23 | (76) | 61 |
| | 20 408 | 1 760 | (2 321) | (43) | 29 | 19 833 |
| Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains | — | (785) | 785 | — | — | — |
| | 20 408 \$ | 975 \$ | (1 536) \$ | (43) \$ | 29 \$ | 19 833 \$ |
| TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2022 | | | | | | |
| Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires | 449 \$ | — \$ | (449) \$ | — \$ | 450 \$ | 450 \$ |
| Dividendes réinvestis en actions propres | — | — | 156 | — | (156) | — |
| | 449 \$ | — \$ | (293) \$ | — \$ | 294 \$ | 450 \$ |
| Emprunts à court terme | 114 \$ | — \$ | (6) \$ | — \$ | — \$ | 108 \$ |
| Dette à long terme | | | | | | |
| Billets de premier rang de TELUS Corporation | 15 258 \$ | 1 143 \$ | — \$ | (61) \$ | (12) \$ | 16 328 \$ |
| Papier commercial de TELUS Corporation | 1 900 | 1 144 | (1 616) | (14) | — | 1 414 |
| Débiteures de TELUS Communications Inc. | 448 | — | — | — | — | 448 |
| Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. | 1 062 | — | (39) | (15) | 1 | 1 009 |
| Autres | 308 | — | (75) | — | 71 | 304 |
| Obligations locatives | 1 876 | — | (123) | (6) | 69 | 1 816 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif) | 4 | 1 623 | (1 629) | 63 | (73) | (12) |
| | 20 856 | 3 910 | (3 482) | (33) | 56 | 21 307 |
| Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains | — | (1 623) | 1 623 | — | — | — |
| | 20 856 \$ | 2 287 \$ | (1 859) \$ | (33) \$ | 56 \$ | 21 307 \$ |